

cndp
Commission
particulière

du **débat public**

**Projet d'un parc éolien en mer
au large de la baie de Saint-Brieuc**



Compte-rendu

du débat public qui s'est tenu
du 25 mars au 24 juillet 2013

*Le compte-rendu du débat public pour le projet de parc éolien en mer au large
de la baie de Saint-Brieuc a été rédigé par :*

Antoine **DUBOUT**, *Président*

Claire **de LOYNES**

Sophie **CHEGARAY**

Michel **STEINER**

Alain **RADUREAU**

Joseph **MOYSAN**

Bruno **de TREMIOLLES**

Frédéric **AUCHER**, *Secrétaire Général*

Sommaire



PRÉFACE	5
I - LA SAISINE, LA DÉCISION DE LA CNDP ET LA CRÉATION DE LA CPDP	7
II - LA PRÉPARATION DU DÉBAT PUBLIC	9
II.1 - La consultation préalable	9
II.2 - Le dossier du débat	11
II.3 - L'organisation fonctionnelle du débat	12
II.3 - 1 Le Secrétariat Général.....	12
II.3 - 2 Les prestataires de la CPDP	13
II.3 - 3 Les locaux et les moyens matériels.....	13
II.3 - 4 Le budget	14
III - LES OUTILS DU DÉBAT	15
III.1 - Le livret d'information « <i>Le débat public – Mode d'emploi</i> »	15
III.2 - Le dossier du Maître d'Ouvrage, sa synthèse et divers documents	16
III.3 - La lettre d'information électronique (newsletter)	17
III.4 - Le site Internet et le système questions-réponses	17
III.5 - Le point de vue du propriétaire des ports	18
III.6 - Les cahiers d'acteur	18
III.7 - L'outil « SMS et flashcode »	19
III.8 - L'effort d'information.....	19
Le publipostage	
Les campagnes d'affichage	
Le tractage	
Les insertions publicitaires dans les médias	
Insertions dans Presse papier	
Insertions dans Médias Web	
Insertions dans Médias TV	
La diffusion du dossier du Maître d'Ouvrage et de sa synthèse	
III.8 - 1 Les relations presse.....	21
Bilan quantitatif global	
Avant le débat	
Durant le débat	
Bilan qualitatif	
III.8 - 2 La veille des blogs sur le Net	25
Forces en présence sur la toile : trois principales sources d'information	
Thèmes émergents	
III.8 - 3 Un effort d'information spécifique pour la réunion de restitution des conclusions de l'expertise complémentaire indépendante	26
III.8 - 4 Les autres outils d'information	27
Les stands	
Les CD	
La carte T	
Le numéro SMS	
Les Enewsletters	
III.9 - Les réunions publiques.....	28

IV - LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	29
IV.1 - Les concertations indépendantes au débat.....	29
V - L'EXPERTISE COMPLÉMENTAIRE INDÉPENDANTE.....	31
VI - LE FOND DU DÉBAT	33
VI.1 - La politique énergétique	34
VI.2 - Les retombées économiques	37
VI.3 - La filière industrielle	41
VI.4 - Le chantier.....	42
VI.4 - 1 La sécurité dans le temps du chantier.....	43
VI.4 - 2 Ports d'opérations maritimes du chantier (en dehors du port de maintenance).....	44
VI.5 - L'impact du projet sur les utilisateurs de la mer.....	45
VI.6 - L'exploitation et la maintenance.....	48
VI.7 - La sécurité maritime et la sûreté du site.....	50
VI.8 - L'impact environnemental	52
VI.9 - L'impact visuel.....	57
VI.10 - Le raccordement et l'atterrissage des câbles RTE.....	60
VII - QUELQUES ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE	63
VII.1 - L'organisation matérielle et le déroulement du débat	63
VII.2 - Le projet et les enseignements pour le Maître d'Ouvrage.....	64
LES ANNEXES :	67
- La lettre de saisine d'Ailes Marines	
- Les décisions de la CNDP	
- La présentation des biographies des membres de la Commission	
- Le code éthique et déontologique	
- Les acteurs rencontrés en phase préparatoire	
- Le calendrier du débat	
- Le contenu du site Internet	
- Les cahiers d'acteur	
- Les temps de prises de parole en réunion publique	
- Les chiffres du débat	
- La présence dans les réunions publiques	
- Le bilan presse	
- Le budget	

En janvier 2011, un appel à projets de 10 milliards d'euros a été annoncé pour environ 600 éoliennes (soit environ 3 000 mégawatts de puissance maximale) à installer sur cinq sites dits :

- Dieppe - Le Tréport (Seine-Maritime, Somme) pour une puissance maximale de 750 MW sur 110 km² ;
- Fécamp (Seine-Maritime) puissance maximale de 500 MW, sur 88 km² ;
- Courseulles-sur-Mer (Calvados) de 500 MW, sur 77 km² ;
- Baie de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), puissance maximale de 500 MW sur 180 km² ;
- Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), puissance maximale de 750 MW sur 78 km².

Le gouvernement a rendu ses conclusions en avril 2012 sur les propositions des industriels, le consortium Ailes Marines a remporté l'appel d'offres de la baie de Saint-Brieuc.

Dans le cadre des prévisions de l'Agence Internationale de l'Énergie qui programme l'épuisement des réserves de pétrole à l'horizon 2050 puis celles du gaz en 2070, le gouvernement français a défini des objectifs de développement des énergies renouvelables, principalement dans l'éolien maritime.

Le Grenelle de l'Environnement, lancé le 6 juillet 2007, s'est engagé pour 2020 à assurer 23 % de sa production d'électricité en énergie renouvelable, dont 6 000 MW d'éolien offshore.

Le projet global est de construire en 5/6 ans (à partir de 2015), 1 200 éoliennes offshore assurant 6 000 MW plus ou moins à l'horizon 2020, ce qui devrait fournir 10 % de l'électricité du pays pour un coût de l'ordre de 20 milliards d'euros, le point fort étant la perspective d'une filière industrielle génératrice d'emplois.

Les Conférences bretonnes de l'énergie ont permis de trouver un consensus entre les acteurs économiques et institutionnels (l'État, l'ADEME, l'ANAH, le Conseil Régional et RTE), qui ont signé le Pacte électrique breton le 14 décembre 2010.

Ce Pacte repose sur trois piliers avec objectifs chiffrés et plan d'actions multi-partenarial :

- maîtrise de la demande d'énergie : l'objectif est une diminution par trois d'ici à 2020 de la croissance de la consommation électrique de la Bretagne ; en partie grâce au dispositif de rénovation énergétique de l'Habitat Vir'volt ma maison ;
- développement des énergies renouvelables ;
- sécurisation de l'approvisionnement électrique.

Il s'agit là d'un choix européen, français et breton mis à l'étude pour anticiper l'augmentation continue de la consommation d'énergie, chaque pic de consommation enregistré par RTE ces dix dernières années s'est révélé supérieur au précédent. Par ailleurs, l'effort porte sur une régulation de la distribution de l'électricité sur les lieux de consommation.

Les nombreux débats européens, français et bretons sur la nécessité d'un mix énergétique pour pallier les risques de pénurie, ont valu au débat public pour le projet d'un parc éolien en baie de Saint-Brieuc, une assistance très informée sur la question de l'énergie et sur les énergies maritimes alternatives souvent évoquées – hydroliennes en tête. La question restant la maturité de ces diverses technologies à l'étude.

Par ailleurs, la France – qui dispose d'une façade maritime considérée comme le 2^{ème} meilleur potentiel éolien d'Europe – ne compte à ce jour aucun parc éolien en mer ! Dans le même temps, il en existe 55 en Europe pour un total de 5 000 mégawatts répartis entre le Royaume-Uni, l'Allemagne, les pays scandinaves au sens large, la Belgique, l'Irlande, les Pays-Bas ou le Portugal.

Si l'on ajoute à cela la conscience d'une réelle dépendance énergétique de la Bretagne (elle ne produit pas 10 % de l'électricité qu'elle consomme), le souvenir du refus des Bretons face au projet de centrale nucléaire à Plogoff (1981) et le climat de morosité économique actuelle, on peut expliquer que le public se soit montré modéré dans ses réticences. Il a semblé le plus souvent satisfait des informations glanées lors des réunions tant par les autorités qui administrent le territoire que par les associations qui développent leurs arguments à l'encontre du projet, comme de toute la documentation que la CPDP met à la connaissance de chacun, sous format papier ou sur son site interactif qui alimente le débat.

La promesse liée aux quatre appels d'offres de développer une nouvelle activité industrielle en France a pu être un argument qui – dans ce contexte général – en a fait réfléchir certains.

La saisine, la décision de la CNDP et la création de la CPDP



▶ CHAPITRE I

Le débat, faisant l'objet de ce compte-rendu, s'inscrit dans une série de quatre projets soumis à la CNDP en 2012 qui relèvent d'un sujet similaire, la production d'électricité à partir de parcs éoliens offshore. Faisant suite aux décisions du Grenelle de l'Environnement l'État a recherché des zones en mer, sur le littoral français, pouvant accueillir ce type de site de production. Après plusieurs mois d'intenses concertations, cinq sites, dits sites propices, ont été définis et retenus au large de : Saint-Nazaire, Saint-Brieuc, Courseulles-sur-Mer, Fécamp et Le Tréport. En 2011, l'État a lancé un appel d'offres en vue d'octroyer des autorisations d'exploitation de sites de production électrique avec à terme des concessions d'occupation du domaine public maritime. Le Tréport a été déclaré infructueux, les quatre autres sites ont été attribués.

Le site de la baie de Saint-Brieuc a été attribué à la SAS Ailes Marines, consortium composé à 70 % par Iberdrola et à 30 % par Éoles RES. Cette société s'est présentée avec pour partenaires, AREVA pour la conception et la fabrication des machines, Technip pour l'ingénierie, STX ou Eiffage pour la conception et la fabrication des structures de fondation et NEOEN Marine pour le développement.

Le 20 juillet 2012, la Commission Nationale du Débat Public a été saisie conformément à la loi du 27 février 2002 (dite loi « démocratie et proximité »), par la SAS Ailes Marines de son projet de construction d'un parc éolien en mer situé au large de la baie de Saint-Brieuc (22), donnant ainsi suite à l'arrêté ministériel du 6 avril 2012, la désignant attributaire de ce site.

La Commission Nationale a décidé lors de sa réunion mensuelle du 6 septembre 2012, d'organiser elle-même un débat public sur ce projet et a nommé, ce même jour, Antoine DUBOUT, Président de la Commission Particulière du Débat Public, créée à cet effet.

Sur sa proposition, la CNDP a nommé le 6 octobre 2012, membres de la CPDP :

- Madame **Claire de LOYNES**, ancienne journaliste et professeur de lettres à l'étranger
- Madame Sophie **CHEGARAY**, journaliste honoraire spécialisée dans la pêche maritime
- Monsieur Alain **RADUREAU**, ingénieur de recherche à l'INRA
- Monsieur Joseph **MOYSAN**, ancien commandant du port de Marseille
- Monsieur Bruno **de TREMIOLLES**, retraité, ancien cadre dirigeant du groupe Pechiney
- Monsieur Michel **STEINER**, journaliste économique honoraire et ancien enseignant à l'IUT de journalisme de Touraine, commissaire enquêteur

Madame Sophie CHEGARAY est novice dans la procédure du débat public, le Président et tous les autres membres ont déjà participé à un ou plusieurs débats, avec la particularité pour ce qui concerne Joseph MOYSAN de l'avoir vécu côté Maître d'Ouvrage.

Les propositions de nomination faites par Antoine DUBOUT ont été conduites avec le souci de complémentarité des compétences de chacun tout en privilégiant leur esprit d'écoute.

Le projet présenté par la SAS Ailes Marines n'a pas d'autre objectif que de répondre au cahier des charges de l'appel d'offres de l'État, qui prévoit entre autres points en son article 6.8 (du cahier des charges), que le candidat retenu doit saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), conformément aux dispositions de l'article L 121-8 du code de l'environnement, au plus tard six mois après l'attribution du lot.

Il est à préciser que, conformément aux exigences du règlement de l'appel d'offres, le projet porte uniquement sur les installations en mer, c'est-à-dire les aérogénérateurs, leurs fondations et la sous-station électrique en mer à laquelle doivent être reliées les éoliennes.

Le raccordement électrique du parc de la liaison de la sous-station électrique en mer au réseau de transport national d'électricité, relève d'un projet distinct entièrement porté par le gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE). Ce projet, complémentaire au projet soumis au débat, et non inclus dans la saisine, fera l'objet d'une partie d'une réunion publique pour permettre une totale cohérence dans la compréhension du projet par les Costarmoricains.

La préparation du débat public



▶ CHAPITRE II

▶▶ II.1 - La consultation préalable

Sous la responsabilité de son Président Antoine DUBOUT, la CPDP a conduit le débat public depuis sa mise en place en septembre 2012 jusqu'à la clôture du débat le 24 juillet 2013. Durant les six premiers mois, la CPDP s'est consacrée, à raison d'une réunion de travail hebdomadaire, à la préparation du débat public et à l'accompagnement de l'équipe projet de la SAS Ailes Marines pour la rédaction du dossier de présentation du Maître d'Ouvrage et de la synthèse du projet.

Dans le même temps le Président, les membres et le Secrétaire Général ont eu des entretiens préalables avec les acteurs locaux pour bien appréhender les contextes locaux, identifier les thèmes devant faire l'objet des réunions et les attentes de ces acteurs.

Le Secrétaire Général, quant à lui, s'est chargé de l'administration de la Commission, de l'organisation générale, logistique et matérielle (moyens, locaux, budget), et de la conception et mise en œuvre, de la diffusion et de la publication des outils du débat. Il a été l'interface avec les administrations d'État, régionale et départementale et les associations.

Les modalités du débat, la liste et le calendrier des réunions ont été élaborés par la Commission Particulière et présentés au Maître d'Ouvrage. Au cours des différentes réunions de travail internes, sous la conduite du Président DUBOUT, chacune des réunions publiques a été préparée (méthodologie, organisation et préparation des interventions avec les intervenants pressentis) et les déroulés ont fait l'objet de nombreuses mises au point, y compris en tenant compte des débriefings des réunions passées, avant de devenir le conducteur définitif.

Le 9 octobre 2012 la CPDP a tenu sa première réunion à Langueux, dans ses locaux, officialisant ainsi son installation. À cette occasion il a été rappelé à chacun la finalité du débat public et le code éthique et déontologique de la CNDP a été soumis aux membres de la Commission et à son secrétariat général. Celui-ci a été adopté par l'apposition de la signature de chacun au bas d'un document (consultable en annexe) qui précise que la Commission Particulière s'engage à conduire le débat en toute neutralité et indépendance vis-à-vis de tous les acteurs dont le Maître d'Ouvrage. Ce code précise notamment les obligations des membres de la CPDP : équité, intégrité, neutralité vis-à-vis du projet, indépendance vis-à-vis du Maître d'Ouvrage, information et transparence à l'égard du public.

La CPDP ne se prononce pas sur le projet mis au débat et ne donne aucun avis de fond. Elle fait en sorte qu'un maximum d'éléments d'appréciation sur le fond du projet soit exprimé lors du débat par une diversité d'intervenants.

La Commission garantit le respect des principes qui animent le débat public :

- Le principe d'équivalence selon lequel tous les participants sont également traités et encouragés à contribuer au débat. Les mêmes moyens d'information, d'expression et de contribution sont mis à disposition de tous. Les mêmes règles de discipline sont appliquées à chacun, quel que soit son statut.
- Le principe de transparence : le débat public doit permettre l'émergence d'une réelle diversité des points de vue portés par la pluralité des acteurs et du public. Toutes les contributions sont rendues publiques au fur et à mesure et pendant toute la durée du débat. L'information doit être disponible et compréhensible.



- Le principe de confrontation des arguments : la CPDP veille à ce que l'ensemble des positions et des arguments soient expliqués puis débattus et puissent faire l'objet soit de réponses, notamment de la part du Maître d'Ouvrage, soit par la réalisation d'études complémentaires. Le débat public doit faire émerger tous les éléments nécessaires à l'évaluation du projet et constituer un exercice d'intelligence collective. Il est un temps d'apprentissage collectif où les connaissances sont partagées, débattues, appropriées et critiquées. La CPDP fait en sorte que le débat favorise ce processus de compréhension mutuelle et d'intelligence collective susceptible d'éclairer le décideur.

Les rencontres préparatoires avec les acteurs

De novembre 2012 à mars 2013 le Président DUBOUT, les membres de la CPDP et le Secrétaire Général, ont rencontré, lors d'entretiens informels d'une durée d'une heure trente en moyenne, près de quatre-vingts acteurs potentiels dont la liste figure en annexe. Ceux-ci ont été identifiés à partir des éléments du dossier de saisine du Maître d'Ouvrage. Ont également été rencontrées les personnes que certains des interlocuteurs conseillaient de consulter.

Un compte-rendu écrit de chaque rencontre, à usage interne, a été mis à la disposition de chaque membre de la Commission sur son serveur Internet, à consultation restreinte.

Une rencontre particulière, préalable, a eu lieu à l'initiative du Président de la CPDP, rassemblant le Président de l'Association de Maires des Côtes-d'Armor et le Président du Conseil Général des Côtes-d'Armor, regroupant tous les maires du département et les Conseillers Généraux et Régionaux concernés. L'objectif étant à la fois de présenter le projet et le déroulement du débat public. À cette occasion il a été explicité le rôle des élus qui durant le débat, respectant le principe d'équivalence, seraient soumis aux mêmes règles que tout un chacun.

En février un courrier d'information a été rédigé et adressé aux acteurs rencontrés auquel ont été joints le dossier du Maître d'Ouvrage, la synthèse du projet, le document RTE et le livret « *Le débat public – Mode d'emploi* ».

Les attentes vis-à-vis du débat

Tout d'abord, les acteurs rencontrés sont dans l'expectative, n'ayant jamais eu à connaître de débat public, tel que la CNDP les ordonnance dans le cadre légal. En effet, depuis la création de la CNDP, aucun débat public n'a été organisé dans cette région, c'est donc une procédure inconnue et dont l'issue ne semble pas convaincre les auditeurs de la CPDP. « *Quelle différence avec une enquête publique et les nombreuses réunions de concertation tenues ?* » De surcroît, le projet soumis au débat est soit très attendu et défendu, pour des raisons économiques évidentes, soit rejeté, avant même d'en connaître les caractéristiques. Ce rejet est généralement dû à des craintes sur l'environnement, sur un choix idéologique de production électrique et surtout sur la modification du paysage. Il s'avérera ultérieurement, durant les quatre mois du débat, que les opposants se sont révélés discrets et peu structurés.

Les acteurs espèrent une information complète et transparente sur l'intérêt et la pertinence d'un tel projet dans la baie de Saint-Brieuc, baie qualifiée par le Président du Conseil Général de l'une des cinq plus belles au monde. Certains doutent de cette procédure ou la craignent affirmant que le projet est acquis et qu'il se fera. D'autres l'espèrent désormais, après l'avoir combattu, tel le Comité des pêches des Côtes-d'Armor. Certains, enfin, voient en cette procédure inattendue, l'espoir d'une explication transparente et non doctrinale conduisant au rejet de ce projet par l'inacceptabilité de la population.

Ces informations sont souhaitées par une part importante des acteurs rencontrés qui doivent aller au-delà du cercle habituel des initiés politiques, socio-économiques, associatifs ou environnementalistes. Un public inhabituel des débats publics est ici concerné, les utilisateurs de l'espace maritime. Et ils sont nombreux, pêcheurs professionnels, pêcheurs-plaisanciers, plongeurs, surfeurs, « voileux », conchyliculteurs, compagnies maritimes, promenades et navettes.

Les acteurs institutionnels et les partisans du projet s'étonnent que la CPDP n'exprime aucun avis, allant même à demander à ce qu'on limite la parole aux pourfendeurs. « *Mais pourquoi donnez-vous une tribune à ces gens qui ne voient pas plus loin que leur intérêt personnel ?* » se sont exclamés certains élus institutionnels. Réciproquement, d'autres ont contesté la possibilité pour les élus de pouvoir s'exprimer, puisqu'étant partie prenante au débat.

En clair, pour ce débat, la première mission de la Commission Particulière est de convaincre de l'intérêt de cette procédure légale, de la forme, des objectifs et de l'éthique du débat public relevant des lois de 2002 et 2010. En un mot, il faudra, tout au long de la mission, faire œuvre de pédagogie pour valoriser le débat public et le légitimer aux yeux du public breton.

Pour autant, d'autres acteurs attendent de la CPDP, d'une part, de veiller à ce que le débat se déroule dans un esprit d'échanges prenant en considération toutes les opinions et les avis sur le projet et, d'autre part, ils demandent que des réponses claires, franches ou non convenues soient apportées à leurs interrogations. La détermination est flagrante, mais sans agressivité ni provocation. Chacun imagine un débat calme, posé, respectueux de la parole des autres. Ce sera effectivement le cas, les réunions publiques se dérouleront dans cet esprit sociable et complaisant, jusqu'à l'antépénultième réunion, celle consacrée à l'impact du projet sur le paysage, où les différences d'appréciations se sont fait entendre à la surprise de nombre d'acteurs et du Maître d'Ouvrage étonnés de ces manifestations d'humeur réprobatrices.

De façon plus détaillée, les attentes des différents acteurs, lors des réunions préparatoires, se sont révélées comme suit :

- À propos du débat en général :
 - la nécessité pour la Commission Particulière de préciser les enjeux du débat, les marges réelles de discussion, les termes potentiels des échanges, et la prise en compte de tous les arguments lors du compte-rendu final,
 - la possibilité de débattre de l'opportunité du projet,
 - la poursuite des efforts de concertation d'Ailes Marines.
- À propos du projet :
 - qu'il respecte des zones de pêches principalement celle à la coquille Saint-Jacques
 - qu'il garantisse une meilleure compréhension de la politique énergétique,
 - qu'il prenne en compte les contraintes économiques locales par la création d'emplois, en considérant les entreprises bretonnes comme partenaires et en développant une filière industrielle forte et au devenir international,
 - qu'il apporte l'assurance que toutes les mesures de sécurité industrielle et maritime seront prises,
 - qu'il soit respectueux de l'environnement (y compris visuel) et des biodiversités,
 - qu'il respecte des zones protégées, tels Natura 2000 ; sites remarquables...

II.2 - Le dossier du débat

Il revient au Maître d'Ouvrage du projet, la SAS Ailes Marines, de rédiger un dossier de présentation du projet appelé le « dossier du Maître d'Ouvrage » (DMO) présentant de façon exhaustive, en un peu plus de 100 pages, le projet, les éléments qui le justifient, les alternatives et les variantes éventuelles et son traitement proposé.

Ce DMO est soumis à la CNDP qui doit le valider avant de prononcer l'ouverture du débat.

Le rôle de la CPDP est d'accompagner le Maître d'Ouvrage dans cette rédaction et de préparer la décision de la CNDP. Pour cela elle doit notamment s'assurer que le document apporte tous les éléments nécessaires à la compréhension du projet ; qu'il réponde aux principales questions des acteurs rencontrés et qu'il soit compréhensible à la lecture du grand public, par définition non spécialiste de ces problèmes industriels.

Le calendrier de rédaction du DMO a dû être calé sur celui imposé à la fois par les dates prévisionnelles du débat public (mars à juillet) et celui de la CNDP, exceptionnel en ce début 2013, dû à la fin de mandature de l'exécutif de la Commission Nationale. La CNDP se réunissant tous les premiers mercredis de chaque mois, il fallait impérativement que le DMO soit présenté pour validation à la réunion du 6 février 2013, sans pour autant préjuger d'une décision favorable de sa part. Le 6 février 2013 étant la date de la dernière réunion plénière de la mandature 2007-2013.

Dès lors que la CNDP a validé le DMO, il faut un délai de trois à quatre semaines pour permettre l'impression des documents et la distribution dans toutes les boîtes à lettres la semaine précédant le lancement du débat public.



La Commission Nationale avait exprimé la volonté que les quatre débats publics portant sur les projets de parcs éoliens en mer se tiennent dans une même période et que le mois de juillet soit couvert par des réunions publiques, afin que les résidents estivaux (propriétaires de résidences secondaires et estivants) puissent participer pleinement aux débats publics. Compte tenu de ces éléments la Commission Particulière pour le projet de Saint-Brieuc a proposé que le débat public se tienne du 25 mars au 24 juillet 2013.

La période impartie à la rédaction du DMO a été relativement courte, si l'on exclut les délais de maquetage, de relecture et d'éventuelles corrections. Le défi a été d'autant plus difficile à tenir, que le Maître d'Ouvrage a eu de grandes difficultés à rentrer dans l'objet de ce document et malgré de nombreuses remarques de la CPDP et de la CNDP. Des échanges rudes, volontairement excessifs ont dû être tenus sur la qualité de la première version proposée, qui s'apparentait plus à un *thesaurus* commercial qu'au dossier d'information sur le fond du projet. Cet épisode a été pour chacun un grand moment de tension.

Lors de la réunion de travail du 9 octobre 2012 Ailes Marines a proposé à la CPDP un sommaire de son dossier, élément qui a été légèrement retravaillé, à la demande de la Commission ou du fait du Maître d'Ouvrage pour finalement être validé le 16 novembre. Chaque semaine suivante, au cours de réunions de travail, Ailes Marines a construit son dossier sous le regard et les remarques de la CPDP. Ce travail a pu être clos dans les temps opportuns pour permettre que le dossier du Maître d'Ouvrage soit proposé à la CNDP avec la bénédiction de la Commission Particulière.

Tout en mettant une pression permanente sur le respect des délais, la CPDP est restée vigilante sur le contenu et la forme du dossier. Elle a par exemple insisté pour que les enjeux environnementaux soient abordés de manière approfondie et transparente et qu'ils s'appuient sur les études que, par ailleurs, Ailes Marines ne souhaitait pas rendre publiques.

Finalement, la Commission Nationale du Débat Public a donné quitus au Maître d'Ouvrage sur le dossier et la synthèse du projet lors de sa réunion du 6 février 2013. Elle a au cours de cette même réunion validé les dates du débat public et ses modalités d'organisation.

Ces documents et éléments ont été mis en ligne pour consultation publique sur le site Internet de la CPDP dès le 15 février.

» II.3 - L'organisation fonctionnelle du débat

II.3.1 - Le Secrétariat Général

Le Président et les membres de la Commission Particulière conçoivent et animent le débat public. Pour cette mission ils sont accompagnés par un secrétariat général qui est chargé de l'administration et de l'animation de la CPDP et de l'organisation et du suivi du débat public. Il est l'interface entre l'institution et le public, les services de l'État, la presse et les élus. Sur demande d'Antoine DUBOUT, la Commission Nationale confie la direction du Secrétariat Général à Frédéric AUCHER, ancien cadre dirigeant des collectivités territoriales, précédemment secrétaire général de 6 autres débats, dont deux exercés sous la présidence d'Antoine DUBOUT (projets de terminaux méthaniers Fos Faster et Fos Tonkin). Il est appuyé dans cette mission par Fanny COUPE, chargée de mission, webmaster et Corinne GUEVAR, assistante. Fanny COUPE, titulaire d'un DESS en communication, ayant des expériences dans le domaine de la communication d'entreprise et en gestion de sites Internet, présentait un bon profil pour assurer aux côtés du Secrétaire Général diverses missions dans le suivi des éléments de communication et la gestion permanente du site Internet de la Commission. Elle sera également en charge du suivi du système questions / réponses.

Corinne GUEVAR a été recrutée au vu de sa formation et expériences professionnelles en qualité d'assistante de direction, après que deux autres assistantes ont renoncé au bout de quelques semaines. L'une et l'autre ayant eu l'opportunité de trouver un emploi en CDI.

La direction du consortium Ailes Marines, n'ayant pas, par définition, de service de ressources humaines, a fait le choix de faire gérer les contrats de travail du personnel administratif de la CPDP par une entreprise de portage salarial sise à Saint-Brieuc. Cette solution n'a pas été, de la part de cette société, sans incompréhension, entre autres du statut de la CPDP (indépendance, y compris vis-à-vis du payeur) et a généré quelques difficultés dues à la rigidité de gestion de cette société. Sans doute a-t-elle souhaité se prémunir, en cas de contrôles ? Cette difficulté s'est principalement ressentie sur les modalités de remboursement de frais, qui avaient été initialement arrêtées entre Ailes Marines et le Secrétaire Général et qui, pour un grand nombre, devait pallier, là encore, la lourdeur administrative du consortium, dont, rappelons-le, l'actionnaire principal est espagnol.

La solution de faire prendre en charge les contrats de travail des personnels de Commissions Particulières par une société de portage salarial n'est assurément pas adaptée au statut de la CNDP et par conséquent de ses Commissions Particulières. De surcroît le statut des personnels soumis aux règles du portage salarial n'a rien de commun (commercial, etc.) avec les missions confiées aux secrétariats généraux de CPDP.

II.3.2 - Les prestataires de la CPDP

Pour conduire à bien ses missions la CPDP a fait appel à des agences et sociétés pour ce qui concerne la communication, les relations presse, l'organisation logistique des réunions publiques, la retranscription des propos tenus en réunions publiques (verbatim)... toutes recrutées par appel d'offres ou consultation, conduits selon les règles habituelles exercées par le Maître d'Ouvrage. Ces procédures ont été construites autour et à partir d'un Cahier des Charges de Techniques Particulières (CCTP) rédigé par le Secrétaire Général.

Ont été finalement retenus :

- L'agence Vae Solis Corporate de Paris pour la partie conseil en communication ; suivi des blogs sur le Web et des réseaux sociaux ; création, impression et diffusion (routage) des outils, supports et documents. L'agence Vae Solis est accompagnée pour les relations presse par la société Release Presse implantée à Rennes depuis 9 ans et maîtrisant parfaitement les médias locaux et régionaux.
- La société Cap Événementiel de Rennes, pour la partie logistique des débats, mission allant de la recherche à la vérification de la compatibilité des salles avec nos besoins et les exigences au niveau technique et sécurité, prise en charge des assurances, montage et démontage de l'installation et exécution technique des réunions.
- La société UBIQUS de Paris, pour la rédaction des verbatim à partir des enregistrements sonores numériques des réunions publiques.
- La société ALEAUR de Levallois-Perret pour la construction, la mise en ligne et le suivi technique du site Internet. ALEAUR est le prestataire permanent de la CNDP pour son site national, mais également pour les sites des différentes CPDP selon une charte commune et une architecture prédéfinie et adaptative performante.
- Pour ce qui concerne l'impression de tous les documents, c'est l'agence Vae Solis qui en a été chargée, via l'un de ses partenaires. Notre cahier des charges avait précisé que les prestataires extérieurs de l'agence de communication retenue devaient, autant que faire se peut, être bretons. L'impression a été réalisée par l'imprimerie Roto Armor à Plouagat.

II.3.3 - Les locaux et les moyens matériels

Dès la création de la CPDP et la nomination d'Antoine DUBOUT, à la réunion du 6 septembre 2012 par la CNDP, Frédéric AUCHER se rend pour une première visite à Saint-Brieuc et se met en quête de locaux pour l'installation de la CPDP. Il est aidé pour cela par un représentant régional d'Iberdrola et un agent immobilier.

Après la visite infructueuse de plusieurs locaux, ce qui a permis d'affiner la compréhension de l'agent immobilier sur notre recherche, il nous propose un local, récemment libéré, situé sur la commune de Langueux, limitrophe à Saint-Brieuc. Cette commune, membre de la communauté d'agglomération briochine, a la particularité d'être le pôle commercial de la préfecture costarmoricaine. Chaque jour une population dense y transite. Le local proposé est bien connu de la population puisqu'il a abrité durant des années les bureaux d'un petit journal d'annonces (*Paru-Vendu*), et qu'il est situé en bordure de la nationale Rennes-Brest qui dessert les entrées des communes de Saint-Brieuc, Langueux, Trégueux...

Ce local de 120 m² comprend un bureau d'accueil-entrée, deux bureaux, une grande salle de réunion, un local technique, une cuisinette et des sanitaires.

Bien qu'un peu éloigné du centre-ville et de la gare, la CPDP arrête son choix sur ce local.

Ailes Marines a aussitôt entrepris les démarches administratives et contractuelles pour louer ce local et nous permettre d'y vivre professionnellement. Il a été meublé classiquement et équipé en informatique (mise en réseau), photocopieuse, etc.

La CPDP a pu s'installer dans ses bureaux fin septembre 2012.

Une signalétique adaptée a été positionnée, avec, entre autres, un fléchage et une vitrophanie sur une fenêtre, visible depuis la route nationale (4 voies).

II.3.4 - Le budget

Le Secrétaire Général a préparé et proposé au Président de la Commission, puis au Directeur de projet d'Ailes Marines, financeur du débat public conformément à la loi, un budget prévisionnel de 943 200 euros, basé sur 10 réunions publiques et 20 cahiers d'acteur.

Ce budget est réparti en cinq chapitres : – l'immobilier (35 200 €) – la bureautique (21 000 €) – le secrétariat général (257 000 €) – la communication et la logistique (562 000 €) – divers (68 000 €).

Le budget final réalisé est arrêté à 887 935 euros. Il est à noter que 100 000 euros sont consacrés aux 50 cahiers d'acteur supplémentaires par rapport à l'estimation prévisionnelle de 20, puisque 70 ont été rédigés.

Ce budget réalisé représente 0,045 % de l'investissement envisagé.

Le détail de ce budget est consultable en annexe.

Les outils du débat



▶ CHAPITRE III

Informier le plus largement possible le public sur le projet et l'inviter à participer au débat est une des missions premières de la CPDP qui a défini un périmètre suffisamment large pour que toutes les personnes directement ou indirectement concernées par le projet aient connaissance du débat public. Ce territoire sera la base de la diffusion toute boîte des documents du débat, soit les 90 000 foyers des communes littorales se situant de l'île de Bréhat à Lancieux (22) et auxquelles il faut ajouter les communes des intercommunalités comprises dans ce périmètre. Ce périmètre n'est arrêté que dans le cadre de la distribution d'une information de proximité et n'exclut pas du débat, pour autant, les personnes résidentes au-delà.

Publication et diffusion de documents, exposition de kakémonos dans les salles de réunions, annonces presse par l'achat d'espaces dans la PQR, PHR et magazines, affichage consenti par les municipalités dans leurs mobiliers urbains et dans les commerces, suivi des blogs sur le Web, etc. La CPDP a mobilisé des outils, nombreux et diversifiés, pour exercer sa mission d'information. Elle s'est appuyée autant que possible sur de nombreux relais : mairies, intercommunalités, chambres consulaires...

Souhaitant aller plus loin et espérant mobiliser un public jeune, la CPDP a tenté d'innover en proposant d'être saisie par SMS. L'agence de communication s'est entourée d'un prestataire spécialisé qui a géré ce nouvel outil. Un numéro de téléphone portable a été attribué. Une plate-forme automatisée réceptionnait les messages. Un retour automatique à l'expéditeur lui demandait de s'identifier par l'envoi d'un nouveau SMS. Dès lors, ces deux messages étaient transmis à la CPDP sur un site dédié. Le système a été éprouvé, mais peu de Costarmoricains l'ont utilisé, seulement 3 questions nous sont parvenues *via* ce module. Cette innovation a été un échec.

À chaque entretien préalable a été remis, par le Président et les membres de la Commission, à leurs interlocuteurs, un fascicule « *Le débat public – Mode d'emploi* » et la maquette et les règles d'un cahier d'acteur. Dès que la CNDP a donné son aval sur les documents du Maître d'Ouvrage et de RTE pour la partie du projet dont il a la maîtrise d'ouvrage (raccordement du parc au réseau), ils ont été adressés, par voie postale, aux acteurs rencontrés durant la phase préparatoire.

» III.1 - Le livret d'information « *Le débat public – Mode d'emploi* »

La région Bretagne n'a jamais connu de débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public. C'est donc une procédure inconnue sur ce territoire que les habitants doivent intégrer. Combien de fois les membres de la CPDP ont entendu : « *Un débat ? Pourquoi faire, le projet n'est-il pas déjà décidé ?* » Ou encore, après avoir expliqué à nos interlocuteurs les fondements et objectifs du débat public : « *Pourquoi donner la parole à des opposants, à des associations de défense ?* » ou « *Si le Maître d'Ouvrage ne peut plus s'exprimer librement dans les médias durant le débat, interdisez-le également aux associations !* »

Devant une telle absence de connaissance du débat public, singularisée par l'incompréhension de voir une strate procédurale administrative supplémentaire et doutant que l'issue du débat public puisse, le cas échéant, modifier en quoi que ce soit la décision de création de ce parc (d'autant qu'il a été décidé



à la suite d'un appel d'offres de l'État) il nous est apparu comme une nécessité absolue de redoubler de pédagogie. Instiller l'esprit de démocratie participative et d'intelligence collective que symbolise le débat public et marteler que rien n'est décidé à ce stade du projet deviennent donc une obligation pour s'assurer du bon déroulement du débat et une réussite de ses objectifs. De surcroît, la juxtaposition de procédures de concertation engagées dans la région (sur ce projet – sur le raccordement RTE), diverses enquêtes publiques en cours et le débat public national sur la transition énergétique, brouillent un peu plus la compréhension et l'acceptation de ce débat.

C'est ainsi que le Secrétaire Général a conçu avec l'agence Vae Solis un livret de 12 pages de format A5 qui collationne l'ensemble des informations nécessaires à une meilleure compréhension des valeurs et objectifs du débat public. En pages centrales de ce livret une accroche forte met en exergue tous les outils mis à la disposition du public pour participer au mieux au débat.

» III.2 - Le dossier du Maître d'Ouvrage, sa synthèse et divers documents

La CPDP a veillé à rendre largement accessibles et compréhensibles du grand public :

- Le dossier du Maître d'Ouvrage a été imprimé en 5 000 exemplaires. Il a été remis aux acteurs qui en ont fait la demande, sous format papier ou sur support informatique. Il a été transmis à toute personne en faisant la demande par courrier, téléphone, abonnement, courriel ou se présentant dans nos locaux. Ce dossier a été disponible également dans chaque salle de réunions publiques, il a également été mis en ligne sur le site Internet de la Commission.
- La synthèse du projet destinée à une large distribution. Elle a été adressée avec le livret « *Le débat public – Mode d'emploi* » et avec le document RTE sous enveloppe personnalisée dans toutes les boîtes à lettres situées dans le périmètre du débat, dix jours avant le lancement du débat.
- Les synthèses des études préliminaires sur lesquelles la SAS Ailes Marines s'est appuyée pour construire son projet, ont été mises en ligne sur le site Internet de la Commission dès la mi-mars.
- Les CD-Rom réunissant le dossier de présentation du Maître d'Ouvrage, la synthèse du projet, la présentation du projet de raccordement au réseau électrique national (RTE), le livret de la CPDP (« *Le débat public – Mode d'emploi* ») et les synthèses des études préliminaires ont été disponibles dès le 28 mars.

Il est à noter les difficultés récurrentes tenant à la distribution de la documentation dans toutes les boîtes à lettres. En France, seules deux sociétés assurent ce service. L'une et l'autre sont soumises aux mêmes règles légales de distribution publicitaire, sous peine d'amende, comme par exemple l'interdiction de servir des boîtes à lettres sur lesquelles est apposée la mention « Stop pub ». En Côtes-d'Armor une action locale soutenue par le département incite la population à apposer cette mention pour des raisons de préservation environnementale.

Notre documentation, bien que mise sous enveloppe identifiée aux couleurs de la CNDP, est considérée comme publicité. (Seules, aux yeux de ces entreprises, les publications de l'État et des collectivités locales ne sont pas considérées comme publicitaires).

Pour des raisons évidentes de budget, la CPDP n'a pas fait le choix de faire distribuer isolément ses documents. Cette remise s'est donc faite conjointement avec d'autres publicités et suivant les mêmes règles de distribution. De fait, de nombreuses habitations n'ont pas été destinataires de notre documentation, tout comme les résidences secondaires inoccupées hors périodes de vacances et dont les boîtes à lettres ont été retirées ou sont condamnées par les propriétaires.

Le plus cocasse est que souvent ce sont ces mêmes personnes qui à la fois refusent la publicité et se plaignent de ne pas avoir reçu les documents du débat public ! Un plan média très complet (cf. §III.8), renforcé pour la réunion sur le paysage, a permis une information très approfondie de la population.

» III.3 - La lettre d'information électronique (newsletter)

Postée 48 heures avant chaque réunion publique, la newsletter a été le média « fil rouge » de la CPDP. La newsletter a été conçue conformément à la charte graphique de la CPDP créée par l'agence Vae Solis dans le respect de la neutralité de la Commission. Sur le fond, la lettre électronique visait, après une accroche, à informer de la réunion à venir et à retracer la dernière réunion au travers de micros-trottoirs et de photos. Une interview sous forme de « 3 questions à... » était réalisée et un paragraphe rappelait les moyens mis à la disposition du public pour participer largement au débat public. Des liens permettaient à tout un chacun d'être redirigé vers les diverses pages de notre site Internet.

En fin de débat, le listing des Emails comptait 1331 adresses. 12 newsletters ont été créées durant le débat.

» III.4 - Le site Internet et le système questions-réponses

Le site Internet

Mis en ligne et ouvert à la consultation des internautes dès le 15 janvier 2013, le site Internet, www.debatpublic-eoliennesenmer22.org, a été conçu selon l'architecture commune des sites Internet de la Commission Particulière, définie par la Commission Nationale du Débat Public.

Le site a été rendu interactif du 25 mars 2013, à l'ouverture officielle du débat public, jusqu'au 24 juillet 2013 minuit. Il a constitué un outil très complémentaire pour l'information dynamique du public et de la presse au cours du débat public. Il a été non seulement le support des informations générales de contexte (présentation du débat public, de la CNDP, des supports légaux, de la Commission Particulière, des membres, de ses missions,...) mais également celui facilitant la diffusion du projet du Maître d'Ouvrage, des synthèses des études préliminaires, des mises à jour régulières telles que les actualités du débat (calendrier, synthèse des réunions et leur verbatim, cahiers d'acteur, newsletters, communiqués de presse,... cf. annexe P.79), les documents consultables, les avis et les réponses aux questions. Une page, intitulée « Retour sur les réunions », a été consacrée à chaque réunion publique, permettant dès le lendemain matin d'une réunion de disposer de l'enregistrement sonore et vidéo, de la diffusion des diaporamas des différents intervenants et la consultation de photos de la soirée. Sous 4 jours ouvrés le verbatim des propos tenus était mis également en ligne, à la disposition des internautes.

Il s'agit d'un outil d'un intérêt certain pour l'enrichissement du débat et la consolidation de l'information entre la CPDP, le public, les associations et la presse. Sa fréquentation a atteint de belles audiences, pour un débat de cette nature, dont la CPDP s'est régulièrement félicitée, avec au 25 juillet 2013 : 29 387 connexions et 139 119 pages lues.

Concernant sa gestion journalière et permanente, effectuée par notre chargée de mission Fanny COUPE, l'administration est assez simple d'utilisation, le tronc commun bien organisé tout en conservant une souplesse d'adaptation. La création et la mise à jour des pages se sont effectuées sans difficulté particulière, assurant ainsi une bonne réactivité de cet outil. Le chargement des documents à mettre en ligne vers le serveur n'a pas posé de problème. Les quelques difficultés qui ont pu apparaître ont été très rapidement estompées par l'équipe de Guillaume DANIELLO, chez ALEAUR.

Tous les documents et études élaborés par le Maître d'Ouvrage ont été mis en ligne. Le site internet a connu des mises à jour régulières et offrait simultanément au public les documents du débat et ceux provenant du public.

L'outil « Questions-réponses »

Plusieurs possibilités ont été offertes au public pour lui permettre de s'exprimer au travers de questions posées. La distribution « toutes boîtes à lettres » en amont du débat du livret « *Le débat public – Mode d'emploi* » dans lequel une carte T était insérée, des imprimés disposés sur les sièges des réunions publiques, la page interactive du site Internet et les SMS.

Sur les 392 questions posées, 105 sont parvenues par carte T, 49 ont été remises au cours des réunions publiques, seulement 3 via les SMS et le reste a été posté sur le site Internet. 38 ont été adressées à la



CPDP, 38 ont été refusées car hors sujet, 9 s'adressaient à l'État (4 pour la DGEC ou 5 pour la DREAL) et les 284 questions restantes ont reçu une réponse du Maître d'Ouvrage. Les questions adressées à la DGEC n'ont pas eu de réponse au jour de la clôture du compte-rendu de la CPDP.

Par ailleurs, la CPDP a été destinataire de 105 avis tous consultables sur le site.

» III.5 - Le point de vue du propriétaire des ports

Un point spécifique de ce débat était lié au choix, par le Maître d'Ouvrage et par le Conseil Général des Côtes-d'Armor propriétaire des ports du département, du port qui serait amené à accueillir la plateforme de maintenance du parc éolien offshore et à être aménagé en conséquence, dans l'hypothèse de la réalisation du projet. Ce point particulier était mentionné au dossier de saisine déposé à la CPDP par la SAS Ailes Marines. C'est donc un élément intégrant le projet soumis au débat et qui doit être débattu, comme le reste du dossier, au cours du débat public.

Lors de la première rencontre entre le Président de la CPDP et le Président du Conseil Général, Antoine DUBOUT a expliqué la nécessité que le choix du port de maintenance ne soit pas arrêté avant le débat public, compte tenu que l'alternative des ports était partie intégrante du projet, tel qu'il avait été déposé dans le dossier de saisine à la CNDP.

Le Conseil Général avait entrepris une procédure de qualification entre les ports de Saint-Quay Portrieux, Erquy et Saint-Cast le Guildo, tous trois candidats pour accueillir la maintenance de la SAS Ailes Marines. Les éléments issus de cette démarche devaient être transmis au débat public pour que tout un chacun en ait connaissance et puisse en débattre. La transcription au travers d'un cahier d'acteur n'a pas semblé adaptée du fait de la qualité du Conseil Général dans ce dossier (propriétaire des ports) et l'importance des données. Aussi, il a été proposé au Conseil Général de rédiger un document spécifique, à la charge de cette institution, relatant toutes les données liées aux propositions d'accueil et techniques faites par les ports candidats. Ce dossier de 12 pages, mis en ligne sur le site de la Commission, imprimé en 2 000 exemplaires, a été intégré comme document du débat et mis à la disposition du public dans chaque salle de réunion.

» III.6 - Les cahiers d'acteur

La rédaction de contributions écrites suggérée aux différents acteurs potentiels a obtenu un grand succès. Ce ne sont pas moins de 70 cahiers d'acteur qui ont été soumis à la Commission Particulière et qu'elle a publiés. Dès l'ouverture du débat, fin mars, les premiers ont afflué et ont servi de « courroie d'entraînement », incitant bon nombre d'autres acteurs à saisir cette opportunité. Il est à noter que lors des rencontres préparatoires dans les six mois en amont du débat, le Président DUBOUT et les membres de la Commission ont présenté le cahier d'acteur comme l'outil dédié aux acteurs associatifs, institutionnels...

Bien entendu, la CPDP a garanti cet exercice par des règles strictes qui avaient été largement diffusées avec une maquette de ce support. Sans leur respect, la Commission se laissait le droit de refuser les contributions. Une seule proposition de cahier d'acteur a subi un refus de la CPDP, l'auteur, un industriel local, usant de cette opportunité pour faire valoir sa société en espérant être recruté par AREVA, comme sous-traitant.

Cette implication « littéraire » a été sans nul doute un élément d'échanges et de présentation d'arguments et de points de vue important dans le déroulement du débat, même si la qualité des arguments a été de niveau inégal. Cet exercice a l'avantage, au contraire de l'expression orale en réunion publique, d'être (sans pour autant préjuger du fond) clair et explicatif, car généralement réfléchi et bien écrit, lisible de tous sans risquer d'être couvert par des invectives, insultes et tapages de toutes sortes. C'est un vrai exercice d'expression argumentée de points de vue, résultant des rencontres préalables que la Commission a tenues avant l'ouverture du débat.

La liste des 70 cahiers d'acteur publiés est consultable en annexe.

À l'inverse, nous n'avons reçu quasiment aucune visite dans les locaux de la CPDP. Les appels téléphoniques ont été également très rares.

» III.7 - L'outil « SMS et flashcode »

La CPDP a souhaité innover à l'occasion de ce débat et a demandé à son prestataire communication de mettre en place un système permettant au public de poser une question via les SMS. Il a semblé à la Commission que ce vecteur d'échanges, très à la mode chez les jeunes populations et rendu populaire par les jeux télévisés, aurait pu élargir l'offre de participation et attirer un public nouveau qui habituellement ne se sent que peu concerné par les projets soumis aux débats publics.

Un contrat a donc été passé avec une société spécialisée. Un numéro de téléphone portable gratuit a été affecté à cette opération. Chaque « petit message » écrit depuis son portable et adressé au numéro dédié arrive sur une plateforme automatisée. Celle-ci retourne dans la seconde un accusé de réception demandant, en guise de confirmation, que l'interlocuteur adresse par retour ses coordonnées. Les deux SMS du même interlocuteur sont réunis et sont aussitôt adressés à la CPDP. La question et les coordonnées sont ensuite intégrées dans le SQ/R.

Une communication spécifique a été faite par l'apposition d'un post-it virtuel mettant en valeur cette nouveauté, sur chaque document édité par la CPDP.

Le système était fiable mais malheureusement peu de personnes l'ont utilisé. Seules 3 questions sont parvenues via ce lien.

Un flashcode a également été positionné sur chaque document de la CPDP, renvoyant sur le site Internet de la Commission Particulière.

» III.8 - L'effort d'information

La Commission Particulière a mis en œuvre, tout au long du débat, tous les outils d'information pouvant inciter le public à participer au débat public, en précisant les lieux et dates des réunions publiques.

• Le publipostage

Une fois la zone du débat public arrêtée, il a été décidé d'informer le public résidant dans les communes concernées par le projet.

Le souci de la CPDP était d'informer sur la tenue du débat public, l'objet du débat (le projet du Maître d'Ouvrage), son fonctionnement et son déroulé. Pour cela, la CPDP a décidé d'organiser en semaine 12 (du 18 au 22 mars 2013, soit la semaine précédant le lancement officiel du débat public), une opération de publipostage.

Le prestataire retenu, Médiapost, a donc distribué dans 89 286 boîtes à lettres, réparties sur 44 communes de la baie de Saint-Brieuc, une enveloppe aux couleurs de la CNDP et contenant : le livret d'information de la CPDP « *Le débat public – Mode d'emploi* », la synthèse du projet du Maître d'Ouvrage et un document de contribution au débat public réalisé par le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) présentant le système de raccordement électrique du projet de parc éolien.

Précisons que les 89 286 boîtes à lettres concernées ne comprenaient pas celles avec la mention « Stop pub », ni celles des résidences secondaires qui étaient fermées ou provisoirement enlevées ou déclarées être ouvertes moins de 6 mois par an.

• Les campagnes d'affichage

Dès l'amont du débat public et sur demande de la CPDP, les mairies de Saint-Brieuc, Langueux, Matignon, Saint-Quay Portrieux, Erquy, Binic, Paimpol, Saint-Cast le Guildo, Trégueux et Pléneuf-Val-André, ont prêté gracieusement une partie de leurs panneaux d'affichage*.

Selon les disponibilités des emplacements municipaux, des affiches au format « Decaux » (120x176) ont été apposées pour annoncer une réunion publique ou présenter l'ensemble du calendrier du débat.

Des affiches d'un format plus restreint (40x60) ont également été réalisées, convenant davantage aux demandes des mairies locales, pour apposer notamment en extérieur ou intérieur des bâtiments publics (offices de tourisme, centres sportifs ou culturels).

* nombre d'affiches : Saint-Brieuc (55 affiches), Langueux (36), Matignon (10), Saint-Quay-Portrieux (38), Erquy (20), Binic (11), Paimpol (31), Saint-Cast le Guildo (8), Trégueux (30), Pléneuf-Val-André (6)



• Le tractage

Afin de permettre la plus large information et au plus près des lieux de réunions publiques, la CPDP a coordonné la distribution de tracts et d'affiches, le week-end précédant les 10 premières réunions une distribution de tracts et d'affiches.

Ainsi, dans les 10 communes recevant les réunions publiques, ont été distribués en moyenne : 500 tracts, une semaine avant la réunion publique, sur les marchés de la ville concernée ; puis 100 affiches (format A3), apposées chez les commerçants.

• Les insertions publicitaires dans les médias

Un plan média a été élaboré en amont du débat, dès le mois de novembre 2012, détaillant l'achat d'espaces publicitaires dans les différents supports presse locaux/régionaux identifiés (papiers et sites d'information Internet correspondants). Il s'agissait de cibler, de réserver et de planifier, en amont du débat public, les espaces dans les supports médiatiques susceptibles d'intéresser le plus la population et nécessaires pour assurer la meilleure visibilité des réunions publiques.

Dans le respect de la charte graphique établie spécifiquement pour ce débat, différentes annonces presse ont été placées dans des médias de grande notoriété dans les Côtes-d'Armor.

• Insertions dans la presse papier

- Ouest-France (PQR) / 249 000 lecteurs en moyenne par jour sur le département

10 insertions en 1/4 de page en Noir et Blanc selon un mix sur 4 éditions : Saint-Brieuc + Lannion Paimpol + Lamballe + Dinan. Généralement, les insertions *Ouest-France* ont été fixées le samedi précédant chacune des réunions pour gagner en visibilité.

- Le Télégramme (PQR) / 249 000 lecteurs en moyenne par jour sur le département

10 insertions en 1/4 de page en Noir et Blanc selon un mix sur 4 éditions : Saint-Brieuc + Guingamp + Lannion-Paimpol + Dinan. Généralement, les insertions *Télégramme* ont été fixées le lundi précédant chacune des réunions pour compléter l'annonce du samedi dans *Ouest-France*.

- Le Penthièvre / 75 215 lecteurs cumulés Penthièvre, Presse d'Armor, Petit Bleu

6 insertions en 1/4 de page en Noir et Blanc le jeudi précédant chacune des réunions du territoire de Plérin à Erquy (près de 20 000 lecteurs).

- La Presse d'Armor / 75 215 lecteurs cumulés Penthièvre, Presse d'Armor, Petit Bleu

2 insertions en 1/4 de page en Noir et Blanc le jeudi précédant chacune des réunions du territoire de Plérin à Tréguier (près de 27 000 lecteurs).

- Le Petit Bleu / 75 215 lecteurs cumulés Penthièvre, Presse d'Armor, Petit Bleu

1 insertion en 1/4 de page en Noir et Blanc le jeudi précédant la réunion de Saint-Cast-le-Guido (diffusion sur le territoire de Erquy à Dinan soit près de 29 000 lecteurs).

- TV Magazine Ouest / 289 035 lecteurs (39 360 pour l'édition Saint-Brieuc)

1 pleine page quadri intérieure dans le numéro paru le 31 mai 2013 - Diffusion avec le journal *Ouest-France* (programme TV pour une semaine). *TV Magazine Ouest* est leader sur les Côtes-d'Armor en termes de programme TV avec 96 000 abonnés.

- Le supplément de Ouest-France (cahier spécial de 8 pages)

Diffusion le mardi 26 mars, soit deux jours avant la première réunion publique d'un supplément 8 pages quadri dans le journal n°1 du département : *Ouest-France*. Ce supplément « glissé » a été distribué sur les éditions Saint-Brieuc/Lamballe, Lannion et Dinan, soit environ 54 000 exemplaires pour 151 000 lecteurs potentiels. Cet outil a donné un puissant éclairage au débat public en faisant preuve d'une grande pédagogie et, sans conteste, d'une impartialité remarquable.

En coordination avec la rédaction départementale des Côtes-d'Armor, un chemin de fer a été établi et validé pour assurer l'équilibre des prises de paroles (CPDP, Maître d'Ouvrage, les « pour », les « contre », etc.). Les contacts susceptibles de retenir l'attention des journalistes leur ont été remis pour faciliter leur travail de recherche d'information. Aucun droit de relecture n'a été exercé par respect de la liberté de la presse et par souci de neutralité de la Commission. Les reliquats d'impression ont été remis à la disposition du public tout au long du débat, notamment à l'occasion des réunions publiques.

• Insertions dans les médias Web

- **www.letelegramme.com Mégabannière Premium** quadri animée sur le site www.letelegramme.com visible du lundi 25 mars au lundi 1^{er} avril.

- **www.ouest-france.fr + www.saint-brieuc.maville.com** du lundi 25 mars au lundi 1^{er} avril :

- **1 Mégabannière Premium quadri animée sur www.ouest-france.fr** : 1^{er} régional dans le Top 10 des sites préférés des internautes français dans la catégorie « Actualités - Informations générales ».

Pages locales : St-Brieuc/Lamballe/Paimpol - 233 353 visites - 731 679 pages vues.

- **1 Mégabannière Premium quadri animée sur www.maville.com** : 4^e site préféré des Français dans la catégorie « Guides de sorties et de loisirs » à égalité avec Telerama.fr.

Maville.com / St-Brieuc : 89 106 visites - 35 584 visiteurs uniques - 520 628 pages vues.

• Insertions dans les médias TV

Un partenariat a été mis en place avec la Web TV *Armor TV*, une chaîne d'informations économiques, sociales et culturelles dans les Côtes-d'Armor. Ainsi, onze pastilles de 2 minutes ont permis d'annoncer chacune des 11 réunions publiques (3 réunions de présentation générale + 7 réunions thématiques + 1 réunion de synthèse). Les interviews d'Antoine DUBOUT ont été diffusées la veille de chaque réunion, dans le journal de 18 h. Ce partenariat a été complété d'un travail de relations presse avec la rédaction d'*Armor TV*.

• La diffusion du dossier du Maître d'Ouvrage et de sa synthèse

Durant la totalité des 4 mois du débat public, la CPDP a veillé à rendre largement accessibles :

- le dossier de présentation du projet appelé également dossier du Maître d'Ouvrage (DMO). Ce document a été imprimé en 5 000 exemplaires et envoyé sous forme papier ou sur support informatique CD à toutes les personnes en ayant fait la demande par courrier, carte T, mail, etc. Ce dossier était également disponible dans les halls d'entrée de chaque salle de réunion publique ;

- la synthèse du projet, imprimée à 100 000 exemplaires a été diffusée, par voie de publipostage dans une enveloppe déposée dans les 89 286 boîtes à lettres situées dans le périmètre du débat public.

III.8.1 - Les relations presse

• Bilan quantitatif global

Le débat public a indéniablement mobilisé les médias régionaux. La presse écrite et la presse audiovisuelle ont fortement expliqué, annoncé et suivi le débat public, tant en amont qu'au cours des 4 mois officiels et actifs de cet exercice.

Cet intérêt massif des journalistes a permis de générer 205 retombées médiatiques au total, soit 170 articles en presse écrite et 35 diffusions audiovisuelles.

Sur les 64 retombées issues de la presse quotidienne régionale, 48 sont parues dans *Ouest-France*, 16 dans *le Télégramme*. *Ouest-France* a d'ailleurs consacré 3 Une de ses éditions au débat.

Sur les 73 retombées Web, on note 8 parutions sur des sites spécialisés « Environnement » et une majorité de relais Internet de la PQR. Les reprises d'informations sur les médias électroniques (Web et blogs confondus) correspondent à 35 % de l'ensemble des retombées globales.

Sur les 26 retombées issues de la presse mensuelle ou hebdomadaire, on note que 5 sont extraites de médias économiques tels que *le Journal des Entreprises 22*, *Bretagne Economique* ou encore *La Lettre Economique de Bretagne*.

Par ailleurs, 5 parutions figurent dans la catégorie de la presse abritée qui a fait l'objet d'une démarche de sensibilisation en collaboration avec les services de communication : *Saint-Brieuc Agglomération Magazine*, *Côtes-d'Armor Magazine*, *Le Griffon* (magazine municipal de la mairie de Saint-Brieuc) et 2 reprises dans *Le Phare*, Lettre d'information de la Mairie de Saint-Quay Portrieux. De nouvelles retombées devraient paraître à compter de la rentrée de septembre pour assurer le suivi du sujet.

On remarque une belle diversité des radios ayant fait écho du débat. 11 « sons » ont été diffusés sur les ondes bretonnes par 4 radios différentes : *RCF Clarté*, *COB FM*, *France Bleu Armorique*, *Hit West*.

Les deux uniques télévisions locales se sont emparées du sujet et ont chacune fait preuve d'un grand intérêt pour le débat. 24 reportages ont été diffusés sur *Armor TV* et *France 3 Bretagne*.



Les retombées audiovisuelles représentent 17 % de la couverture médiatique dont 31 % de diffusions radio et 68 % de diffusions télévisées.

La périodicité des parutions en presse écrite est diverse, même si on note qu'une majorité d'articles a été diffusée dans la presse quotidienne régionale : 64 en PQR, 26 hebdo ou mensuel.

La presse quotidienne nationale aura difficilement pris part au débat avec un article – néanmoins important – dans *Le Parisien/Aujourd'hui en France* (organisation d'une interview *de visu* avec Antoine DUBOUT à Languieux) ou encore une dépêche AFP citant le débat sur le projet de création d'un parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc – au même titre que les 3 autres débats en cours sur Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), Courseulles-sur-Mer (Calvados) et Fécamp (Seine-Maritime). Cette dépêche aura tout de même généré plusieurs reprises, notamment sur le site www.figaro.fr.

Ce volume de retombées presse important va de pair avec une présence marquée des journalistes depuis la conférence de presse de lancement du débat jusqu'à sa clôture. 12 journalistes sont venus à la rencontre de la Commission lors de la conférence de presse d'ouverture du 21 mars 2013 ; en moyenne 4 à 5 médias étaient représentés lors de chaque réunion publique ; 6 journalistes se sont rendus à la conférence de presse du 11 juillet 2013 ; et enfin, 5 rendez-vous ou interviews ont été organisés *de visu* avec le Président DUBOUT depuis l'ouverture du débat (hors rencontres préalables de sensibilisation / cf. *Avant Débat - Rencontres individuelles*).

• Avant le débat

- Les rencontres individuelles

Une sensibilisation accrue au sujet « débat public » a été mise en œuvre dès le mois de novembre 2012 par une approche des journalistes leaders d'opinion sur le territoire, avec pour objectif de susciter leur intérêt pour ce débat. *In fine*, le but a été de les investir d'un rôle de relais de ce débat.

A cet effet, 5 rendez-vous individuels ont été organisés entre les rédactions départementales. Celles-ci ont pu rencontrer le Président Antoine DUBOUT ainsi que le Secrétaire Général de la CPDP pour une introduction à l'exercice du débat public et au fonctionnement de la Commission.

- *Ouest-France* : le 30/11/2012 au siège de la rédaction départementale des Côtes-d'Armor. Rencontre avec le Chef de la rédaction Sébastien GROSMAÎTRE et François GRÉGOIRE, désigné comme interlocuteur privilégié.

- *Le Télégramme* : le 30/11/2012 au siège de la rédaction départementale des Côtes-d'Armor. Rencontre avec Gwendal HAMEURY, journaliste à la sensibilité déjà approuvée sur le sujet des énergies renouvelables.

- *Le Penthièvre* : le 07/02/2013 dans les locaux de la CPDP de Languieux. Rencontre avec Helen HÉRAULT, journaliste.

- *Armor TV* : le 19/02/2013 dans les locaux de la CPDP de Languieux. Rencontre avec Laora MAUDIEU, journaliste et animatrice sur cette Web TV.

- *RCF Clarté* : le 19/02/2013. Rendez-vous téléphonique entre Antoine DUBOUT et Dominique CHAPRON, responsable de l'antenne costarmoricaine.

* *France Bleu Armorique* et *France 3 Bretagne* sont deux médias ayant bénéficié d'une approche intensive de sensibilisation du fait de leur forte influence sur le territoire. Leur actualité n'aura pas permis de faire aboutir les rendez-vous physiques prévus. Néanmoins, des échanges téléphoniques ont été maintenus avant et pendant le débat, permettant une reprise régulière des informations liées au débat.

- Les outils presse

Dès le début du mois de février, un premier communiqué de presse « Annonce du calendrier » a été envoyé à l'ensemble des rédactions régionales, nationales spécialisées, ainsi qu'au service de communication des collectivités disposant de publications institutionnelles. Ce communiqué a été suivi d'une information presse envoyée à ces mêmes journalistes afin de réitérer ce message fort d'annonce à l'esprit des journalistes.

Dans le cadre de la conférence de presse d'ouverture, un « Save the date » et une invitation presse ont été largement diffusés pour susciter l'intérêt des rédactions et en cela, un maximum de présences. Sur place, un communiqué de presse a également été remis à l'instar du dossier de presse.

Ces 5 outils presse diffusés en amont du débat (soit 2 communiqués, 1 information presse, 1 « Save the date », 1 invitation presse et 1 dossier de presse) ont fait l'objet d'une relance téléphonique auprès des journalistes cœur de cible identifiés afin de générer des reprises, des annonces, ou encore des interviews.

- La conférence de presse de lancement

La conférence de presse de lancement s'est tenue à Languieux, le jeudi 21 mars 2013 avec dans l'optique de générer des articles de presse synchronisés avec le début du débat. En présence de l'ensemble des membres de la CPDP avec à sa tête le Président DUBOUT, 12 journalistes ont répondu à l'invitation représentant les médias suivants : *Ouest-France*, *Le Télégramme*, *France 3 Bretagne*, *France Bleu Armorique*, *Armor TV*, *Le Penthièvre*, *Nostalgie*, la *Radio COB.FM*.

Le dispositif d'actions de relations presse en amont du débat (du 30 novembre 2012 au 25 mars 2013) aura généré près de 70 retombées soit près de 34 % de l'ensemble des retombées presse du débat.

• Durant le débat public

- **Le dossier de presse** : cet outil de onze pages a permis à chaque journaliste de disposer d'une information pédagogique et exhaustive sur le fonctionnement du débat public. Outre sa remise lors de la conférence de presse de lancement, il a été diffusé, d'une part, de façon systématique lors des envois d'invitations presse et/ou de communiqués de presse ; et, d'autre part, à l'occasion de demandes entrantes de la part de certains médias en besoin de rappel d'informations génériques sur le débat.

Le dossier de presse était organisé de cette manière :

- La composition de la CPDP (1 page)
- Calendrier des réunions publiques (1 page)
- Carte des lieux de réunions (1 page)
- Les règles d'un cahier d'acteur (2 pages)
- Les règles d'une réunion publique (1 page)
- Le débat public : Mode d'emploi (2 pages)
- Les outils du débat (1 page)
- La CNDP et la CPDP (2 pages)

- **Invitations presse à l'occasion de chaque réunion publique.** Au total, 11 invitations presse ont été envoyées à nos fichiers presse qualifiés (soit près de 240 contacts). Ces invitations presse reprenaient de manière systématique la thématique abordée, le déroulé de la réunion et le calendrier des prochaines réunions.

- **Accueil permanent des journalistes** présents aux diverses réunions publiques avec le souci de leur donner le cadre de chaque réunion, leur expliciter les thématiques abordées et leur rappeler avec pédagogie les grandes lignes de ce qu'est un débat public. Autant que possible, la présence des attachés de presse directement à leurs côtés pendant les réunions était requise pour pouvoir répondre à leurs questions d'ordre opérationnel sur les réunions (le nom des intervenants, le déroulé, le calendrier, les chiffres du débat, etc.) et leur remettre le dossier de presse et les éventuels communiqués de presse du moment (annonce calendrier, modification calendrier, réunion du 17 juillet 2013).

- **Réponse aux sollicitations d'interviews.** Des demandes particulières d'entretiens avec Antoine Dubout ont été détectées tout au long du débat. Ces besoins d'informations relevaient essentiellement de la pédagogie autour du fonctionnement du débat et également sur la réunion thématique dédiée à l'impact environnemental. Parmi ces interviews spécifiques, on compte *Le Parisien - Aujourd'hui en France*, *France Bleu Armorique*, *RCF Clarté* ou encore *Ouest-France*.

- **Une conférence de presse spécifique** a été organisée à Languieux le 11 juillet 2013 dans l'optique d'annoncer la réunion supplémentaire du 17 juillet 2013. Cette réunion exceptionnelle consacrée à l'impact environnemental, très attendue du grand public et des médias, nécessitait un point presse afin de faire comprendre aux journalistes son origine, son contenu et son déroulé. Suite à une invitation presse et aux



relances téléphoniques adéquates, 6 journalistes ont été mobilisés autour de ce moment d'échanges avec Antoine DUBOUT et les membres de la Commission : *Ouest-France*, *Le Marin*, *Armor TV*, *COB FM*, *RCF Clarté*, *Saint-Brieuc Agglo*. Un communiqué de presse leur a été remis avec pour messages principaux, les raisons de cette réunion supplémentaire, l'explicatif technique de l'expertise et également, le fonctionnement de l'après-débat (par anticipation des éventuelles sollicitations après le 24 juillet).

- **L'E-newsletter** du débat, envoyée aux 1 331 abonnés, a été également un bon relais d'information pour la presse. Les 12 numéros ont été systématiquement envoyés aux 240 contacts journalistes identifiés. Ils ont pu y retrouver les comptes-rendus des réunions, des témoignages du public participant, des interviews des membres de la CPDP, des chiffres, l'annonce des prochaines réunions et leur déroulé, ou encore les modalités de participation. Cet outil a été apprécié des rédactions.

• Bilan qualitatif

D'une façon générale, le suivi du débat public par les journalistes a été constant et régulier tout au long des réunions publiques. Très factuel, le traitement médiatique du débat a été assuré essentiellement par des journalistes locaux. Quatre médias locaux ont assuré un suivi quasiment au jour le jour en couvrant chacune des réunions publiques. Globalement, le traitement médiatique a été pédagogique et très peu polémique même si quelques articles plus acides sont apparus en fin de débat.

- Le temps de la pédagogie

Entre le mois de décembre et l'ouverture du débat public fin mars, les articles de presse et les différents reportages ont insisté sur les règles de fonctionnement d'un débat public. Les journalistes ont fait preuve de pédagogie en expliquant le déroulement du débat, en annonçant le calendrier des réunions publiques et en donnant la parole à Antoine Dubout (« Grand débat public de mars à juillet », « *Son Président nous en délivre les clés* », *Ouest-France*, 03/12/12).

Près de 70 retombées presse ont été recensées durant ces 4 mois, principalement dans la presse régionale. Le débat public sur le projet de parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc a également bénéficié d'un certain écho au niveau national en raison de l'organisation simultanée des 4 débats publics relatifs à l'éolien en mer (« *Eolien en mer, prenez la parole* », *Le Figaro.fr*, 20/03/13).

Les règles du débat public ont ensuite été très souvent rappelées et expliquées tout au long des 4 mois.

- Un suivi du débat factuel et très peu polémique

Le suivi du débat et des réunions publiques a rencontré un large écho dans les médias : près de 130 retombées presse ont été enregistrées entre l'ouverture et la clôture du débat. Le suivi a été assuré par 4 médias d'une façon constante : *Ouest-France*, *Le Télégramme*, *Armor TV* et *Le Penthièvre / La Presse d'Armor / Le Petit Bleu*. À eux seuls, ces médias totalisent près de 60% de l'ensemble des retombées presse. Ces 4 rédactions ont utilisé les différents supports à leur disposition (Web, papier, tv) pour annoncer les réunions et diffuser les comptes-rendus de chacune d'entre elles.

La première réunion publique a fait l'objet d'un traitement particulier de la part de la rédaction de *Ouest-France*. Trois journalistes avaient été dépêchés pour l'occasion, dont le Chef de la rédaction des Côtes-d'Armor, Sébastien GROSMÂÎTRE. Cette équipe a retranscrit en direct cette première réunion de Saint-Brieuc sur le site Internet www.ouest-france.fr. Ils ont ainsi pu faire vivre à leurs lecteurs internautes les échanges « en live » tout au long de la soirée par la mise en ligne de billets. Ils y faisaient état des prises de parole de chaque intervenant, tout en donnant leurs impressions sur le dispositif. En interaction avec leurs comptes Twitter, ces trois journalistes ont donné une large visibilité à cette ouverture du débat.

D'une façon générale les journalistes ont assuré un suivi factuel et ont souligné la forte participation (« *Arrivé à mi-parcours, le débat public sur la création d'un parc de 100 éoliennes en baie de Saint-Brieuc [...] suscite toujours un réel engouement* », *Aujourd'hui en France*, 14/06/13), ainsi que la qualité du débat (« *Des échanges clairs sur un sujet complexe* », *Ouest-France*, 29/03/13 ; « *Un débat de passionnés et d'experts* », *Le Télégramme*, 17/07/13).

Les médias ont également relayé les critiques formulées contre le projet (« *Le projet de parc éolien alarme certains habitants* », *Ouest-France*, 21/06/13) ainsi que contre le Maître d'Ouvrage (« *Beaucoup de*

questions mais peu de réponses », *Le Télégramme*, 29/06/13 ; « *Le promoteur du parc de Saint-Brieuc chahuté* », *Le Télégramme*, 24/07/13).

Seul *Le Marin* a rédigé un article polémique sur l'organisation du débat (« *Un débat millimétré* », 14/06/13). Suite à cet article, la CPDP a fait publier un rectificatif dans l'édition du 28/06. De son côté, *Ouest-France* a relayé, de façon interrogative, les quelques critiques formulées par certaines associations sur le fonctionnement du débat (« *Le débat est-il biaisé ?* », 03/07/13 ; « *Un débat alibi ?* », 24/07/13).

- Le bilan positif du débat public repris dans les médias

L'ensemble des médias qui ont suivi les réunions publiques ont repris le bilan et les chiffres du débat (« *Le débat a mobilisé* », « *Un débat serein* », *Ouest-France*, 12/07/13 ; « *Pendant 4 mois, tout le monde a pu prendre la parole, poser des questions* », *France Bleu Armorique*, 18/07/13). Les journalistes ont également réexpliqué avec pédagogie les règles du débat et particulièrement celles de « l'après-débat » en donnant rendez-vous à leurs lecteurs au mois de septembre (« *La CPDP rendra son bilan avant le 24 septembre* », *Le Télégramme*, 23/07/13).

III.8.2 - La veille des blogs sur le Net

Une veille stratégique a été menée sur Internet pendant toute la durée du débat public afin de disposer d'une analyse régulière de l'environnement du débat et d'appréhender la perception des parties prenantes sur l'ensemble des thématiques abordées.

Cette veille médiatique a permis d'informer la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) de toute prise de position pouvant impacter le bon fonctionnement des réunions publiques. La veille a également permis d'identifier les acteurs les plus mobilisés sur les réseaux sociaux.

• Forces en présence sur la toile : trois principales sources d'information

Le traitement du débat public sur le projet d'éoliennes en mer au large de Saint-Brieuc s'est inscrit dans un contexte national de quadruple débat public sur un sujet et une période identiques et dans un contexte d'annonce par les pouvoirs publics du lancement d'un grand débat national sur le sujet de la transition énergétique.

Les sources d'information sur Internet peuvent être classées selon trois catégories :

- Les sites d'informations généralistes (*Ouest-France*, *Le Télégramme*, *Le Figaro Nautisme*), qui ont suivi le débat public de manière continue, annonçant les dates et thématiques des réunions publiques, publiant régulièrement des interviews du Président de la Commission Particulière du Débat Public ou des réactions de parties prenantes au débat sur les enjeux du projet. Le débat public a été surtout suivi par le quotidien *Ouest-France*, qui s'est fait le relais des réactions des acteurs du débat public.
- La blogosphère, elle, a été principalement un espace d'expression des opposants au projet. Dans le cadre du débat public, plusieurs blogs ont relayé les réactions des associations opposées au projet (dont les principales sont : l'association « Gardez les Caps », Erquy Environnement, le Collectif PULSE). Il convient cependant de noter que les contributions de ces blogs ont été relativement sommaires et plutôt irrégulières sur la période du débat public.
- Les réseaux sociaux ont eu durant le débat une utilité double :
 - Informer sur l'organisation des réunions publiques (lieux, dates, etc.).
 - Servir de relais aux positions des parties prenantes favorables ou opposées au projet avec des liens de redirection vers la blogosphère.

Enfin, et malgré les nombreuses demandes de Vae Solis Corporate, un paragraphe dédié au débat public n'a pu être mis en ligne sur les sites Wikipédia de « Saint-Brieuc » et du « parc éolien de Saint-Brieuc ». Ceci s'explique par le refus du modérateur d'y faire figurer des éléments d'information sur l'organisation du débat public.



• **Thèmes émergents : informations objectives sur le débat, choix du port de maintenance et impacts économiques et écologiques du projet**

De manière générale, il convient de noter que le traitement médiatique s'est révélé relativement factuel et neutre. L'outil Internet a été principalement utilisé comme une source d'information sur les éléments objectifs du débat : annonce du débat en amont, calendrier des réunions publiques, présentation pédagogique du rôle de la CPDP durant le débat.

Les participants aux réunions publiques ont relativement peu retranscrit leurs interventions sur le Web, les débats se concentrant plutôt lors des réunions que sur « la toile ».

Quelques thématiques ont néanmoins émergé au cours du débat public :

- Le choix du port de maintenance : ce sujet a alimenté les débats notamment sur la période de novembre 2012 à février 2013 (exemple : article de *Ouest-France* http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-Saint-Brieuc.-Le-choix-du-port-de-maintenance-du-parc-eolien-en-mer-pourrait-etre-retarde_40825-2161709-----22278-aud_actu.Htm)
- Les impacts économiques et écologiques du projet : la question des impacts du projet, économiques et surtout écologiques, a été présente tout au long du débat public. Les associations écologistes ont notamment fait entendre leur voix à travers l'organisation de pétitions visant à montrer leur opposition au projet (exemple : pétition lancée par l'association « Gardez les Caps ») http://gardezlescaps.over-blog.com/pages/Signer_la_petition-5231483.html
- Les impacts visuels du projet sur le paysage : mise en ligne de photomontages sur le site de l'association « Gardez les Caps » <http://gardezlescaps.over-blog.com/album-2134329.html>

III.8.3 - Un effort d'information spécifique pour la réunion de restitution des conclusions de l'expertise complémentaire indépendante

La réunion du 17 juillet portant sur les impacts visuels du projet sur le paysage a été également l'occasion de présenter au public les conclusions de l'expertise complémentaire indépendante décidée après saisine de la CPDP par deux associations, et financée par la CNDP.

Un plan de communication spécifique portant sur cette réunion a donc été décidé par la CPDP. Il a compris :

- une conférence de presse (cf. § III.8.1),
- la remise en mains propres de 200 tracts (format A5) et 1 500 affiches (format 40x60cm) à 70 mairies de la côte de la baie de Saint-Brieuc, avec visuel spécifique,
- la distribution de 20 000 tracts sur les marchés de 7 communes le week-end du 14 juillet : Dinard, Erquy, Étables-sur-Mer, Plérin, Plouézec, Saint-Alban, Saint-Brieuc,
- le tractage à l'occasion des feux d'artifice du 14 juillet dans trois communes : Erquy, Pléneuf, Langueux,
- l'affichage sur les mobiliers urbains (type « Decaux ») mis à disposition par les communes suivantes : Paimpol, Saint-Quay-Portrieux, Binic, Langueux, Trégueux, Erquy, Pléneuf-Val-André et Matignon,
- la rédaction et l'envoi d'un communiqué de presse spécifique aux médias habituels,
- la réalisation d'annonces presse dans *Ouest-France* Édition Saint-Brieuc, *Le Télégramme*, *Le Penthièvre* et *la Presse d'Armor* (voir détail ci-dessous).

• **Dispositif d'insertions publicitaires relatif à la réunion du 17 juillet**

- *Ouest-France* : Passage d'une insertion ¼ de page NB à quadri dans *Ouest-France* Édition Saint-Brieuc. Diffusion le samedi 13 juillet.
- *Le Télégramme* : Passage d'une insertion ¼ de page NB à quadri dans *Le Télégramme* Édition Saint-Brieuc. Diffusion le 15 juillet.
- *La Presse d'Armor - Le Penthièvre* (Groupe Hebdo Communication) : Passage d'une insertion ¼ de page NB à quadri dans *Le Penthièvre*. Diffusion le jeudi 5 juillet.
- Insertion supplémentaire ¼ de page dans *la Presse d'Armor* en quadri. Diffusion le 16 juillet (annonce couplée des réunions du 17 et du 23 juillet).

III.8.4 - Les autres outils d'information

• **Les stands**

Durant les quatre mois du débat public, dans tous les halls des salles où se sont tenues les onze réunions publiques, des stands d'information ont été mis à la disposition du public.

Ceux-ci étaient composés de :

- 1 stand présentant la CPDP (format 2,20m x 2m) : rôle, mission, membres, planning des réunions
- 6 kakemonos réalisés par Ailes Marines, détaillant le projet (format 1m x 1,80 m)

• **Les CD**

Un CD-ROM a été édité en 4 000 exemplaires et mis à disposition dès la réunion d'ouverture le 28 mars. Il a ensuite été disponible tout au long du débat dans les locaux de la CPDP, dans les salles des réunions publiques et par routage pour les demandes d'abonnements.

Ce CD contient le Dossier du Maître d'Ouvrage et sa synthèse, les sept études et un propos liminaire, la contribution de RTE, puis le livret « *Le débat public – Mode d'emploi* ».

• **La carte T**

Des cartes T ont été insérées dans le livret « *Le débat public – Mode d'emploi* », distribué dans toutes les boîtes à lettres. Cette carte préaffranchie a permis de recevoir puis de s'abonner gratuitement à l'ensemble de la documentation du débat public (dossier du Maître d'Ouvrage format papier ou CD-ROM, cahiers d'acteur, Enewsletter), mais aussi de poser une question écrite.

Des cartes T indépendantes ont également été imprimées, mises à disposition sur les sièges lors des réunions publiques.

• **Le numéro SMS**

Durant tout le débat public, un outil de question *via* SMS avec un dédié a été mis à la disposition du public afin que celui-ci puisse :

- adresser ses questions à la CPDP ou au Maître d'Ouvrage durant toute la période du débat,
- intervenir lors des réunions publiques en posant des questions à la CPDP, au Maître d'Ouvrage ou aux intervenants présents d'une autre manière que par oral,
- recevoir une réponse « personnalisée » à leur question dans le meilleur délai possible (3 semaines maximum).

• **Les Enewsletters**

Afin d'offrir une information régulière aux personnes abonnées, douze Enewsletters ont été envoyées tout au long du débat.

Cet outil a été privilégié par rapport au *Journal du Débat*, permettant ainsi de multiplier les publications sur un format plus interactif et plus réactif.

Au cours du débat, les Enewsletters étaient généralement envoyées en début de semaine, pour établir le bilan de la réunion publique passée et annoncer celle à venir. Elles rendaient compte de l'atmosphère des réunions publiques, avec des micros-trottoirs, et contenaient également des interviews des membres de la CPDP, ainsi que des focus sur des temps forts et outils du débat.

Ces Enewsletters ont été envoyées aux 1 331 personnes abonnées, ainsi qu'aux journalistes.

» III.9 - Les réunions publiques

L'un des premiers exercices organisationnels a été de déterminer le type, le nombre et les lieux des réunions publiques, après que la CPDP ait arrêté le périmètre du débat. Quatre types de réunions sont retenus : lancement ; généraliste ; thématique et clôture sous forme de synthèse du débat.

À la lecture du dossier de saisine, des considérants de la décision de la CNDP, puis lors de la rédaction du dossier du Maître d'Ouvrage et suivant le bilan des rencontres avec les acteurs potentiels, il est apparu à la Commission que les thèmes majeurs nécessitant d'être débattus en réunion publique se concentraient autour de : la politique énergétique et l'atterrissage ; la filière industrielle ; les retombées économiques ; le chantier, sa sécurité et ses conséquences ; l'exploitation, la maintenance et les ports de maintenance ; la sécurité/sûreté du site ; les impacts sur les utilisateurs de l'espace maritime et tout naturellement l'environnement, la biodiversité et l'impact sur le paysage.

Plusieurs de ces thèmes seront regroupés et constitueront l'architecture des réunions thématiques (cf. *annexe P.78*). Leur répartition, la chronologie des réunions et la meilleure adaptation des communes pour en débattre feront l'objet d'une attention toute particulière dans le montage du calendrier du débat. Prévoyante, la CPDP mobilise une date supplémentaire positionnée en cours de débat pour parer à toute éventualité. Il est décidé que des réunions seront tenues dans les villes de Paimpol, Saint-Quay Portrieux, Binic, Saint-Brieuc, Langueux, Pléneuf-Val André, Erquy et Matignon.

Les réunions d'ouverture et de clôture se tiendront naturellement à Saint-Brieuc et des réunions généralistes à Matignon (est de la baie de Saint-Brieuc) et Saint-Quay Portrieux (ouest de la baie).

Notre prestataire, chargée de l'organisation des réunions publiques, la société rennaise Cap Événementiel, est mandatée pour rechercher dans ces communes des salles répondant à nos besoins. Pour notre part, nous sollicitons les maires et/ou président d'EPCI concernés pour obtenir de leur part la gratuité de leur salle. La plupart y répondront favorablement, totalement ou partiellement.

La Commission Particulière saisie d'une demande d'expertise complémentaire indépendante a été contrainte de scinder la réunion thématique initialement organisée sur le thème de l'environnement et du paysage. L'environnement a été débattu plus tôt dans le débat, la date de « secours » lui a été attribuée, tandis que la réunion initialement prévue le 17 juillet a été entièrement consacrée aux impacts visuels du projet sur le paysage. La seconde partie de cette réunion a été réservée à la restitution des conclusions de l'expertise complémentaire. Pour permettre un rendu optimum, à la fois sur le plan de la technique, de la mobilisation du public et de la situation géographique dans la baie de Saint-Brieuc, nous avons été amenés à changer le lieu envisagé en début de débat pour un vaste auditorium de Saint-Brieuc, supérieurement équipé en moyens de retransmission. Cette réunion a fait l'objet d'un plan média spécifique (cf. *chapitre III.8.1 - Les relations presse, P.23*)

Les réunions publiques qui se sont toutes tenues à partir de 19 heures ont accueilli 2 500 personnes pour l'ensemble de ce débat, soit une moyenne de 227 personnes par réunion.

Les éléments de contexte



» CHAPITRE IV

Les lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010 confirment les orientations politiques en matière de développement des énergies renouvelables. Parmi celles-ci, l'énergie éolienne représente l'essentiel de l'effort fixé par les lois.

Le 7 juillet 2011, l'État concrétise ses engagements en lançant un appel d'offres portant sur le développement, la construction et l'exploitation de cinq parcs éoliens en mer projetés sur cinq zones propices initialement arrêtées par l'État, après de longues concertations.

Le 23 avril 2012, l'État attribue la zone sise au large de la baie de Saint-Brieuc, au consortium SAS Ailes Marines. Un strict cahier des charges contraint le bénéficiaire à engager ou poursuivre de nombreuses études et à saisir la Commission Nationale du Débat Public. Ce document fixe à 18 mois le dépôt d'un nouveau dossier dit de « levée des risques », soit au 23 octobre 2013, dans lequel les conclusions du débat public devront être prises en compte.

» IV.1 - Les concertations indépendantes au débat

Plusieurs concertations sont en cours ou à venir en région Bretagne, et plus particulièrement en Côtes-d'Armor au moment de la création de la Commission Particulière.

La principale concertation en cours est celle liée à ce projet. Elle est menée par le Préfet des Côtes-d'Armor, conjointement avec l'Amiral, Préfet Maritime de l'Atlantique, sous couvert du Préfet de Région. Il s'agit de « l'instance locale de concertation et de suivi », instituée par le cahier des charges de l'appel d'offres de l'État. La préfecture l'interrompra durant tout le temps du débat public afin qu'aucune confusion et/ou transgression des règles légales du débat public ne puissent être relevées.

Parallèlement et depuis 2009, Ailes Marines a tenu de nombreuses concertations (200 réunions tenues en amont du débat public) directement avec des acteurs locaux identifiés, comme le « Comité Départemental des Pêches des Côtes-d'Armor » ou le « Comité Départemental des Voiles des Côtes-d'Armor » avec lesquels le promoteur du projet finalise des accords sanctionnés par la signature de conventions respectives antérieurement à l'ouverture du débat public. Celles-ci ont été annoncées par la presse, mais de la volonté partagée des signataires, leur contenu restera placé sous le sceau d'une confidentialité. Ce qui donnera l'opportunité à certains de contester, à mots à peine couverts, l'équité d'une telle procédure. En février 2013, l'État lance un débat public national sur la transition énergétique. Il doit se tenir région par région et finalement, il n'aura aucune incidence sur le débat public organisé par la CPDP.

D'autres concertations, comme la « Conférence Mer et Littoral », le « Comité de Pilotage aménagement portuaire » ou le « Comité de filière Énergies Marines renouvelables en Bretagne » sont conduites par la Préfecture de Région et le Conseil Régional.

Enfin, une nouvelle concertation sera mise en place pour la partie raccordement au réseau national du projet de la SAS Ailes Marines, conduit par RTE, et qui n'est pas inclus dans le projet soumis au débat public. Une première réunion de concertation sera tenue en Préfecture des Côtes-d'Armor le 21 mars 2013, afin de déterminer les zones d'études, elle sera aussitôt interrompue pour faire place au débat public et reprendra en septembre 2013.



▶▶ V.1 - Les saisines

Le 25 mars 2013 la CPDP reçoit, par lettre recommandée, une demande de l'association Côtes-d'Armor Nature Environnement, en vue d'obtenir une expertise complémentaire indépendante sur l'impact visuel sur le paysage du projet présenté par la SAS Ailes Marines, vu depuis des côtes.

Après examen par la CPDP des arguments et objectifs formulés par cette demande, Antoine DUBOUT transmet à la Commission Nationale, cette saisine avec avis favorable.

Lors de sa séance du 10 avril 2013, la Commission Nationale accepte de faire réaliser une expertise complémentaire indépendante, dont elle assumera la commande, la passation du marché et le financement. La décision de la CNDP est jointe en annexe P.69.

La CNDP confie le marché, passé de gré à gré, à la société italienne ECA Sindel.

Pourquoi cette société ? Lors de la phase préparatoire du débat, le Président DUBOUT avait rencontré le vice-amiral d'escadre Jean-Pierre LABONNE, Préfet Maritime de l'Atlantique, auprès duquel il s'était interrogé sur les moyens d'objectiver la visibilité du parc depuis la côte, durant le débat. Différents scénarios avaient alors été imaginés, dont celui de baliser le contour du parc projeté par des ballons gonflés à l'hélium. Pour des raisons de sécurité maritime, l'autorité maritime avait indiqué qu'elle n'autoriserait pas ce type de balisage. Le Préfet Maritime s'est alors proposé de mettre la CPDP en relation avec l'École Navale de Brest qui, pour la formation de ses pilotes de navires, possède un simulateur à partir duquel il devrait être possible de reconstituer le projet d'Ailes Marines.

Ce simulateur repose sur un logiciel informatique, conçu et développé par la Société ECA Sindel, reconstituant l'environnement, la topographie et les situations météorologiques de zones géographiques fournies. Cette société a confirmé qu'elle pouvait sans difficulté majeure, et avec l'autorisation du Commandant de l'École Navale, adapter ce logiciel aux besoins de la CPDP.

Dès lors que le marché a été passé avec ECA Sindel, les données précises du projet d'Ailes Marines lui ont été fournies pour qu'elle les intègre au logiciel. Ce sera le cas des dimensions et données spécifiques des aérogénérateurs et de la sous-station électrique, permettant ainsi leur modélisation. Leurs coordonnées géographiques en mer (longitude – latitude), permettant leur positionnement exact ont également été données. Le choix de six points de vue, situés en différents lieux de la côte bordant la baie de Saint-Brieuc, sera également arrêté. Ces six points correspondent à cinq lieux choisis initialement par Ailes Marines lors de l'élaboration de son projet et un (le fort La Latte) retenu comme point majeur par l'association « Gardez les Caps ». Leurs données « GPS » sont remises à ECA Sindel. Enfin, quatre autres points faisant l'objet de demandes répétées par divers acteurs sont ajoutés, mais ne seront pas modélisés (reconstitution graphique en 3D de la topographie), contrairement aux six premiers.

Le 10 avril 2013, la CPDP reçoit de l'association des pêcheurs plaisanciers de Lancieux, une demande similaire à celle de Côtes-d'Armor Nature Environnement. Cette nouvelle saisine sera transmise à la CNDP. Elle ne fera que confirmer l'inquiétude et l'attente du public sur ces impacts potentiels.

L'utilité de traiter cette thématique durant le débat est ainsi confirmée et devient pour la CPDP un point particulier à considérer avec attention.



Dès les premiers contacts, il est apparu un certain consensus institutionnel local sur le projet. Résultant à la fois d'un choix régional au travers du « pacte électrique breton » signé le 14 décembre 2010 et de ses trois composantes : maîtrise de la demande, sécurisation des approvisionnements, développement des énergies renouvelables – singulièrement la création d'un parc éolien en mer de 500 MW dans la baie de Saint-Brieuc – et d'une volonté nationale pour le choix du site propice.

Cette volonté commune a permis, après une large concertation, la mise en consultation du projet puis le choix du lauréat, Ailes Marines, en avril 2012. Enfin, tout au long de la procédure préalable, la Préfecture et Ailes Marines ont assuré une large concertation.

Ce consensus s'est souvent traduit par des positions de principe :

- engouement pour les énergies renouvelables synonymes de modernité et d'évidence,
- volonté de créer une filière industrielle en permettant ou engageant les entreprises locales dans cette aventure considérée par les entrepreneurs locaux comme extraordinaire. Et bien sûr en profitant aux emplois locaux,
- nécessité d'obtenir un accord avec les usagers de la mer et singulièrement les pêcheurs.

Trois points pouvaient faire difficulté :

- le choix du port avec ses 140 emplois permanents, et la concurrence entre les trois ports costarmoricains, Saint-Cast le Guildo, Erquy, Saint-Quay Portrieux,
- l'atterrage du câble qui, bien que ne faisant pas partie du débat, était un élément important du projet,
- l'absence de résultats des études d'impact.

Le choix du Conseil Général de reporter la décision de sélection du port de maintenance à l'issue du débat pour tenir compte de celui-ci et le vote de la loi Brottes le 15 avril 2013 permettant l'atterrage des câbles dans les zones remarquables ont en grande partie désamorcé les tensions.

Dès lors, le débat semblait au mieux sans intérêt pour certains, au pire contre-productif car retardant la procédure.

Et pourtant il est apparu très vite que s'il y avait eu concertation efficace et accord, sous conditions, des principaux usagers de la mer (pêche et voile), il n'y avait pas eu d'information réelle du grand public et en particulier des touristes et résidents secondaires qui, au travers de l'activité touristique, représentent la deuxième activité économique du territoire. De même, la faiblesse de la concertation avec les associations de défense de l'environnement montrait le besoin d'une information très complète et transparente.

Par ailleurs, la question de l'impact sur le paysage aussi bien de jour que de nuit, avait été effleurée en présupposant que la distance (> 16 kilomètres) et la nébulosité de la baie en limiteraient les conséquences.

Enfin, la faiblesse de l'information sur l'exécution du chantier, mobile et durant 4 ans, qui aura des conséquences spécifiques sur la baie (environnement, sécurité, usage de la mer...).

Ainsi, cet exercice de démocratie directe apparaissait non seulement comme obligatoire (comme procédure nécessaire à la levée des risques) mais nécessaire et indispensable pour l'information de la population, des pouvoirs publics et du Maître d'Ouvrage.



L'organisation du débat dans sa composante réunion publique a tenu compte de ces réflexions.

- D'abord par la détermination du « périmètre du débat » : même si le débat a une composante nationale en particulier par Internet, et aussi par l'utilisation des différents médias (journaux, radios, télévisions), il a été jugé que le périmètre le plus concerné était celui de la Baie de Saint-Brieuc proprement dit, de Bréhat à Lancieux. Saint-Malo (35 kilomètres) et Granville (60 kilomètres) étant moins concernées.
- Ensuite par les dates du débat : pour tenir compte de la composante touristique, il a été décidé de déplacer le débat le plus tardivement en juillet et de tenir 3 réunions durant le mois de juillet, dont deux postérieurement au 14.
- Enfin, en organisant le débat avec des réunions générales de présentation du projet : la première d'ouverture à Saint-Brieuc, les deux suivantes à l'est (Matignon) et à l'ouest (Saint-Quay Portrieux) de la baie. Puis par une succession de réunions thématiques qui toutes comportaient une part de présentation générale du projet, car le public, compte tenu des distances importantes, n'était pas forcément le même à chaque réunion.

Successivement, ont été abordés :

- la politique énergétique et l'atterrage des câbles,
- la constitution d'une filière industrielle et les retombées économiques,
- l'environnement,
- le chantier et son impact sur le milieu,
- les impacts sur les utilisateurs de la mer,
- l'exploitation, la maintenance et la sécurité,
- les impacts visuels sur le paysage,
- et enfin une réunion de synthèse.

Il est à noter que le thème de l'impact visuel a été traité dans une réunion supplémentaire spécifique à la suite de la demande d'expertises complémentaires effectuées par deux associations et acceptées par la CNDP. Plusieurs raisons ont conduit à fixer la date de cette réunion (17 juillet) et le lieu, Saint-Brieuc :

- les délais techniques de la réalisation de l'expertise,
- le report le plus tardif pour permettre au plus grand nombre de touristes d'être présents,
- le choix d'une salle adaptée à cette présentation au cœur de la baie.

►► VI.1 - La politique énergétique

Le 15 mai 2013, la réunion sur l'énergie couplée à la question – hors débat public – de l'atterrage des câbles a été – très légitimement – la première séance thématique après les trois réunions générales de Saint-Brieuc, Matignon et Saint-Quay-Portrieux entre le 28 mars et le 25 avril. Le projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc est une réponse de l'État français au paquet climat-énergie de l'Union européenne avec l'engagement dit des « trois vingt » qu'elle s'était fixé en 2007 : réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à leur niveau de 1990 ; réaliser 20 % d'économie d'énergie et porter la part des énergies renouvelables à plus de 20 %.

La CPDP a décidé de décliner le thème de l'énergie en trois séquences distinctes afin d'apporter au public la plus large information et lui permettre de s'exprimer largement sur les enjeux énergétiques de la Bretagne et de la France et les choix des autorités compétentes en matière d'énergies renouvelables. La CPDP avait pris contact avec les autorités en charge de l'énergie et demandé aux décideurs de l'État et de la Région de bien vouloir présenter au public les perspectives envisagées.

C'est ainsi que Mario PAIN, Directeur adjoint de l'Énergie à la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a exposé devant le public la gestion du mix énergétique français – dont l'électricité représente un tiers – et le pourquoi de ces appels d'offres simultanés dans la politique de l'électricité, électricité dont la particularité est d'être un bien qui jusqu'à ce jour ne se stocke pas. Cela veut dire qu'à tout instant il est nécessaire de construire un équilibre entre production d'électricité et consommation. Et comme la production des énergies renouvelables est

par nature intermittente (qu'il s'agisse du vent ou du soleil), une veille s'instaure afin de moduler à la baisse les autres moyens d'approvisionnement en cas de fourniture intense ou, en cas d'arrêt momentané, de faire appel à d'autres sources de production.

La programmation du mix électrique est compliquée, et requiert la synergie des services de l'État et des Régions pour anticiper les besoins en lien avec les pics de consommation liés aux conditions climatiques comme aux projets de développement économique. La planification – qui de surcroît comporte un volet européen – impose une programmation pluriannuelle des investissements (PPI). À ce jour, en termes d'investissement dans les énergies renouvelables, l'éolien est la technologie la plus mature, et pour l'éolien maritime la plus prometteuse en ce qu'elle permet d'envisager des activités industrielles sur le territoire : l'objectif serait – au travers d'appels d'offres à venir – d'atteindre 6 000 mégawatts installés pour l'éolien en mer.

La libéralisation du marché de l'électricité à l'échelle européenne a entraîné en 2000 la création d'une Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), autorité administrative indépendante qui réalise pour les ministères chargés de l'Énergie la mise en œuvre des appels d'offres. La CRE se pose en aide à la prise de décision. Esther PIVET, responsable des marchés, a présenté au public les différents acteurs, depuis le ministère jusqu'aux candidats aux appels d'offres.

Il est prévu que le surcoût de l'électricité revendue à EDF soit compensé par la Contribution au service public de l'électricité (CSPE) supportée par le consommateur et indiquée en clair sur sa facture.

Dominique RAMARD, vice-président du Conseil Régional, a décrit cette particularité bretonne créée en 2010 qu'est la Conférence bretonne de l'Énergie. Pour sa 11^e édition, elle a réuni près de 164 groupes dont l'État, au travers d'institutions comme RTE, l'ANAH ou l'ADEME et des associations et groupes de travail émanant de diverses structures locales. Elle prend en compte – par une réelle action collective – la fragilité de la situation électrique bretonne.

Globalement, le public manifeste un certain scepticisme « en ces temps de crise » – c'est ce que l'on entend –, sur l'opportunité d'un projet dont le coût est estimé à 2 milliards et hors raccordement au réseau de transport de l'électricité alors qu'il n'est fait que pour durer 20 ans ! Nombreux sont les avis, les questions en salle ou sur le site, les cahiers d'acteur qui dénoncent une telle dépense jugée non – durable puisque la durée de vie théorique d'un parc éolien est de 20 à 30 ans.

Nombre de questions incriminent les coûts trop élevés de l'investissement et du coût de la production d'électricité (*Comment le projet de production d'électricité renouvelable éolien de la baie de Saint-Brieuc peut-il participer à la démarche de maîtrise des dépenses d'électricité déjà engagées ? Quel coût final pour le projet ? Quel coût pour 1 MWh ? Où se trouve la réduction de dépendance énergétique ? Dépenser tant d'argent pour si peu d'énergie, etc. Opposition de l'amélioration de l'isolation avec 2 milliards / efficacité de l'éolien, etc.*).

De très nombreuses interventions se reportent sur l'engagement de réduire de 20 % la facture d'énergie à l'horizon 2020. La maîtrise de la consommation d'énergie est pour le public une nécessité et un enjeu concret. Il est désormais connu que l'habitat est un trop gros consommateur d'énergie. Le public réclame de la part de l'État et des collectivités locales des investissements plus conséquents en faveur de l'isolation des maisons. Que toute rénovation soit avant tout énergétique est une notion acceptée par tous à la condition que les aides soient suffisantes.

À ce titre, le projet « Vir'volt ma maison », reconnu exemplaire au niveau national, est une action phare du pays de Saint-Brieuc. Il a été évoqué plusieurs fois en réunion et le Maître d'Ouvrage s'est montré intéressé. Il s'est déclaré prêt, dans le cadre de l'engagement pour une meilleure maîtrise de la consommation, à engager des concertations pour réfléchir à la complémentarité du pacte électrique breton : « C'est dans cet axe que s'inscrit le projet de parc éolien et, avec la maîtrise de l'énergie, il y a là une réelle cohérence. »

Coût élevé de fabrication et de maintenance, le projet ne garantit pas non plus une amélioration des factures d'électricité pour les Bretons : c'est un projet de gestion énergétique nationale. Alors, « à quoi bon et pourquoi un site industriel chez nous en Bretagne ? » puisque Mario PAIN explique que la bonne



gestion nationale de la fourniture d'électricité ne se soucie pas en priorité de la proximité : « *On ne démarre pas le moyen de production le plus proche mais le moins cher au moment où on en a besoin* ». Alors, pourquoi parle-t-on de « *fragilité bretonne* » et de « *dépendance énergétique* » ? Le public redoute les créations de sites industriels et exprime régulièrement ses craintes que le parc éolien ait besoin d'une centrale thermique pour pallier les chutes de vent.

Le questionnement récurrent – en réunion comme dans les questions et avis déposés sur le site, voire dans les cahiers d'acteur – concerne le prix de revient du mégawatt/heure de l'électricité produite par l'éolien en mer comparé à l'existant – qu'il provienne du nucléaire ou de l'hydraulique. Le doute est d'autant plus fort que ce prix réel est couvert par le secret industriel et commercial, alors que chacun a compris que la réalité de la facture se multiplie au minimum par trois, voire quatre par rapport à la production dominante, le nucléaire, puisque la fourchette de l'appel d'offres se situe entre 140 et 200 €.

Or, le Maître d'Ouvrage – en expliquant le mécanisme du prix – invoque des indices macroéconomiques pour un réajustement annuel, mais il tente de rassurer en disant que ce réajustement sera conforme au taux de l'inflation. Il parle de coûts maîtrisés, car inclus dans un contrat de rachat sur 20 ans, révisables tous les 5 ans. Néanmoins, des ajustements tarifaires sont prévus selon que la production sera inférieure ou supérieure à celle annoncée (1 750 mégawatts/heure).

Un autre point non négligeable est l'absence de coûts indirects, ajoute le Maître d'Ouvrage : dans le prix de l'électricité, tout est inclus depuis le développement du parc, sa construction, son exploitation et son démantèlement.

Bien informé, le public sait que le surcoût de l'électricité est compensé par la Contribution au service public de l'électricité (CSPE), qu'il trouve sur sa propre facture EDF. La part de la CSPE a été estimée à 1,1 milliard d'euros en 2020 pour les quatre projets en cours d'étude actuellement, précise Mario PAIN. Les demandes pour plus de précisions sur son utilisation sont nombreuses (tarifs sociaux, cogénération, photovoltaïque, etc.) En fait, la CRE précise qu'il y a 5,4 milliards de charges de service public de l'électricité dont 3 milliards pour les énergies renouvelables en 2013 et environ 2 milliards pour la péréquation tarifaire (DOM, TOM, Corse... même tarif que sur le continent), et enfin 300 millions pour les tarifs sociaux. Cette contribution est mal perçue car elle est considérée comme un impôt supplémentaire, et, de plus, alourdi par la TVA qui lui est imputée. D'ailleurs une question écrite alerte sur le danger de voir cette contribution s'alourdir sans fin si elle doit supporter toute la R&D nécessaire au développement d'autres énergies renouvelables.

Une fois expliquées les politiques énergétiques européenne, française et bretonne... et après que Mario PAIN a déclaré à l'attention du public que ne pouvaient, en aucun cas, être remis en cause les engagements pris en réunions internationales par les gouvernements précédents, en l'occurrence celui de réduire de 20 % nos émissions de gaz à effet de serre. Cet engagement passe par le recours aux énergies renouvelables. Le Maître d'Ouvrage s'est fait, naturellement, l'avocat de l'éolien en mer en tant qu'énergie propre et inépuisable sans émission de gaz, sans rejets en mer, sans déchets dangereux mais aussi en tant qu'activité industrielle à implanter sur le territoire français et breton. Selon Emmanuel ROLLIN, les perspectives européennes pour 2020 tournent autour de 40 000 mégawatts, ce qui signifie la création de quelque 170 000 emplois. Une perspective souriante en période de crise. Pourquoi l'éolien en mer ? Parce que le vent y est plus puissant et plus régulier qu'à terre et offre donc une production deux fois supérieure pour une même puissance installée.

L'autre aspect souvent mentionné est la relation entre la consommation et la production. En France, la consommation d'électricité est plus forte en hiver, et précisément – d'après les relevés météo – le parc est appelé à produire plus en hiver. Les éoliennes Areva, un modèle de 5 mégawatts déjà en place en mer du Nord, commencent à produire à partir de 12 kilomètres par heure de vent pour atteindre leur pleine puissance à 40 kilomètres par heure. En baie de Saint-Brieuc, ces conditions sont garanties 90 % du temps. Le parc de 500 mégawatts aura une production estimée par le Maître d'Ouvrage à 1 750 gigawatts par an, un facteur de charge de 40 %. L'électricité est transportée à une tension de 33 000 volts par des câbles reliés à l'ensemble des éoliennes et dirigés vers la sous-station électrique en mer dont le rôle est d'élever la tension de 33 000 à 225 000 volts. Là est la limite de responsabilité entre Ailes Marines et RTE. Cette production représente – sur une base 2012 – 8,3 % de la consommation totale d'électricité en Bretagne ou encore plus de trois fois la production du barrage de la Rance.

La question des hydroliennes – souvent mal connues et, de toute façon à l'état expérimental – revient sans cesse. Elles séduisent car moins visibles. Néanmoins, elles requièrent des zones où les courants sont réguliers et d'une certaine intensité.

Le bilan carbone du projet a été établi par le bureau d'études en stratégie carbone Climat Mundi. Méthodologie développée par l'ADEME il y a dix ans, elle convertit les données d'activité en émissions de CO₂, afin de mesurer l'impact sur le climat.

Le périmètre de l'étude couvre tout le cycle de vie du projet de la conception jusqu'au démantèlement. Cela va donc du temps passé à la conception dans les bureaux aux déplacements en mer par bateaux ou hélicoptères, pour l'installation, la maintenance et le démantèlement. Le poste majeur est celui des matériaux à construire puis à recycler.

Le bilan carbone du projet est de 554 500 tonnes. Pour ce projet, le contenu carbone est de 15,8 grammes de CO₂ par kilowattheure. Comparé aux autres types de production d'énergie, l'éolien en mer paraît être, après l'énergie hydraulique, le mode de production le plus vertueux.

Pour être complet dans le bilan carbone, il faut aussi calculer les émissions évitées par le projet. Si le projet d'éolien n'existait pas, la production des 1 750 gigawatts/heure par an selon le facteur d'émission du mix électrique français arriverait à 2,5 millions de tonnes comparées 554 500 tonnes émises et on constate approximativement 2 millions de tonnes de production de CO₂ évitées.

Un des soucis du public porte sur les conséquences de l'intermittence de la production éolienne – le doute est grand, même si l'on parle de facteur de charge de 40 %. Beaucoup pensent que cet objectif est trop optimiste. Se pose de façon récurrente la question du stockage de cette énergie et le souhait de lancer des programmes de R&D pour parvenir à moyen terme à stocker de larges quantités d'électricité.

La réunion thématique sur l'énergie a permis de relever l'importance spécifique du rôle des pouvoirs publics sur les réponses aux questions posées.

▶ VI.2 - Les retombées économiques

Un défi industriel

Lauréat de l'appel d'offres pour l'implantation d'un parc éolien au large de Saint-Brieuc, le consortium Ailes Marines a choisi Areva pour la fourniture des 100 éoliennes qui l'équiperont et Technip pour leur mise en place. Deux autres groupes ont été sélectionnés (STX et/ou Eiffage) pour la fourniture des fondations (de type jackets métalliques comme l'a réaffirmé Ailes Marines au cours d'une réunion publique), de la sous-station électrique et de ses fondations. Ces partenaires ont privilégié le port de Brest, propriété de la Région Bretagne depuis 2007, qui a déjà voté un investissement de 134 millions d'euros pour réaliser d'importants travaux afin d'accueillir ces activités industrielles liées aux énergies renouvelables. De même, Le Havre a été retenu pour y installer, à partir de 2015, deux usines de fabrication d'éoliennes offshore, l'une pour l'assemblage des nacelles, l'autre pour le pré-assemblage et la fabrication des pales, ainsi qu'un banc d'essai et un site logistique pour stocker les composants.

Les partenaires d'Areva, fournisseurs de composants lourds des éoliennes (mât, roulement, multiplicateur, génératrice), s'implanteront à proximité immédiate de ces usines Areva afin d'optimiser la logistique et la compétitivité industrielle. Le nouveau cluster industriel ainsi constitué permettra la création de 750 emplois directs à partir de 2016.

Au-delà des usines d'Areva proprement dites et des fournisseurs de composants lourds, de nombreuses entreprises, situées principalement dans le Grand Ouest, pourraient être associées à la fourniture de divers composants qui constituent une éolienne. L'objectif d'Areva est de proposer une éolienne 100 % « made in France ». En effet, une éolienne est constituée de près de 3 600 composants mécaniques, électriques et composites. Pour fournir ces composants, le groupe entend donner la priorité aux fournisseurs bretons en mesure de fabriquer ces pièces transportables.

Areva s'est déjà employée dès 2011 à identifier, réunir et associer les acteurs industriels, socio-économiques et institutionnels bretons et normands avec des rencontres « Journées fournisseurs », visites par des entreprises bretonnes de son site historique de fabrication d'éoliennes en Allemagne du Nord, etc.



Une phase conduite en collaboration avec Bretagne Pôle Naval, Bretagne Développement Innovation, les CCI, les collectivités territoriales, etc.

Trente-huit sociétés en Côtes-d'Armor ont déjà eu des contacts individuels avec Areva. Mais beaucoup redoutent le peu de retombées qui pourra leur être accordées.

Les fondations de la sous-station électrique pourraient offrir des perspectives à des PME régionales de participer à la fabrication de composants et de sous-ensembles métalliques. PME que STX et/ou Eiffage veulent identifier, puis qualifier. Les audits des partenaires potentiels ont d'ores et déjà démarré en Côtes-d'Armor, offrant ainsi aux entreprises une longueur d'avance pour se préparer aux étapes de sélection.

Toutefois, pour Guy JOURDAIN, « les 1000 emplois promis en Bretagne par Ailes marines ne sont pas acquis, le choix des jackets étant lui-même "privilégié" et non pas choisi ». Argument réfuté par Jean-Jacques LE NORMENT, chef de projet sur le port de Brest qui affirme que « l'aventure est partie : 14 hectares vont être rajoutés aux 36 hectares déjà existants pour un port dédié aux EMR ».

Entre l'implantation d'Areva au Havre et celle de STX à Brest, nombreux sont les Costarmoricains à se poser la question : « sur quelles retombées pouvons-nous compter ? » Le seul chiffre auquel ils peuvent se fier, ce sont les 140 emplois liés à la maintenance. Chiffre maintes fois contesté au cours du débat, certains parcs éoliens étrangers comme celui de l'embouchure de la Tamise n'employant pour la maintenance que 25 personnes.

Des emplois qualifiés

La formation professionnelle et la qualification des futurs salariés sont essentielles à la réalisation du projet et à sa création. En effet, ces projets sont porteurs d'emplois, le plus souvent qualifiés. Au cours des phases de fabrication et d'installation, 1 860 emplois directs sont annoncés pour le projet d'éolien en mer de Saint-Brieuc. À cela, il faudrait ajouter les emplois indirects (hébergement, restauration, transports) qui découlent de la sous-traitance industrielle et des services. Pendant la phase chantier, prévue sur quatre ans, il y aurait, par exemple, 80 personnes basées à terre en permanence ; sans parler, après, de la phase d'exploitation où, bien sûr, les 140 emplois directs annoncés généreraient bon nombre d'emplois indirects. Se référant à des modèles existant à l'étranger, certains se sont pourtant interrogés sur la réalité de ces 140 emplois.

Au niveau industriel, ces 1 860 emplois directs seraient mobilisés principalement dans le Grand Ouest pour la phase de fabrication des éléments constitutifs du parc et pour la phase d'installation qui durerait 4 ans.

Pour préparer la « montée en puissance » des compétences nécessaires et assurer leur disponibilité, le consortium travaille depuis 2011 avec la Région, le Rectorat, Pôle Emploi, les DIRRECTE et l'AFPA, ainsi qu'avec la CCI des Côtes-d'Armor et le Greta. Un groupe de travail « Emploi et Formation », piloté par le Conseil Régional de Bretagne, a été mis en place pour recenser notamment les besoins à venir. Ailes Marines a également « sensibilisé » les collèges et les lycées aux différents métiers de l'éolien, au cours de sa période préalable de concertation. Une démarche qui lui a été reprochée par certains qui y ont vu une « approche marketing » visant à faciliter l'acceptation de son projet par les parents via leurs enfants scolarisés.

Une définition précise des métiers (chaudronniers, soudeurs, etc.), tant pour la construction que l'installation des éoliennes, a dû être précisée plusieurs fois à la demande de nombreux participants. Et leur questionnement sur le nombre et la qualification de ces emplois, a été permanent.

Et il reste aussi, comme l'a souligné le représentant de la Maison de l'emploi du pays de Saint-Brieuc, à régler le déficit d'attractivité de ces métiers de la métallurgie chez les jeunes.

C'est notamment pour ces raisons que le Directeur général de STX a proposé de ne pas concentrer tout le travail en un seul endroit mais de le répartir entre Le Havre et Brest, tout en prenant l'engagement de réaliser un tiers des jackets à Brest ainsi que l'assemblage dans ce même port.

« Nombre d'emplois, quels types d'emplois, et pour combien de temps ? » a été une question récurrente au cours du débat, l'approche économique et sociale ayant souvent primé sur l'aspect environnemental du projet.

De même, le représentant local de l'hôtellerie et de la restauration Michel HELLIO (UMIH Côtes-d'Armor), s'est interrogé sur ces 140 emplois nouveaux face aux 20 000 emplois saisonniers non délocalisables du seul secteur de l'hôtellerie-restauration qui pourraient être menacés : «...il ne s'agit pas de créer des emplois au détriment d'autres ».

Tourisme nature contre champ éolien

Peut-on voir dans les parcs éoliens une opportunité en matière touristique, comme l'a affirmé le Maître d'Ouvrage en s'appuyant sur des parcs éoliens d'Europe du Nord et sur le viaduc de Millau qui draine sur son site d'information 280 000 visiteurs ? À l'instar de nombreux intervenants au fil des débats, Guy JOURDAIN (CESER de Bretagne) a tenu à faire cette rectification : « Le viaduc de Millau, placé sur le tracé d'une autoroute, passage obligé entre le nord et le sud de la France, ne peut servir de référence. Et les 600 000 visiteurs au départ d'Erquy... paraissent des chiffres bien fantaisistes. »

Pour l'association « Gardez les Caps », « la baie de Saint-Brieuc, site remarquable, avec ses différents classements Natura 2000 à terre comme en mer, dispose de tous les arguments pour développer des formules touristiques jusqu'à présent inexploitées comme les mini-croisières à thème qui pourraient du reste offrir un développement aux ports qui ne seront pas retenus comme port de maintenance. Que ne l'a-t-elle pas fait jusqu'à présent ? »

« Il a fallu un travail de longue haleine pour bâtir la réputation de notre coin de Bretagne et attirer les 1,5 million de touristes qui se rendent chaque année au cap Fréhel et au cap d'Erquy. Viendront-ils voir des éoliennes ? Le risque est évident qu'elles vont changer la beauté de notre littoral, la navigation et la pêche côtière », s'inquiète Michel HELLIO (UMLH Côtes-d'Armor).

Pour Julien GUILMOTO (Malicorne Surf Association) « l'école de surf qui a été créée en 2009 avec l'aide du Conseil Général des côtes d'Armor promeut une pratique en osmose avec le milieu marin et les paysages sauvages ». La volonté de ces mêmes élus de livrer cette nature sauvage à une filière industrielle est pour lui une étrange façon de rebrousser chemin et détricoter ce qui a été patiemment mis en place.

La réunion sur la filière et les retombées économiques organisée à Erquy a mis en exergue ce conflit d'intérêt : comme l'a rappelé Christiane GERVILLY, maire d'Erquy : « la commune vit essentiellement du tourisme à tel point que sa population passe de 4 000 habitants l'hiver à plus de 35 000 au plus fort de la saison estivale ». Dans ses 2 700 résidences secondaires, 3, voire 4 générations se retrouvent chaque année, « contribuant à la bonne santé des commerces locaux, de l'artisanat et de secteurs tels que le bâtiment ».

Le 5 juin, le maire de Pléneuf Val-André, qui accueillait la réunion dédiée au paysage et à l'environnement, avait brossé un tableau similaire de sa commune. Le tourisme en général et les résidences secondaires constituent un pan capital de l'économie costarmoricaine, en seconde position après l'agriculture.

« Peut-on imaginer qu'une usine puisse attirer des touristes en quête d'espaces naturels ? » s'interroge l'association « Gardez les Caps » dans son cahier d'acteur. « Les autorités veulent imaginer une clientèle nouvelle : professionnels de l'éolien ! Conférences sur l'impact paysager des éoliennes ! Ce projet contredit 30 ans d'investissements publics pour promouvoir une image "naturelle", soutenir tourisme et activités de la mer : ports avec criées, sentier littoral, itinéraires cyclistes, voies vertes, grands sites, campagnes de promotion : des centaines de millions d'euros ! »

« Personne ne peut être contre les énergies renouvelables, personne ne peut être contre la création d'emplois industriels mais pas à n'importe quel prix. Je ressors de ce débat avec la conviction que l'éolien offshore est une technologie dépassée car à faible rentabilité et trop coûteuse », dira André LENSKI lors de la réunion de synthèse. Et Michel HELLIO (UMIH Côtes-d'Armor) de renchérir : « il y a peut-être d'autres moyens à exploiter : biomasse, biogaz, pompe à chaleur, hydrolien, etc. »



La facture de l'éolien offshore

« Qui va payer l'addition ? » a interrogé André LENSKI, se positionnant lui-même comme « simple citoyen, n'adhérant à aucun parti politique, ni subventionné ni sponsorisé et n'ayant pas une maison avec vue sur mer ». Pour lui « la facture payée par EDF ne sera pas de 2 milliards, mais de 7 milliards en 20 ans. Par ailleurs, l'éolien offshore ne génère pas d'économie de CO₂ ».

Pour René ROULEAU directeur d'Énergies Nouvelles Solaires, « dans les propositions d'Ailes Marines, c'est toujours le consommateur qui sera le pigeon ! »

A cette question récurrente, Laurent CASTAING, Directeur général de STX France, pressenti pour la construction des fondations jackets répond abruptement : « Ne vous faites pas d'illusion, c'est moi, c'est vous qui allons payer ! »

Certains interlocuteurs ont mis également en avant le fait que le coût de ce programme éolien va se retrouver sur la facture du consommateur alors que le travail de rénovation et d'isolation thermique des bâtiments pourrait générer davantage d'emplois locaux : « L'investissement dans ce projet ne serait-il pas mieux placé sur des aides à la réhabilitation des bâtiments ? » a ainsi interrogé Guy JOURDAIN (CESER Bretagne). Pour le Maître d'Ouvrage et le Conseil régional de Bretagne, énergies renouvelables et rénovation thermique des bâtiments sont indissociables dans le pacte électrique breton. Ainsi, Ailes Marines a rappelé s'être engagé à étudier les complémentarités de son projet avec, entre autres, le programme « Vir'Volt ma maison », dédié à l'isolation du bâtiment.

Le choix du port de maintenance

« Peut-on avoir un développement économique local sans être port de maintenance ? » se sont interrogés les élus des trois ports présélectionnés pour établir une base maintenance (Saint-Cast le Guildo, Erquy, Saint-Quay Portrieux).

Quatre critères principaux ont été définis par le Maître d'Ouvrage :

- tout d'abord, la distance entre ces ports et le parc éolien,
- l'accessibilité maritime, puisqu'il faut en permanence une profondeur de 2,50 mètres, 24 heures sur 24, 365 jours par an, pour que les bateaux puissent naviguer quel que soit l'état de la marée,
- l'accessibilité terrestre,
- les surfaces disponibles pour les aménagements connexes, environ 5 000 m² pour la construction d'un bâtiment et pour les zones de stockage, et l'emplacement disponible dans les ports pour la construction d'un quai dédié.

La compétition est rude entre les prétendants. L'activité qui sera générée dans le port de maintenance retenu et les 140 emplois promis est un apport économique important. Pourtant, seule Saint-Cast a mobilisé toutes ses forces para-municipales et ses associations locales pour la rédaction de cahiers d'acteur plébiscitant son site. Et tous les élus des trois ports sont restés sur leurs positions, sans avancer aucune proposition pour compenser les retombées espérées si leur port n'était pas retenu. Le Maître d'Ouvrage leur avait cependant « tendu la perche » en suggérant par exemple, qu'en déplaçant une seule éolienne au sud-est, Saint-Cast se retrouvait dans la zone des 12 milles nautiques, la rendant ainsi éligible à la taxe fiscale. On peut également se faire écho de la crainte formulée par certains participants qui pensent que si le choix se portait sur Saint-Cast, les retombées économiques qui en résulteraient pourraient se porter sur le département d'Ille-et-Vilaine et ne pas profiter aux Côtes-d'Armor.

Le Conseil Général devrait normalement prendre, conjointement avec Ailes Marines, sa décision en septembre. Une décision attendue avec impatience par les trois compétiteurs.

Le pactole des taxes

Parmi les retombées économiques directes il y a bien sûr le pactole des 7 millions annuels qui sera reversé à certaines communes littorales au titre de l'éolien en mer. « La cagnotte » comme l'appelle avec une pointe de dérision Patrice BENOIT, un habitant d'Erquy.

Cette taxe spécifique, payée par l'exploitant, a précisé Jean-Yves LEGALL, de la Direction des finances publiques des Côtes-d'Armor, invité par la CPDP, se substitue aux autres impôts locaux concernant les éoliennes maritimes. Elle s'ajoute aux impôts locaux concernant les installations terrestres.

Cette taxe est assise sur le nombre de mégawatts installés dans chaque unité de production (l'article 1519 B du Code général des impôts). Le tarif en 2013 est de 14 113 euros par mégawatt installé. Soit pour 100 éoliennes de 5 mégawatts, 7 millions. Cette taxe est due par les exploitants et son produit est ensuite affecté à un fonds national de compensation de l'énergie éolienne en mer. Les ressources de ce fonds sont réparties, à 50 % pour les communes du littoral, 35 % pour le Comité national des pêches et 15 % pour financer les projets concourant au développement durable des autres activités maritimes – la plaisance, les activités de sport, de loisirs nautiques, etc.

Les communes éligibles devront répondre à trois conditions :

- être une commune littorale et non pas un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI),
- une unité de production doit être visible d'au moins un point de son territoire,
- ce point doit être situé dans un rayon de 12 milles marins, c'est-à-dire 22 kilomètres, autour de l'unité de production.

La liste des communes satisfaisant ces conditions sera fixée par arrêté du Préfet. Le représentant de l'État (Finances publiques) a d'ailleurs indiqué que suivant cette règle, seules 5 communes pourraient bénéficier de cette manne.

La répartition aux communes concernées se fera en tenant compte de deux taux : d'abord, la répartition de la population de la commune par rapport à la population totale et la distance entre le point du territoire de la commune la plus proche de l'unité de production par rapport à l'ensemble de ces distances. Cette répartition sera fixée par le Préfet avant le 31 décembre de l'année suivant l'imposition.

▶▶ VI.3 - Filière industrielle

Pour la Bretagne et le Grand Ouest ce projet pourrait être également l'occasion d'un développement d'une filière industrielle française pérenne et exportatrice. C'est le point de vue défendu par Laurent CASTAING (Directeur général de STX France) : « Les nouveaux champs éoliens offshore servent à amorcer la pompe d'une nouvelle filière industrielle, tournée vers l'exportation, avec des milliers d'emplois à la clé. »

La Bretagne est déjà aujourd'hui pionnière en France dans la recherche et le développement des énergies marines renouvelables, avec France Énergies Marines, Pôle Mer Bretagne, Optiwind, Resibad, Amure, Log Enermar, etc. Ailes Marines participe déjà directement à plusieurs de ces projets : le projet Optiwind avec France Énergies Marines ; ou le projet Resibad (réduction des bruits en phase chantier), dans lequel est associé l'ENSTA Bretagne.

En développant, grâce à ce projet éolien en baie de Saint-Brieuc, les nouvelles compétences nécessaires, les entreprises bretonnes pourraient y gagner en compétitivité pour pérenniser leur activité par les projets à venir en France et à l'export. « À condition de développer les synergies françaises et de ne pas tomber dans la tentation de mettre en opposition l'intérêt de la Bretagne contre celui de la Normandie », a plaidé M. TROESH, chef d'entreprise.



En France, le gouvernement a annoncé en janvier 2013 un nouvel appel d'offres pour 1 000 MW, à construire au large des côtes françaises (au large du Tréport et de l'île de Noirmoutier) entre 2021 et 2023. Au-delà des frontières hexagonales, le développement de 40 000 MW est annoncé en Europe à l'horizon 2020, en premier lieu au Royaume-Uni. Les maisons mères d'Iberdrola et d'Eole-RES, actionnaires d'Ailes Marines, développent notamment plusieurs projets importants éoliens en mer au Royaume-Uni et en Allemagne pour une puissance supérieure à 8 000 MW, offrant ainsi une réelle opportunité d'accès aux marchés internationaux aux partenaires et fournisseurs d'Ailes Marines.

Cette ouverture pourrait être favorisée, selon Ailes Marines notamment, grâce à l'ancrage du consortium sur ce marché britannique et le choix d'implantation d'Areva au Havre, de STX à Brest, sites idéalement bien placés pour fournir les projets éoliens en mer notamment au sud de l'Angleterre, en Belgique, en Hollande, voire en Allemagne.

« La vraie question est de savoir si au bout de cet investissement l'on va être capable de produire de l'électricité pour un prix qui soit acceptable par rapport aux autres sources d'électricité », a souligné le Directeur général de STX France. Aujourd'hui en effet, l'éolien en mer posé coûte environ 40 % plus cher que l'éolien à terre ou ce que l'on produit avec du pétrole et du gaz, sans parler du nucléaire.

Le grand défi des industriels est donc, dans les dix ans à venir, de gagner ces 40 % grâce à un effet d'échelle. Les entreprises bretonnes derrière Ailes Marines sauront-elles relever ce défi ? Des voix se sont élevées lors de la réunion de clôture, s'interrogeant sur le faible capital social de la SAS Ailes Marines et sur la capacité de son principal actionnaire Iberdrola, très endetté, à financer ce projet.

► VI.4 - Le chantier

Technip, partenaire d'Ailes Marines, assurera la construction du parc éolien en mer. Cette entreprise est spécialisée dans les travaux maritimes offshore et notamment dans les domaines pétroliers et gaziers où elle opère pour les compagnies ou grands groupes pétroliers mondiaux. Technip, à la demande d'Ailes Marines, a été présent, en la personne de son Vice-président Stéphane HIS, à toutes les réunions publiques et a tenté d'apporter les éléments de réponse aux interrogations soulevées sur la partie ingénierie. Cela a été le cas notamment à Paimpol lors de la réunion que la CPDP a voulu consacrer au chantier, considérant qu'il s'agissait d'un véritable projet dans le projet. Stéphane HIS a présenté ce que pourrait être l'organisation de ce chantier qui s'étalera durant quatre ans (2016 et 2020) et qui sera mouvant dans l'espace retenu des 77 km². Malheureusement, les études essentielles à la conduite d'un tel chantier n'étant pas finalisées, de nombreux points n'ont pu recevoir de réponse précise. En quoi consiste le chantier de construction du projet d'Ailes Marines ? L'implantation d'une éolienne engage des phases successives. La fondation (quatre pieux par éolienne), la pose de la jacket, le mat (90 m), une nacelle sur laquelle vient se poser le rotor et les trois pales de 66 mètres chacune, sont assemblées avant que chaque aérogénérateur ne soit relié en eux, par groupe de sept. Au centre du parc, une sous-station électrique trônera et agrégera les quinze câbles rassemblant les 100 éoliennes. Le positionnement géographique est l'un des éléments du projet soumis au débat public. Les 100 éoliennes sont réparties sur huit lignes dont l'orientation est au 132/312. Cette direction correspond au sens des courants de marées, aux heures où ces derniers sont les plus forts, et a été arrêtée en concertation avec les professionnels du Comité Départemental des Pêches.

Parallèlement, Réseau de Transport d'Électricité (RTE) aura la charge de relier la sous-station électrique du parc à la terre (par ensouillement) puis au réseau national. Pour autant, cet aspect du chantier n'est pas intégré au projet soumis au débat public.

Fondations

Les fondations seront réalisées par battage ou par forage dans le sous-sol marin. La méthode sera définie en fonction des études géologiques et de la nature des fonds. De gros moyens maritimes seront alors mobilisés. Quatre pieux sont nécessaires au maintien de chaque jacket. Il ne faudra pas moins de 450 à 500 jours de mobilisation des barges spécialisées pour finaliser cette phase. Une question importante reste en suspens à l'issue de ce débat, la feuille de route des travaux mentionnera-t-elle l'implantation continue des 400 pieux (qui s'érigeront de plusieurs mètres sous l'eau) puis la pose des jackets se faisant

progressivement, ou les pieux seront-ils enfoncés au fur et à mesure de l'avancement du chantier et de la disponibilité des jackets ? La question n'est pas anodine et les conséquences de cette organisation, multiples. Le Maître d'Ouvrage n'a pas apporté de réponse précise à cette légitime interrogation.

Pose des jackets

Qu'est-ce qu'une jacket ? C'est le soubassement métallique des éoliennes, sorte de « mini tour Eiffel » de 700 tonnes. La majeure partie de cette construction métallique résidera sous l'eau, alors que son extrémité supérieure restera hors de l'eau, quelle que soit la hauteur du marnage. La pose des jackets nécessitera des moyens nautiques lourds, compte tenu qu'elles arriveront de Brest complètes, sur barges par la mer. Ces dernières viendront se fixer ou s'emboîter sur les pieux, l'ensemble étant scellé. Ces opérations ne peuvent être effectuées que dans des conditions météorologiques relativement favorables, mer et vent calmes, ce qui contraint le calendrier des travaux.

Pose des éoliennes

Pour ce qui concerne la pose des éoliennes, le fût est constitué de trois manchons qui se superposent et qui sont soudés. Sur ce fût vient se poser la nacelle qui recevra le rotor puis les trois pales. Il s'agit, là encore, de charges lourdes notamment pour la nacelle (environ 220 tonnes) et particulièrement peu maniables pour peu que le vent soit levé. L'opération de fixation des pales sur le rotor est sensible, en fonction des conditions météorologiques, et compte tenu de l'altitude de la nacelle. Cette phase manufacturière spectaculaire n'a finalement que peu retenu l'attention d'un public clairsemé.

Pose des câbles électriques entre les éoliennes et raccordement à la sous-station électrique

Les éoliennes sont reliées entre elles par grappe de sept et ensuite raccordées à la sous-station, sise au centre du parc. Le plan de raccordement arrêté en concertation notamment avec les pêcheurs tente de démontrer une optimisation calculée pour limiter les contraintes entre les lignes d'éoliennes. Les engagements pris publiquement et particulièrement auprès des pêcheurs professionnels par Ailes Marines sont d'utiliser la technique de l'ensouillage des câbles dans une tranchée de 0,80 m ou 1,50 m selon la nature des fonds et partout où cela sera possible. Dans l'hypothèse de fonds rocheux, les câbles seront posés à même les fonds marins et protégés par des enrochements ou des « matelas » de béton. Alain COUDRAY, Président du Comité Local des Pêches des Côtes-d'Armor a rappelé que les câbles devraient être impérativement ensouillés, ou qu'il n'y aurait pas de câbles afin d'éviter tout problème avec le matériel de pêche et qu'il y veillerait personnellement.

D'autres points font l'objet d'interrogations, voire de suspicions : le bruit du battage et des travaux en général aura-t-il des conséquences réelles, voire irréversibles sur la population de mammifères marins et sur la biodiversité marine ? L'ensouillage des câbles sera-t-il réalisable sur l'ensemble des fonds ? (cf. § VI.8) Le calendrier du chantier et plus particulièrement des fondations (mise en place des pieux) nécessitera-t-il une attention et une réglementation particulières ? Risquera-t-il de gêner l'exercice de la pêche professionnelle ?

VI.4.1 - La sécurité dans le temps du chantier

La sécurité en mer relève du domaine exclusif et des prérogatives du Préfet Maritime. Cette thématique s'est invitée à plusieurs reprises dans les échanges avec les acteurs et le public. Marianne PIQUERET, représentant la Préfecture Maritime de l'Atlantique, a défini ce que seraient, *a minima*, les contraintes imposées durant le chantier et quelles seront les exigences auxquelles Ailes Marines et ses partenaires ne pourront se soustraire. Et d'indiquer : « Nos points de vigilance en termes de sécurité du chantier : la première chose c'est vis-à-vis des usagers : établir des règles lisibles et, en corollaire, ne pas les modifier trop souvent. Si l'on veut que cela se passe bien et que les interdictions soient bien identifiées, il faut que cela soit clair en termes de balisage, en termes d'information, en termes de surveillance du chantier, mais il faut aussi que ces règles soient suffisamment stables. » Et de poursuivre : « L'autre chose c'est d'anticiper et de préparer le chantier. Il y aura des aléas, et on s'y attend, mais il ne faut pas interrompre, sauf motif grave, un chantier. Toute interruption, on sait que c'est source de désorganisation et qu'à terme il y a source de danger. Donc à titre d'exemple, ce ne sera pas forcément le meilleur moment pour imaginer une nouvelle manifestation nautique. »



Rappelant les obligations d'avoir une zone d'exclusion (500 m autour des ateliers), un balisage de police avec des chiens de garde (bateaux patrouillant en permanence pouvant à la fois renseigner et donner l'alerte) et la tenue d'une « Grande Commission Nautique », Marianne PIQUERET conclut son intervention en précisant les objectifs de la Préfecture Maritime : « Nos objectifs concernant la sécurité du chantier, c'est de déterminer des zones et des périodes d'exclusion claires pour qu'il n'y ait pas de doute. Il faut donc que l'information soit diffusée et il faut que ces zones, comme je vous le disais, ne changent pas trop souvent...//... Il faut savoir à quel moment on va pouvoir rouvrir les zones à la navigation et à la pêche. La préoccupation de la Préfecture Maritime c'est à la fois d'assurer la sécurité des usagers et du chantier, mais également d'arbitrer et de concilier les usages dans le secteur. »

Grande Commission Nautique

La Préfecture Maritime l'a rappelé : avant toute opération de travaux la tenue d'une « Grande Commission Nautique » (GCN) sera effective pour aborder avec ses membres les problématiques posées par le chantier et l'exploitation de ce parc. Cette GCN, placée sous l'autorité d'un officier supérieur de la Marine nationale, est constituée de spécialistes nationaux et locaux, évaluera les mesures de sécurité à prendre et proposera à la décision du Préfet Maritime une réglementation à adopter. Il est à noter qu'actuellement la France n'a, dans ses eaux territoriales, aucun site industriel de cette nature. Quatre, voire six dans les années à venir, sont envisagés. Pour cette raison, une réflexion est en cours au niveau national afin d'harmoniser les réglementations sur chaque site.

Balisage maritime et navigation

Un balisage maritime du parc éolien devra être mis en place, Ailes Marines a effectué des propositions en ce sens. Ces propositions seront soumises à la Grande Commission Nautique, tant pour la phase du chantier que pour l'exploitation du site de production énergétique, puis arrêtées par les services de l'État et notamment par la Préfecture Maritime de l'Atlantique et de la Direction Inter-Régionale de la Mer (DIRM) en charge, entre autres, des Phares et Balises.

Balisage aérien

Le balisage aérien des éoliennes est une contrainte de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). À ce jour, sauf changement au niveau européen ou national, ce balisage comprend : de jour, des feux blancs de 20 000 candélabres et rouge de 2 000 candélabres de nuit. Ces feux doivent être synchronisés sur l'ensemble du site.

Zone d'exclusion

En réponse à la Préfecture Maritime, Ailes Marines et Technip ont rappelé que, pendant le chantier, leurs règles internes de sécurité seront ajustées et appliquées conformément aux obligations réglementaires et que, par ailleurs, les Commissions d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) effectueront leurs missions réglementaires. Les entreprises œuvrant sur le chantier procéderont à la mise en place de plans de prévention.

Pêche

Le point particulier sur la possibilité de poursuite des activités de pêche dans la zone du parc occupée par le chantier reste ouverte, mais exclut dans la limite des travaux réalisés par les entreprises ; cependant, la décision finale et les conditions d'autorisation seront arrêtées par les autorités maritimes en fonction des directives de l'État.

VI.4.2 - Ports d'opérations maritimes du chantier (en dehors du port de maintenance)

Ce sujet n'a été abordé que brièvement par Ailes Marines et Technip. Si le développement de la filière industrielle passe par les ports du Havre et de Brest, les ports costarmoricains peinent à connaître leur devenir lié à ce projet. Il y aura nécessité, durant le chantier, d'avoir un port relativement proche pour assurer les missions techniques (relèves d'équipages, avitaillement, entreposage de matériels ou matériaux divers...). Sur ce point aucune explication n'a été fournie et mise à part la problématique du port de maintenance personne n'a semblé sensible à cet apport économique ponctuel.

Navires et barges maritimes

Les navires et /ou barges employés sur ce genre de chantier sont très spécifiques aux travaux maritimes offshore et dépendent en grande partie d'armements étrangers ou de grands groupes opérant à l'offshore et armés sous des pavillons étrangers. En l'espèce, c'est la pratique de Technip. Rares sont les navires armés sous pavillon français. Les coûts d'affrètement étant très élevés, ces moyens doivent être utilisés au maximum de leurs possibilités pendant la durée du chantier afin de limiter les coûts. Ce qui implique une organisation fine du chantier sans faille. Ce sujet n'a absolument pas sensibilisé le public.

Personnel navigant et à terre

À la question de savoir si les 300 personnes dont 220 marins annoncés par Technip pour la durée du chantier, seraient inscrits « maritime » et si les navires opérant sur le chantier seraient sous pavillon français, la réponse est restée très équivoque. Stéphane HIS a toutefois souligné que ce type d'embarcation, très spécialisée, n'est généralement pas armée sous pavillon français et que leur nombre est très limité dans le monde.

Quant au personnel à terre (80 environ) il semble que des possibilités d'emplois locaux soient possibles ; c'est la seule ouverture consentie par la société chargée de ce chantier.

En conclusion, peu de questions orales ou écrites sur les techniques de chantier et leurs conséquences, ont été posées. Le temps du débat (avant que les études n'aient fourni leurs lots d'enseignements) n'a pas permis au maître d'œuvre de présenter publiquement des modalités précises du chantier. Par ailleurs, la thématique est particulièrement technique et inconnue du grand public pour occasionner des questions pertinentes. Gageons, si le projet devait se poursuivre, que les concertations permettront à chacun de mieux appréhender cette longue période de quatre années de travaux.

VI.5 - L'impact du projet sur les utilisateurs de la mer

La configuration de la baie de Saint-Brieuc très découpée et au marnage important en fait une zone maritime riche de diversités en tous genres. Depuis des lustres, une double activité s'y est considérablement développée, à la fois professionnelle et de loisir. Pour la clarté et l'objectivité du débat, la Commission a jugé important de dresser devant le public un inventaire aussi exhaustif que possible des utilisateurs de la zone maritime, tant sur la frange littorale qu'au large. Délégué à la mer et au littoral à la Direction départementale des territoires et de la mer, monsieur MENHERT a brossé ce panorama.

Inventaire des utilisateurs maritimes de la baie

Pêche professionnelle :

- 300 navires polyvalents (principalement des moins de 12 mètres) pratiquent les différents métiers (chalutage, drague, casier, filets dormants, ligne) et emploient plus de 1 200 marins,
- 2 criées, à Erquy et à Saint-Quay Portrieux, enregistrent un tonnage cumulé de 23 700 t de poissons et crustacés, représentant un CA de 58 millions d'euros et employant 250 salariés à terre,
- 150 entreprises ostréicoles exploitent 400 km d'estran et produisent 8000 t d'huîtres,
- 24 entreprises mytilicoles en fond de baie produisent 5 000 t de moules.

Extractions marines : à l'ouest de la baie, un gisement important de sables coquilliers est exploité.

Marine marchande : l'activité se répartit entre les deux ports du Légué (250 000 t de pondéreux) et de Tréguier.

Navigation de plaisance :

- 37 clubs labellisés « École Française de Voile » et 200 manifestations nautiques concrétisent le dynamisme de cette activité,
- chaque année, 1 000 permis (essentiellement côtiers) sont délivrés dans le département.



Transport de passagers :

- L'île de Bréhat est desservie par 12 navires qui drainent 330 000 passagers,
- À partir d'Erquy, un circuit « Découverte des caps » attire 5 000 passagers.

La position des pêcheurs professionnels

Si les ostréiculteurs et les mytiliculteurs, implantés sur l'estran, n'ont pas de raison de craindre un impact quelconque du projet sur leur activité et n'ont du reste pas pris part au débat public, il en va tout autrement des pêcheurs qui exploitent l'ensemble des fonds marins de la baie, y compris les 77 km² du futur parc.

Bien avant que ne démarre le débat public, le Maître d'Ouvrage a tissé des relations étroites avec les pêcheurs professionnels et même signé un accord avec le Comité Départemental des Pêches Maritimes des Côtes-d'Armor. Juste précaution, le projet ne pouvant en effet se passer de l'aval des pêcheurs professionnels, la coquille Saint-Jacques en particulier constituant l'une des richesses phares de la baie. Mais, tenue secrète, cette convention entre les pêcheurs et le MO a eu d'emblée un effet toxique sur le débat, les insinuations selon lesquelles « les pêcheurs professionnels avaient été achetés » induisant que le débat était faussé.

Alain COUDRAY, Président du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Côtes-d'Armor (CDPMEM 22), invité à s'exprimer au cours de 4 débats successifs, a pu largement développer les positions des pêcheurs sans parvenir à désamorcer cette suspicion.

Le cahier d'acteur du CDPMEM de Bretagne synthétise la position commune des pêcheurs professionnels : « En 2009, les ministères de l'Écologie a demandé aux Préfets Maritimes de planifier le développement des EMR. À cette occasion, les professionnels de la baie ont défini une zone de moindre contrainte située au nord de la zone actuellement retenue pour le projet. Ils sont intervenus pour déterminer les conditions techniques d'acceptabilité vis-à-vis des enjeux liés à l'activité de pêche et ont participé à la rédaction du cahier des charges de l'appel d'offres. En février 2012, à la demande des services de l'État, la profession a été consultée pour donner un avis sur le choix du lauréat.

Les pêcheurs ont exigé que le périmètre d'implantation du parc soit remonté au nord pour épargner la zone de pêche privilégiée aux arts dormants (gisements de Saint-Jacques), ainsi que "l'avenue" couloir important de chalutage, et ont négocié le positionnement des lignes d'éoliennes pour limiter les impacts du futur parc. Ils ont demandé la mise en place de fondations de type jacket et l'ensouillage des câbles. Enfin, à travers un groupe de travail dénommé "Éolien en mer", des mesures d'accompagnement ont été définies en faveur d'une pêche durable, de la valorisation des métiers et des produits de la pêche. »

Lors des différentes réunions ayant directement trait au sujet, Ailes Marines a toutefois émis une réserve sur l'ensouillage des câbles, promettant, dans les zones rocheuses, de les protéger soit avec des tapis en béton soit avec une couverture d'enrochements.

Dans son cahier d'acteur, le Collectif des Patrons Pêcheurs de Saint-Cast le Guildo (25 bateaux) a exprimé un point de vue plus réservé que celui du Comité Départemental des Pêches Maritimes, se montrant « soucieux et méfiant des conséquences qu'auront la construction et l'exploitation du parc éolien tant que les règles n'auront pas été définies (autorisation ou non de pêcher et sécurité autour et au sein du futur parc) ».

L'approche de la marine marchande

Selon le schéma proposé par le Maître d'Ouvrage, les lignes desservant les ports du Légué et du Tréguier « tangenteront » le futur parc éolien. Il a donc paru intéressant d'interroger un pilote des Côtes-d'Armor ayant une pratique quotidienne de la navigation dans la baie, en la personne d'Eric MAUGIER : selon ce dernier « quand il va préparer sa traversée, un commandant de navire va voir le parc éolien comme un obstacle. Son but ne sera pas d'aller dedans. Il va le contourner. Je ne pense pas que cela ait un gros impact sur le trafic maritime. Il y a plutôt une question de sécurité qui va se poser : en cas de défaillance ou d'erreur de navigation, c'est le balisage qui sera remis en cause ». Donnant par ailleurs son avis sur les éventuelles interférences entre le champ éolien et les radars des navires, Eric MAUGIER a exprimé

son expérience personnelle : « Ayant souvent mouillé, notamment dans la baie de Fos-Lavero (région de Marseille) où il y a de nombreuses éoliennes à terre proches de la rade, je n'ai pas constaté ce type d'interférences. »

L'approche des utilisateurs de la mer comme « espace de détente »

Quatre questions récurrentes ont été soulevées par les utilisateurs de la baie comme espace de détente.

Risque de turbidité de l'eau de la baie

Les membres de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de Lancieux ont exprimé leur crainte quant aux turbidités des eaux de la baie consécutives au chantier, turbidités qui se propageront inévitablement avec les courants. L'inquiétude est plus grande encore chez les plongeurs de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-marins (FFESSM) forte de ses 1 500 licenciés dans le département auxquels s'ajoutent 2 500 licenciés d'autres départements assidus dans la baie. Ces derniers redoutent des conséquences néfastes du projet sur la faune et la flore, d'abord dans la phase construction et de façon durable du fait des modifications induites sur les fonds marins.

À ces préoccupations, le consortium Ailes Marines répond par les études qu'il a confiées au Bureau d'Études In Vivo chargé – en complément des travaux d'Ifrermer sur l'évaluation de la ressource – de mieux identifier les colonies de praires, palourdes, bulots et crustacés pêchées au casier ainsi que des araignées capturées au filet. Cette étude qui durera 3 ans permettra d'apprécier les effets du parc sur la ressource précitée. Mais comme telle, elle ne pourra fournir qu'un constat *a posteriori* et ne sera pas un moyen de correction d'éventuels impacts négatifs. Seul capable d'apporter au benthos de la baie un mieux indiscutable : l'engagement pris par Ailes Marines de draguer les bancs de crépidules très invasives en concurrence spatiale directe avec les autres crustacés et la Saint-Jacques en particulier.

Interrogations sur l'autorisation de naviguer et la sécurité dans le périmètre du futur parc

Le Comité Départemental de Voile des Côtes-d'Armor entrevoit le projet de parc sous un jour positif. Il estime que les activités de voile légère qui se déroulent à moins de 2 milles de la côte ne seront pas du tout impactées. Quant à la voile habitable, elle pourra naviguer dans la zone du parc sans que celui-ci ne constitue un danger supérieur si un balisage adapté vient en identifier la position.

La position sereine – et même positive – du Comité Départemental de Voile des Côtes-d'Armor s'explique par le fait qu'avant l'ouverture du débat public, ses membres ont pu débattre avec Ailes Marines au cours de nombreuses réunions de concertation qui ont abouti à la signature d'une convention, elle aussi tenue secrète.

La position des différentes associations de pêcheurs plaisanciers est nettement plus réservée : déplorant ne pas avoir été approchées par le porteur du projet, elles redoutent les énormes obstacles que vont représenter les éoliennes, alors même que leurs petits navires ne sont pas équipés de balises AIS. Ceux du Légué, soumis aux horaires d'ouverture de l'écluse, sont souvent contraints de sortir ou rentrer de nuit : le champ éolien leur apparaît donc comme un danger réel et réclament un éclairage des éoliennes visible du plan d'eau.

Qu'en sera-t-il réellement de l'autorisation de naviguer et de pêcher à l'intérieur du périmètre et à ses abords ? Il appartenait à la Préfecture Maritime de lever toute équivoque sur le sujet.

« À ce jour, il n'existe aucune réglementation précisant quelle activité est autorisée dans les parcs éoliens », a précisé Marianne PIQUERET, représentante de la Préfecture Maritime. La question – nouvelle en France – d'un champ éolien offshore repose sur l'avis de la Grande Commission Nautique (GCN) : structure mise en place en 1986, elle a la charge d'émettre un avis national sur les grands projets d'exploration et d'exploitation du plateau continental. « La Grande Commission Nautique doit attendre pour siéger que le projet du consortium soit prêt. Ce dernier étant prévu pour la fin 2014, la Grande Commission Nautique devrait siéger courant 2015. »

Toutes les questions portant sur le balisage du périmètre et l'éclairage des éoliennes relèvent de cette même GCN. Elles resteront donc en suspens d'ici là.



La vague des surfeurs à l'étude

Les surfeurs avec lesquels le Maître d'Ouvrage n'avait pas été en contact avant le débat ont été très présents aux différentes réunions du débat public et ont rédigé un cahier d'acteur qui leur a permis de s'identifier clairement : « *Le cap Fréhel est un des spots les plus réputés de Bretagne avec parfois plus de 100 personnes à l'eau en bas de Plévenon. C'est l'une des meilleures vagues de Bretagne : son creux, sa puissance, son déferlement lui sont spécifiques. Un patrimoine unique !* » Les surfeurs craignent que leur vague ne soit cassée par « l'embage » des 100 éoliennes placées dans l'axe des houles venant de l'Atlantique Nord.

La réponse objective à leur question ne pourra venir que de l'étude confiée par le porteur du projet au bureau d'études Actimar, chargé d'analyser vagues, courants et houles dans la baie et particulièrement autour du périmètre dédié au parc éolien.

Au demeurant, Ailes Marines a exprimé ses regrets de n'avoir pas contacté tous ceux qui auraient dû l'être et a promis d'ouvrir ce dialogue dès la fin du débat public.

Modification d'un espace vierge

« *La mer est un espace naturel de liberté et d'évasion au même titre que la forêt, la montagne et la nature en général* ». Telle a été la revendication exprimée, notamment par l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de Lancieux et par Malicorne Surf Association. À l'opposé de cette approche, les élus de la Région et du département, tout en louant la baie de Saint-Brieuc comme « *l'une des plus belles du monde* », la vouent à un développement industriel prometteur, celui d'une nouvelle filière énergétique renouvelable. Deux points de vue difficilement compatibles qui ont renvoyé les défenseurs des paysages vierges au débat du 17 juillet sur l'environnement et le paysage.

« *On nous affirme que l'implantation sera respectueuse des activités existantes. Nous demandons une véritable étude sur les impacts économiques locaux, sur les impacts touristiques locaux* », réclame le Collectif des Associations de la côte de Penthièvre et de la côte d'Emeraude (CAPE).

L'Union européenne n'est pas indifférente à ces conflits d'intérêts : une directive dénommée Maritime Spatial Planning devrait bientôt voir le jour qui définira un cadre général permettant de réguler les activités humaines en concurrence. « *Les énergies renouvelables doivent s'inscrire dans un processus de développement durable et ne doivent pas mettre en péril les écosystèmes concernés*. » Cet argumentaire a été défendu par Jean ROGER, gardien de la côte et membre de Surfrider Foundation Europe (SFE), créée en 1990 pour la défense, la sauvegarde et la gestion durable de l'océan et de la population qui en jouit. Risques comportementaux des mammifères marins face aux bruits générés par les travaux sous-marins, fuite des populations animales en raison des suspensions de sédiments, des pollutions auditives et lumineuses, champs électriques induits par les éoliennes et les ondes sonores, champs électromagnétiques générés par les câbles électriques, ces perturbations sont prévisibles tant pendant la période des travaux qu'après la mise en exploitation des éoliennes. Et Jean ROGER de regretter que le processus de concertation et la consultation du grand public aient eu lieu avant que l'ensemble des études d'impact n'aient été finalisées.

▶▶ VI.6 - L'exploitation et la maintenance

À l'horizon 2020, si le projet se poursuit et sans aléa particulier, le projet soumis au débat se métamorphosera en site industriel de production en énergie électrique. Il ne faudra plus alors parler de projet mais bien de parc éolien offshore. Les 100 aérogénérateurs seront implantés dans l'espace maritime défini comme zone propice par l'État et produiront au gré du vent cette électricité dite « verte », voulu par le Grenelle de l'environnement. Bien sûr, deux ans auparavant, les premières éoliennes installées auront commencé, comme le veut le cahier des charges de l'État, à produire ; une production électrique progressive au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'installation.

2020 sera donc la fin de la phase du chantier, qui aura duré quatre années, et fera place à l'exploitation et corrélativement à la maintenance de ce site. Les 77 km² d'emprise généreront de nouvelles contraintes de sécurité de cet espace maritime, applicables à tout utilisateur de la mer. Enfin, un tel site industriel ne peut rester sans risque, c'est pourquoi des moyens de sûreté seront déployés et mis en œuvre.

La présentation de ces éléments était l'objectif recherché par la CPDP qui souhaitait que le public puisse en débattre avec Ailes Marines et Areva, mais également avec le Préfet Maritime de l'Atlantique, pour mieux appréhender ce qui sera, pour les 20 à 30 années à venir, une donnée économique sensible du département des Côtes-d'Armor.

Une réunion très technique qui n'a donné lieu qu'à peu d'échanges et de contradictions ! L'intervention, très attendue, du Vice-amiral d'escadre Jean-Pierre LABONNE, Préfet Maritime de l'Atlantique, a été un moment fort de la soirée. Sa parole a sonné d'une maîtrise incontestable. Son autorité a, semble-t-il, limité toute velléité potentielle d'un public partagé entre pragmatisme et intérêt. Néanmoins, que peut-on retirer de cette réunion ?

Exploitation / Production

La production du parc devrait démarrer dès 2018, dès la mise en fonction des premières éoliennes représentant 25 % du parc, puis 50 % en 2019 pour atteindre les 100 % en 2020. L'exploitation de ce site industriel sera suivie 24h/24 depuis une salle opérationnelle et de contrôle située à terre. Cette salle constituera un des éléments des installations à venir dans le port qui sera choisi pour cette mission et pour la maintenance. Elle sera placée sous la responsabilité d'Areva et de l'énergéticien Ailes Marines.

La maintenance des éoliennes

La maintenance sera naturellement de la responsabilité d'Areva, fournisseur des aérogénérateurs et partenaire d'Ailes Marines.

La maintenance préventive

Cette maintenance programmée fait l'objet d'un suivi très précis de chaque machine, soit depuis la salle opérationnelle ou directement sur le site. Ce type de maintenance nécessitera l'emploi d'un navire cinq jours sur sept tout au long de l'année, affrété depuis le port de maintenance.

La maintenance curative

En cas de panne ou d'avarie plus importante une maintenance dite curative sera réalisée, autant que faire se peut, depuis la salle opérationnelle. Si le dommage le nécessite, une intervention sur site sera programmée. L'expérience allemande d'Areva soutient que 86 % des interventions curatives sont opérées à distance sans intervention physique sur site.

La maintenance des fondations (pieux et jackets)

La maintenance préventive

La maintenance préventive sur les fondations (pieux et jackets) consistera essentiellement à la vérification de l'état des soudures, à la vérification de la protection cathodique et de l'apparition de corrosion. Ces interventions se feront par plongées ou à partir d'engins sous-marins filoguidés.

La maintenance corrective

Si la maintenance préventive est régulièrement et attentivement réalisée, celle corrective sera limitée hormis le cas de choc d'une embarcation à la dérive et qui produirait d'importants dommages nécessitant une réparation d'urgence.

Les moyens nautiques ou aériens

Ailes Marines indique assez tardivement, lors de la réunion du 11 juillet, que les moyens nautiques nécessaires à la maintenance seront de trois navires, deux de 25 m et un de 30 m. Pour permettre à ces embarcations de sortir à toute heure de la journée et quelle que soit la marée (y compris lors des plus grands coefficients), une profondeur de 2,50 m d'eau minimum dans le port de maintenance et dans les chenaux d'accès est nécessaire.

Exceptionnellement et/ou ponctuellement, en fonction des circonstances, il pourra être fait appel à l'intervention d'un hélicoptère pour se rendre sur le parc, d'où la nécessité d'avoir à proximité des installations portuaires de maintenance une piste « héliportuaire ».



Les personnels

Ailes Marines évalue à 140 le personnel affecté à ces fonctions et missions de maintenance : 20 marins pour l'armement des vedettes et 120 ingénieurs et techniciens pour le suivi de production et la maintenance, dont 20 pour le suivi de production. Le niveau de qualification de ces personnels ira du Bac Pro au BTS électricité, électrotechnique, électromécanique, hydraulique, mécanique, chaudronnerie, etc. Avec l'obligation d'un bilinguisme anglais. Tous ces personnels devront donc se spécialiser dans le domaine éolien et se « maritimer » pour assurer toutes les missions et tâches en fonction des besoins. En cette période de crise économique l'emploi et la formation ont été au cœur du débat.

La notion de formation spécifique a fait l'objet de nombreuses questions orales et/ou écrites et a été débattue à la faveur de la réunion sur l'économie. Le Conseil Régional, l'AFPA et le GRETA ont annoncé la mise en place de nouvelles formations adaptées aux besoins exprimés par Ailes Marines.

Le port de maintenance

Le Conseil Général a créé au sein de l'institution une commission *ad hoc*. Un dialogue permanent avec Ailes Marines a permis d'élaborer une méthodologie pour le choix du port de maintenance.

Ailes Marines a établi un cahier des charges de ses besoins portuaires tant sur le bâti que sur les parkings et surtout sur la zone d'apportage. Un demi-hectare, pouvant accueillir un bâtiment de 2 000 m², des parkings et zones de stockage, est souhaité à proximité immédiate de postes à quai, équipés des services : eau, électricité, carburant « marine ». Pour permettre l'accueil des trois navires ce sont 90 mètres de quai doté d'un terre-plein et d'une grue de manutention d'une capacité de 3 tonnes qui sont nécessaires.

Michel BREMONT, Vice-président du Conseil Général, a présenté l'approche de la collectivité départementale. Il a indiqué que la décision du Conseil Général, propriétaire des ports, sera prise, en plein accord avec Ailes Marines en séance plénière le 26 septembre 2013. Michel BREMONT a rappelé que trois ports sont candidats à l'accueil de la maintenance : Erquy, Saint-Cast le Guildo et Saint-Quay Portrieux et d'indiquer : « Nous nous engageons ce soir sur deux points. Nous veillerons à ce que les emplois de maintenance bénéficient largement à notre territoire départemental. (...) La Bretagne est une terre d'accueil traditionnelle, mais nous souhaitons que l'emploi, qui est un emploi de longue durée, le temps de la maintenance et tout le temps du champ, puisse bénéficier à nos jeunes. » Puis à l'adresse de la SAS Ailes Marines, se tournant vers Emmanuel ROLLIN il lance : « Je veux répondre par avance à une interrogation légitime, ce qui évitera que la question soit posée. L'investissement, tant en infrastructures qu'en superstructures portuaires, ne pèsera pas, M. ROLLIN, vous entendez bien, sur les contribuables costarmoricains (...) En tout état de cause, que ce soit par un investissement direct à la charge de l'opérateur, que ce soit par des redevances portuaires, l'investissement ne pèsera pas sur le contribuable. Au contraire, de par les redevances portuaires, le port de maintenance sera source de redevances pour le département, et donc pour l'ensemble de la population. »

L'intervention de Michel BREMONT a été claire : soutien affirmé au projet mais sans oublier que le décideur dans le département c'est le Conseil Général ! Le choix du port sera du fait du Conseil Général, les aides éventuelles de la collectivité départementale ne pourront bénéficier qu'à l'économie locale.

» VI.7 - La sécurité maritime et la sûreté du site

Comme la réglementation en vigueur l'impose Ailes Marines a fait des propositions en matière de signalisation maritime et aérienne, tout en précisant que la décision était de la compétence exclusive de la Préfecture Maritime après avis de la Grande Commission Nautique et de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). Les propositions sont inspirées des réglementations étrangères et des recommandations internationales de l'Association Internationale pour la Signalisation Maritime (AISM).

Emmanuel ROLLIN a également indiqué ce que la sécurité aérienne préconise et qui sera mis en place : « Il y a la Direction Générale de l'Aviation Civile et il y a le ministère de la Défense, pour tous les aspects militaires. Là, c'est un autre type de signalisation. Il y a d'abord la signalisation que je qualifierais de statique, c'est-à-dire la peinture des éoliennes. Il s'agit d'une peinture blanche ou d'un très léger gris, mais il y a également un balisage lumineux qui est synchronisé jour et nuit et qui est visible à 360 degrés. »

« De jour, ce sont des feux à éclats blancs, qui sont sur le sommet de la nacelle et, pour donner une précision, ils sont d'une intensité de 20 000 candelas. Les feux de nuit, eux, seront rouges. Ils seront sur la nacelle et seront de 2 000 candelas, donc beaucoup moins brillants. Il y a aussi, en raison de la hauteur des éoliennes, des feux fixes rouges qui seront sur les mâts. Bien sûr, l'objectif c'est d'avoir une signalisation claire et sans équivoque, donc s'il y a un risque d'interférence entre le balisage maritime et le balisage aérien, il y aura une coordination entre les différentes autorités maritimes et aériennes. »

Nous verrons, lors de la réunion sur l'impact sur le paysage, que ces notions de signalisations aériennes sont d'importance, puisque de nuit extrêmement visibles, elles retiendront toute l'attention et l'inacceptation du public.

Le point de vue du Préfet Maritime de l'Atlantique

L'intervention du Vice-amiral d'escadre Jean-Pierre LABONNE, Préfet Maritime de l'Atlantique, était très attendue. Allait-il esquisser les décisions qu'il serait amené à prendre en matière de réglementation maritime ? Allait-il indiquer s'il y aurait des restrictions de navigation dans le périmètre du parc ? C'est devant un parterre de 250 personnes, quasiment tous des professionnels de la mer, qu'il s'exprime et qu'il est écouté avec une grande attention. L'avenir de beaucoup dépend de ses propos.

L'amiral dresse d'abord un tableau des perturbations potentielles dues à l'implantation du parc éolien offshore : « Les perturbations qui sont induites par un parc éolien sont liées essentiellement à trois facteurs. D'abord, la création du parc en lui-même et d'une centaine d'obstacles artificiels, espacés d'un millier de mètres à peu près les uns par rapport aux autres. Ensuite, le deuxième élément, ce sont les perturbations des appareils de navigation embarqués sur les navires et des appareils de transmission également. Et enfin, les mêmes perturbations, mais sur les stations à terre, sur les radars de surveillance ou sur les liaisons hertziennes, ou sur les champs de vision des sémaphores qui sont répartis le long de la côte. » Puis il prévient : « S'agissant des procédures qui sont mises en œuvre dans le domaine de la sécurité, il n'existe pas, à proprement parler, de réglementation internationale ou même nationale, qui couvre l'ensemble de la sécurité dans les parcs éoliens, indiquant par exemple quel navire peut y transiter, à quelle vitesse, dans quelles conditions et quelles activités y sont autorisées. » Alors qu'advient-il ?

« La régulation des activités relève d'un arrêté du Préfet Maritime et cet arrêté prend en compte deux éléments essentiels. Pour la sécurité maritime, cela repose sur un arrêté ministériel qui est pris après avis de la Commission des Phares (...) Cette dernière expertisera les quatre parcs éoliens, ce qui garantira la cohérence d'ensemble. Pour la sécurité en elle-même, cet arrêté repose sur l'avis de la Grande Commission Nautique... », indique l'Amiral LABONNE.

Les visages se tendent dans la salle, les professionnels pourront-ils ou non poursuivre leurs activités ? En guise de réponse à l'inquiétude à peine dissimulée, le Préfet Maritime assène : « Les points de vigilance de la Préfecture Maritime, du Préfet Maritime, concernent la sécurité, bien sûr, nous l'avons évoquée, la conciliation des différents usages et la préservation du milieu naturel. L'avis que je serais amené à donner est un avis conforme, c'est-à-dire que s'il est négatif, l'instruction s'arrête là. Si cet avis est favorable ou favorable avec des réserves, il est joint au dossier, et l'instruction se poursuit avec une consultation obligatoire de la Commission Nautique que je viens d'évoquer devant vous. »

Quelques questions tenteront bien d'obtenir quelques certitudes ou engagements. En réponse à l'une d'entre elles, l'Amiral s'est voulu plus rassurant en indiquant : « Non, le fait de fermer le parc éolien aux autres usages (que celui de l'exploitation, NDLR) n'a pas été envisagé, parce que la possibilité de cohabitation avec les autres usages était un des critères forts d'acceptabilité du parc dans cette zone (...) Ensuite, tout cela sera confirmé, adapté, limité, par l'avis que rendra la Grande Commission Nautique, qui sera sollicitée sur ce sujet, mais je crois qu'il n'y a pas d'a priori, pas d'interdictions formelles, parce que je crois qu'on peut trouver avec des gens responsables, des usages modérés compatibles avec le champ d'éoliennes, c'est en tout cas un challenge que l'on se fixe. »



La sûreté du site

Les seuls éléments fournis par Ailes Marines sur ce sujet sont liés aux aspects de surveillance du parc par des moyens vidéo, et de radars. Cet aspect n'intéressait que peu le public présent, beaucoup plus dans l'attente de la future réglementation liée aux usages de la mer.

▶▶ VI.8 - L'impact environnemental

Deux particularités ont marqué cette thématique incontournable du débat public.

En premier lieu, il faut souligner que le débat autour de l'impact du projet sur l'environnement marin se situe dans un échéancier complexe. En effet, compte tenu du calendrier découlant de l'appel d'offres initial, le débat public se déroule à un moment où les études environnementales sont très loin d'être achevées. On est donc amené à débattre d'un thème fondamental pour tous les débats publics sans disposer de la totalité des éléments d'appréciation qui seront réunis par le Maître d'Ouvrage dans le cadre des études d'impact (lesquelles ne seront closes qu'en 2014) et d'incidence.

Cette situation découle des particularités de ce projet. Les débats publics concernent, le plus souvent, des projets d'infrastructure qui, avant d'arriver au stade du débat public, ont déjà une longue histoire. De cette longue histoire sont généralement issues des études sur le milieu et l'environnement qui permettent d'éclairer le débat public.

Le projet de parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc est, à l'inverse, un tout jeune projet. Le consortium qui le porte s'est constitué pour répondre à l'appel d'offres de l'État et les études n'ont débuté qu'en avril 2012, après l'attribution du site au consortium Ailes Marines.

De ce fait, l'État a été mis en cause – certaines associations considérant, en référence à ce qui s'est passé en Allemagne, – que des études approfondies sur les composantes physiques et biologiques du milieu auraient dû être réalisées sur une très large échelle, en préalable à la définition des sites et auraient dû servir de base au choix des sites proposés dans l'appel d'offres à l'origine du projet.

La seconde spécificité de ce débat tient au contexte local. La Bretagne est une terre de naturalistes. Les associations consacrées à la protection de la nature y sont, traditionnellement, très nombreuses. De plus, ces associations regroupent le plus souvent des naturalistes de terrain compétents. Enfin, les associations naturalistes bretonnes sont depuis longtemps habituées à participer à des instances de concertation. On se trouve donc devant un public à la fois d'un haut niveau de compétence (manifesté par la précision et la pertinence des questions posées au Maître d'Ouvrage) et soucieux de prendre part aux décisions de manière très responsable.

La combinaison de ces deux particularités nous a conduits à un débat sur les effets du projet sur l'environnement, à la fois d'une haute tenue mais aussi extrêmement frustrant car le faible avancement des études spécialisées a limité fortement la capacité de réponse du Maître d'Ouvrage.

Cette frustration est aggravée par le fait qu'Ailes Marines qui a fait des efforts de concertation préalables importants vis-à-vis des collectivités territoriales et des acteurs économiques, semble avoir porté moins d'attention aux acteurs de la protection de la nature – le Maître d'Ouvrage a d'ailleurs reconnu cette lacune au cours du débat public. Certaines associations se plaignent en particulier que leurs demandes d'information sur les retours d'expériences sur les champs éoliens en mer à l'étranger n'aient pas été suivies d'effet.

Au cours du débat public, des séquences spécifiquement consacrées à l'environnement ont été dispersées dans trois réunions : la réunion du 5 juin en totalité consacrée aux effets potentiels du parc éolien en exploitation sur l'environnement biologique ; la réunion du 20 juin consacrée au chantier d'implantation des éoliennes a analysé les impacts potentiels de ce chantier sur les milieux naturels ; enfin une réunion

spécifique a été consacrée au paysage le 17 juillet. Les débats autour de l'impact du projet sur le paysage seront décrits dans le chapitre suivant. Les discussions sur l'impact du projet sur le milieu naturel, en phase de chantier et en phase d'exploitation, sont regroupées dans le présent chapitre.

Concrètement, chaque séquence du débat s'est articulée autour de deux présentations : une présentation des études et démarches engagées par le Maître d'Ouvrage et une intervention d'expert (choisi par la CPDP) apportant quelques compléments théoriques ou pratiques aux propos du Maître d'Ouvrage. Il faut noter ici que les protocoles des études mises en place par Ailes Marines et mises en œuvre par un bureau d'études implanté en Bretagne, ont été assez peu critiqués par la salle.

Trois types d'impacts potentiels du projet ont été particulièrement discutés.

- L'impact potentiel du parc éolien sur les oiseaux et les chauves-souris (risque de collision avec les éoliennes).
- Les effets du bruit (durant le chantier mais aussi pendant le fonctionnement normal du parc éolien) vis-à-vis de la faune marine et, en particulier, des mammifères marins.
- Les effets de la modification des fonds marins par le chantier d'installation du parc et ses conséquences à long terme sur l'ensemble de l'écosystème marin.

L'impact potentiel du parc éolien sur les oiseaux et les chauves-souris

Débattre de l'impact potentiel sur les chauves-souris d'un parc éolien situé en mer, à plus de 15 km de la côte la plus poché, peut sembler curieux. Pourtant, la bibliographie atteste, d'une part, que des populations de chauves-souris – une quinzaine d'espèces – fréquentent régulièrement le littoral costarmoricain et, potentiellement, chassent en mer et, d'autre part, que certaines espèces de chauves-souris migratrices peuvent franchir des zones de mer importantes.

La présence d'un axe de migration de la Pipistrelle de Nathusius passant par la baie de Saint-Brieuc est, par exemple, connue et provoque l'inquiétude des protecteurs de ces espèces.

Le risque pour les espèces en migration est à la fois la collision avec les éoliennes et aussi le barotraumatisme lié aux effets de dépression créés par les pales des rotors. Ce problème, soulevé par des associations spécialistes, a été intégré dans les études environnementales du Maître d'Ouvrage qui a présenté un programme d'observation directe et un système d'écoute continue (deux points côtiers et un point en mer) des signaux émis par les chauves-souris (essentiellement des ultrasons). Ce dispositif permet de repérer la présence des chauves-souris, d'identifier les espèces et de connaître leurs activités (les signaux émis par les différentes espèces sont différents, de même que les signaux émis en chasse ou en déplacement). Pour l'instant, on ne dispose pas des résultats de ces études.

Le problème des oiseaux marins est plus évident car la richesse ornithologique de la baie de Saint-Brieuc est bien connue.

On trouve, à proximité de la zone d'implantation du projet, deux sites de nidification importants : la Réserve Naturelle des Sept Îles qui accueille, entre autres espèces, une très importante colonie de Fous de Bassan (c'est la seule colonie nichant en France, elle compte plus de 20 000 couples et l'on sait que cette espèce, capable de très longs déplacements, explore, à partir de ce site, la totalité de la partie occidentale de la Manche pour rechercher sa nourriture), et les falaises du Cap Fréhel connues, en particulier, pour accueillir une belle population de Mouettes Tridactyles. Par ailleurs, la Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc, située en fond de baie, permet grâce à l'importance de ses espaces intertidaux (espaces alternativement couverts puis découverts par la mer sous l'effet des marées), de protéger de nombreuses espèces de limicoles et d'anatidés hivernants.

Au-delà de ces espèces qui séjournent, à un moment de leur cycle de vie, dans la baie, cette zone est répertoriée comme carrefour de voies de migration pour de très nombreuses espèces.



Par ailleurs, les risques de collision entre les oiseaux et les éoliennes sont avérés même si diverses observations réalisées sur des parcs au Royaume-Uni ou au Danemark montrent que les oiseaux marins tendent à éviter les champs d'éoliennes plutôt qu'à les traverser.

Pour mieux analyser les risques qui découlent de cette situation particulière, Ailes Marines a commandé des études dont les protocoles s'appuient sur les recommandations de l'Agence des Aires Marines Protégées (repérage par avions et par bateaux mais en accentuant à la fois la densité et la fréquence des observations). Pour l'instant, les résultats de ces travaux ne sont pas disponibles. Si ces travaux n'ont pas vraiment été contestés, on note cependant la revendication récurrente d'une approche plus globale des déplacements des oiseaux dans la baie afin de mettre en place une véritable cartographie en trois dimensions de l'utilisation de l'espace maritime de la baie de Saint-Brieuc. Ce dernier point est important compte tenu de la hauteur des éoliennes et des comportements de vol très différenciés des espèces présentes en baie.

En réponse à l'inquiétude manifeste des protecteurs des chauves-souris et des oiseaux, le Maître d'Ouvrage s'est engagé à prendre les mesures de réduction des impacts qui pourraient se révéler nécessaires. Il a toutefois refusé d'ouvrir des perspectives concrètes sur la nature de ces mesures en arguant de l'inachèvement de l'état initial qui constitue la base indispensable pour identifier les problèmes réellement posés par le projet.

De ce point de vue, les associations naturalistes demandent que des systèmes (radars par exemple) permettant d'identifier réellement la fréquence des collisions soient mis en place dès la construction du parc afin de pouvoir adapter les mesures de gestion du parc en fonction des dommages réellement causés aux oiseaux.

Enfin, on peut remarquer que les déplacements nocturnes des oiseaux restent extrêmement mal connus et ne sont pas pris en compte dans les études en cours. L'impact, par exemple, des phares de signalisation des éoliennes pose potentiellement problème. Certaines associations naturalistes recommandent que le balisage lumineux puisse évoluer vers un système qui accepterait le système « Obstacle Collision Avoidance System » (OCAS) agréé par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale. Ce point a été soulevé à l'occasion de questions écrites et d'un cahier d'acteur et n'a cependant pas été discuté en réunion publique.

Il n'y a pas lieu de traiter spécifiquement, sur ce thème, des problèmes du chantier car les risques sont globalement identiques entre la phase d'exploitation et la phase de chantier. Le problème spécifique des éclairages, probablement très puissants, des navires et des zones de travaux a cependant été soulevé.

L'impact du bruit

Les nuisances occasionnées par le bruit des éoliennes constituent un thème récurrent autour des implantations d'éoliennes terrestres. Ce thème s'est d'ailleurs invité à plusieurs reprises dans le débat par le biais d'associations qui revendiquent la résolution de certains problèmes de nuisances sonores en Bretagne.

Cependant, l'impact du bruit aérien du parc éolien en mer n'a pas fait l'objet de débat compte tenu de la distance à la côte (toujours supérieure à 16 km) qui est suffisante pour que le bruit des machines ne soit pas perceptible depuis le rivage.

En revanche, les impacts potentiels du bruit sous-marin suscitent une vive inquiétude. Il faut à ce propos souligner que sont parus, peu de temps avant le début du débat, différents articles qui soulignent les impacts, sur certaines espèces, des bruits sous-marins. Concrètement, un article scientifique met en évidence des mortalités de céphalopodes soumis à des bruits importants (par destruction du système ciliaire qui constitue leur principal organe sensoriel) et un article de presse souligne les mortalités d'une espèce proche de la coquille Saint-Jacques en Australie sous l'effet des vibrations causées par des travaux de prospection sismique. Comme par ailleurs la sensibilité au bruit des mammifères marins est connue, on imagine que ce problème prenne une certaine acuité.

Bruit sous-marin créé par le chantier

Le chantier d'installation des éoliennes générera des bruits sous-marins importants, en particulier au moment de la mise en place des pieux qui constituent les fondations des éoliennes. La société Technip qui réalisera les travaux a annoncé, pendant le débat, qu'une partie des pieux de fondation (ceux situés dans des zones où le fond est constitué de sédiment) serait enfoncée par battage (dans les zones où le fond est rocheux, le forage sera utilisé). Or le battage est connu pour générer des vibrations très importantes à de multiples fréquences. En milieu sous-marin, ces vibrations se propagent très vite et très loin à partir du point d'émission. Des intensités de l'ordre de 200 décibels sont régulièrement produites lors de ce type de travaux. Par ailleurs, des études ont montré que des intensités supérieures à 180 décibels sont susceptibles de provoquer des lésions physiologiques chez certains mammifères marins. Certes, cette intensité sonore ne sera atteinte qu'à proximité immédiate des travaux, mais une intensité moindre peut produire des changements de comportements et, en particulier, déclencher des réactions de fuite. Ces données, connues et rappelées pendant le débat, justifient l'inquiétude des protecteurs des mammifères marins.

Pour répondre au défi que représente ce problème le Maître d'Ouvrage propose à la fois une analyse de la fréquentation actuelle d'une zone marine large autour du projet de parc éolien et la mise en place d'une série de 12 capteurs de bruit sous-marins. Ces capteurs vont, pendant un an, enregistrer l'ensemble des bruits sous-marins y compris les signaux des mammifères marins, ce qui permettra, d'une part, d'établir un état initial du bruit sous-marin sur le site et, d'autre part, de repérer les mammifères marins qui évoluent à proximité du site d'implantation du parc éolien. Ce dispositif est unique pour un projet de ce type. Il constituera la base de l'état initial à la fois pour la phase de travaux et pour la phase d'exploitation.

En ce qui concerne les mesures de réduction d'impact et donc ici de réduction du bruit émis, le Maître d'Ouvrage a indiqué que lors des battages de pieux, des « frappes d'annonces » assez espacées dans le temps seraient effectuées pour éloigner les mammifères marins présents. Cette technique pourra être utilisée en organisant autour du chantier un réseau d'observateurs qui vérifiera qu'il ne reste pas de mammifères marins présents à proximité du chantier avant que ne commence le battage effectif des pieux.

Par ailleurs, la technique du rideau de bulles pourrait être utilisée. Le principe est de générer à partir du fond et par utilisation d'air comprimé, une véritable barrière de bulle qui encerclerait la zone de battage. Ces bulles d'air – du fait de leur faible densité et de leur compressibilité – perturbent la propagation des vibrations et réduisent donc sensiblement l'intensité du bruit au-delà du rideau de bulle.

Ces indications du Maître d'Ouvrage qui, compte tenu du faible avancement des études techniques et environnementales sont toujours formulées au conditionnel, n'ont pas suffi à calmer l'inquiétude aussi bien des pêcheurs qui restent favorables au projet mais craignent une rétraction forte de la ressource halieutique pendant les quatre années du chantier, que des protecteurs des mammifères marins qui considèrent qu'Ailes Marines ne tient pas compte de l'importante population (au moins 450 individus) de Grands Dauphins installée dans le golfe normando-breton.

Le bruit en phase d'exploitation

Le parc éolien en fonctionnement produira également du bruit sous-marin par transfert vers la mer, par voie solide, des vibrations produites par les éoliennes elles-mêmes.

Les caractéristiques de ces vibrations sont très difficiles à anticiper car la manière dont elles vont se propager vers la mer dépend à la fois de la structure des fondations, de la configuration du système de liaison entre la fondation et l'éolienne, de la nature des fonds marins, de la profondeur d'eau et de la courantologie locale.

Le dispositif de capteurs évoqué au paragraphe précédent générera un état de référence mais il est extrêmement difficile, pour l'instant, d'aller plus loin. Ailes Marines indique cependant que les constats issus des parcs éoliens en mer déjà en fonctionnement au Danemark ou au Royaume-Uni, montrent que la faune (y compris les mammifères marins) recolonise progressivement les parcs après la période de chantier, ce qui semble indiquer que les vibrations produites par les éoliennes en fonctionnement ne sont pas un facteur limitant majeur.



L'évolution des fonds marins

Sur ce thème nous avons choisi de rendre compte du débat en regroupant les effets du chantier d'installation des éoliennes et l'évolution du territoire du parc éolien pendant la période d'exploitation. En effet, la perturbation majeure pour les fonds marins et la faune qui en dépend, sera la construction du parc, la phase d'exploitation peut être considérée comme une période de reconstitution du milieu dans un environnement cependant perturbé par la présence des supports d'éoliennes même si ces structures n'occupent qu'une infime partie du territoire.

Les fonds marins de la zone d'implantation du projet ont fait l'objet de peu d'investigation. L'étude de référence reste le travail de Retière sur l'ensemble du golfe normando-breton réalisée... en 1979 !

Globalement dans ce secteur où les courants de marée sont importants, les fonds sont pour partie rocheux, et pour partie constitués de sédiments très grossiers (cailloutis). Pour disposer de données actualisées, Ailes Marines a diligenté une analyse assez complète de la faune benthique (espèce animale vivant au contact du fond) dont les résultats ne seront disponibles qu'en 2014.

Cette absence d'information sur l'intérêt biologique des fonds et, plus globalement, sur la faune marine, présente dans le secteur du parc, génère une forte inquiétude.

En effet, les travaux d'installation du parc éolien vont bouleverser localement l'écosystème marin : forages ou battages de 400 pieux, ensouillage de 120 km de câbles (la fouille d'ensouillage est étroite mais les machines qui permettront cet ensouillage semblent faire plusieurs mètres de largeur et vont donc modifier les fonds sur une emprise beaucoup plus grande que celle de la simple tranchée d'enfouissement), appui sur le fond des navires réalisant les travaux lourds, remise en suspension d'une grande masse de sédiments (y compris des sédiments finement broyés lors des forages), etc. La faune benthique sera fortement atteinte (et l'un des experts invités a souligné l'importance de ce compartiment pour le fonctionnement du système marin) et les espèces capables de déplacement prendront très probablement la fuite compte tenu des perturbations apportées par les travaux.

Les interrogations portent donc sur le risque de destruction d'espèces rares, sur le risque de perturbation de certaines fonctions vitales pour quelques espèces, mais aussi sur les conditions de reconstitution du milieu après les travaux, c'est-à-dire pendant la phase d'exploitation du parc éolien.

L'inquiétude sur ce dernier point est renforcée par la présence prégnante en baie de Saint-Brieuc d'une espèce envahissante, la Crépide, espèce dont la prolifération pourrait être favorisée par les bouleversements des fonds provoqués par les travaux. Le Maître d'Ouvrage a confirmé son engagement à participer aux études permettant l'éradication de cette espèce invasive. Par ailleurs, certaines interrogations subsistent sur l'importance et les effets des champs électromagnétiques générés par les câbles de transport de l'électricité.

Face à ces inquiétudes le promoteur du projet ne peut que rappeler que les expériences étrangères montrent un retour progressif mais très satisfaisant de la faune à partir de la fin des travaux.

Les incertitudes qui subsistent compte tenu de l'inachèvement des études environnementales conduisent le public à revendiquer fortement la plus grande transparence quant aux résultats des études réalisées, mais aussi la mise en place de multiples suivis au long cours qui pourraient jouer le rôle de système d'alerte et permettre de tirer le maximum d'enseignements d'une expérience nouvelle sur nos rivages.

Que conclure ?

Les débats sur l'environnement ont été posés et d'un bon niveau technique. Le nombre important de questions sur cette thématique et l'importance des références à l'environnement dans les cahiers d'acteur attestent, par ailleurs, de l'intérêt pour cette dimension du projet.

« Que l'on soit favorable ou non à ce projet, à l'éolien comme source de production d'électricité, une chose nous semble incontournable : c'est l'exemplarité en matière de gestion et de suivi environnemental. Un projet qui s'inscrit dans une dynamique de développement durable ne peut y déroger. Nous appelons l'ensemble des acteurs de ce projet à en être conscients et à avoir un comportement irréprochable de ce point de vue. Soyez sûrs que de notre côté nous serons vigilants si le projet doit se réaliser. » Cette conclusion du porte-parole d'un collectif d'associations paraît très représentative de l'attitude des environnementalistes vis-à-vis de ce projet. Si, dans le domaine de l'environnement, le débat n'a pas apporté tous les éléments techniques attendus en raison du calendrier spécifique du débat et de la technicité du sujet, il aura permis aux habitants de la baie de Saint-Brieuc de mieux appréhender les conséquences du projet sur l'environnement dans l'attente des résultats des études d'impacts.

Il reste maintenant au consortium Ailes Marines à trouver les modalités de concertation avec l'ensemble de la population mais aussi de travail en commun, voire de partenariat, avec les associations environnementalistes, pour exploiter au mieux les résultats des études en cours, élaborer les mesures destinées à éviter, réduire et si nécessaire compenser les impacts environnementaux du projet et, enfin, mettre en place les protocoles des suivis environnementaux qu'il a annoncés au cours du débat.

VI.9 - L'impact visuel

Tout au long du débat public, la question de l'impact paysager du projet a été récurrente et, finalement, largement débattue lors de la réunion dédiée à ce thème. Dans le programme initial, le thème du paysage devait être intégré à la réunion consacrée à l'environnement. Or, à la suite d'une demande d'expertise complémentaire indépendante sur le degré de visibilité du parc éolien depuis différents points de la baie par deux associations – demande acceptée par la CNDP – une réunion supplémentaire a été insérée dans le calendrier afin que le public puisse ajouter aux « preuves » proposées par les photomontages réalisés pour le Maître d'Ouvrage la vision des simulations commandées à la société italienne ECA Sindel par la CNDP, et avoir tout le temps nécessaire pour s'exprimer ensuite.

Tout débat sur la transformation du paysage est de nature complexe car nécessairement empreint de plus d'affectivité que de raison. Le débat n'a pas échappé à ces tendances, il a été animé. Il faut préciser que l'impact paysager du projet prend d'autant plus d'importance dans le contexte de ce débat public que le projet de parc éolien en mer proposé par Ailes Marines sera potentiellement visible depuis l'ensemble de la baie de Saint-Brieuc mais aussi depuis un certain nombre de sites d'Ille-et-Vilaine (Saint-Malo en particulier), voire depuis la presqu'île du Cotentin.

Pour comprendre les articulations du débat, il faut rappeler que les côtes de la baie de Saint-Brieuc regroupent un grand nombre de sites naturels et de paysages remarquables très appréciés par les habitants de la région (« Notre baie est la plus belle du monde », a-t-on plusieurs fois entendu) mais aussi par les nombreux visiteurs puisque le tourisme est la deuxième activité économique du département après l'agroalimentaire. Et d'ailleurs, beaucoup de ces sites font l'objet de mesures de protection réglementaires.

À partir de ce constat unanime, deux attitudes transparaissent au travers des prises de position des opposants au projet :

Une approche patrimoniale : ces paysages sont un héritage commun, l'État, les collectivités territoriales mais aussi les particuliers ont déployé beaucoup d'efforts pour les protéger et les mettre en valeur et il n'est pas envisageable de détruire ce patrimoine par la construction d'une « usine électrique ». De ce point de vue, les politiques de l'État sont ressenties comme contradictoires (incitation forte à la protection contre politique de développement de l'éolien en mer). L'intervention des représentants de la DREAL, invités par la CPDP, expliquant qu'il n'y a pas de contradiction entre ces politiques, a été fortement désavouée par des huées et sifflets et a fait de cette prise de position l'une des plus contestées sur l'ensemble du débat public.



Une approche économique : la qualité des paysages et la préservation des sites côtiers de la baie sont les caractéristiques qui attirent les touristes (depuis les surfeurs attachés au spot sauvage du Cap Fréhel jusqu'aux familles plus en quête de nature que de chaleur, en passant par les innombrables randonneurs qui arpentent les sentiers littoraux). « *L'attrait touristique de nos côtes tient au caractère naturel, sauvage, encore préservé de notre littoral* », affirme un cahier d'acteur. La création d'un parc éolien va détruire ce caractère naturel et donc détériorer cette attractivité. Le risque, très fortement ressenti par certains (surtout dans la partie orientale de la baie qui sera la plus proche du parc éolien) est donc la régression de l'activité touristique avec son cortège de « pertes d'emplois » et de « perte de valeur des biens immobiliers » que certains craignent.

En réponse à ces attaques, Ailes Marines propose deux types de réactions : d'abord, la réalisation d'une étude de l'insertion paysagère du projet, laquelle s'appuie sur une analyse assez fine de la hiérarchie des sites concernés et se conclut par des photos-montages très savamment réalisés et habillage présentés (des cimaises semi-circulaires avec indication de la position de l'observateur) qui visent à montrer que l'impact paysager du projet est « maîtrisé ». Il rappelle par ailleurs que l'implantation des 100 éoliennes a été étudiée de manière à éloigner le plus possible le parc de la côte (dans la limite des contraintes techniques et économiques). Ensuite, si l'approche patrimoniale, souvent associée à un attachement très fort à la région, laisse peu de place à la discussion, l'approche plus économique est contredite par le promoteur du projet. Celui-ci souligne que les expériences étrangères (Danemark, Royaume-Uni) montrent que l'attractivité touristique de zones côtières à proximité desquelles des parcs éoliens ont été installés ne diminue pas. Il affirme donc que, dans le cas de la baie de Saint-Brieuc et compte tenu des efforts réalisés pour éloigner les éoliennes de la côte (plus de 16 km), elles n'auront très probablement aucun impact négatif sur le tourisme local qui pourrait même être stimulé par un tourisme « industriel » autour du parc éolien. Ailes Marines s'engageant, d'ailleurs, à travailler avec les acteurs du tourisme local pour participer à la dynamisation de cette nouvelle activité.

Il semble bien que ces positions opposées soient irréconciliables. L'affirmation de l'un des participants les plus assidus au débat, André LENSKI : « *À mon avis, ou on voit, ou on ne voit pas. Si on voit, on n'en veut pas !* » pose assez bien cet antagonisme qui, *a priori*, laisse peu de place à la confrontation d'arguments qui, idéalement, devrait nourrir le débat public.

C'est dans ce contexte difficile que la restitution d'une expertise complémentaire indépendante sur la visibilité du parc éolien depuis la côte, réalisée à la demande de deux associations (cf. chapitre V, P.31) et financée par la CNDP, est venue apporter sa contribution précisément à la question du vu et/ou du non-vu.

Des contacts, avec l'École Navale de Brest, avaient permis, dès la phase de préparation du débat public, de prendre conscience des possibilités qu'offrent les simulateurs de conduite de navire de la Marine Nationale. La CNDP a donc décidé de faire réaliser par la société qui conçoit les logiciels de représentation de l'environnement des navires pour les simulateurs de la Marine Nationale, une simulation de la visibilité du parc éolien depuis divers points de la côte de la baie de Saint-Brieuc. Cette société (ECA Sindel) présente évidemment toutes les garanties d'indépendance nécessaires.

Pour la réalisation de cette expertise la CPDP s'est fortement impliquée dans la définition du cahier des charges et aussi dans la définition des conditions de restitution en salle au public du débat.

La Commission a donc défini :

- les points de vue à partir desquels la simulation devait être réalisée. Nous avons retenu à la fois des points de vue privilégiés par le Maître d'Ouvrage, un par l'association « Gardez les Caps » et quelques points de vue complémentaires caractéristiques de la baie, réclamés par certains acteurs (cf. la liste des points de vue chapitre V, §1),
- les conditions d'éclairage (heures de la journée et de la nuit) car il est probable que, pour certains points de vue, la visibilité varie – en conditions météorologiques équivalentes – en fonction de l'angle d'éclairement et donc de la position du soleil,
- et, bien évidemment, les conditions météorologiques qu'il convenait de prendre en compte dans l'élaboration de la simulation,
- l'argument d'une date de réunion postérieure au 14 juillet permettant à une population touristique d'y assister.

Par ailleurs, la CPDP a imposé que la projection en salle soit calculée et calibrée pour que les spectateurs placés en un point prédéfini de la salle (sensiblement au tiers de la salle en partant de l'estrade, niveau matérialisé *in situ* par un mannequin) voient les éoliennes sur l'écran sous le même angle que dans la réalité. La mise au point de cette simulation a donc impliqué la participation de la CPDP à plusieurs réunions de travail avec le prestataire (réunions à Lanvéoc et à Langueux) pour affiner la définition du projet, vérifier sa faisabilité et enfin finaliser la simulation.

Pour parvenir à un résultat aussi satisfaisant que possible lors de la restitution au public de cette expertise, la CPDP a mis en œuvre d'importants moyens techniques dont la location d'un vidéoprojecteur de très haute définition (qualité cinéma HD) et a dû plonger la salle dans l'obscurité totale pendant la projection.

Pour cette restitution, la CPDP a retenu l'auditorium Hermione, situé à Saint-Brieuc, seule salle adaptée pour permettre une projection sur un écran de grande taille (12 m x 9 m) et pour que les conditions d'homothétie de la restitution évoquée précédemment puissent être respectées.

Ce choix a valu de nombreuses critiques à la CPDP. En effet, certains opposants au projet domiciliés sur la partie orientale de la baie de Saint-Brieuc – secteur le plus proche du parc éolien et secteur regroupant quelques-uns des sites naturels emblématiques de la baie –, ont considéré que la CPDP les privait d'un débat qui les concernait directement. À ces attaques parfois virulentes (l'association « Gardez les Caps » a refusé de participer au débat sur le paysage), la CPDP a répondu par deux arguments :

- l'argument de l'universalité de l'impact paysager : *a priori* tous les habitants de la baie de Saint-Brieuc sont susceptibles de voir le parc éolien et tous ont le droit de débattre de cet aspect important du projet. Le choix d'une réunion à Saint-Brieuc, au centre de la zone concernée par le projet, paraît donc légitime (les distances à parcourir pour participer au débat restent raisonnables) ;
- l'argument technique : pour réaliser une projection dans des conditions correspondant aux exigences énoncées plus haut, la seule salle adaptée et disponible était la salle choisie à Saint-Brieuc.

La simulation a donc été présentée au public dans les conditions souhaitées par la CPDP. La présentation a commencé par une approche rapide du parc simulant une navigation depuis le large de Saint-Quay Portrieux jusqu'à l'intérieur du parc éolien avec une petite halte aux abords du phare du « Grand Léjon ». Cette approche était destinée à mettre en évidence la manière dont la perception du parc varie avec la distance de vue. Ensuite, la simulation se décline à partir des différents points de la côte, avec, pour chaque point de vue, la même succession de plages horaires et de conditions météorologiques. La projection a duré environ 35 minutes.

La simulation proposée a été reçue avec scepticisme par de nombreux participants à la réunion publique qui semblent considérer que cette simulation donne une perception trop « brumeuse » du parc éolien. En revanche, certains participants sont surpris par la visibilité nocturne du parc (du fait des éclairages rouges imposés pour la sécurité aérienne) qu'ils n'avaient pas imaginée.

Le travail de la société ECA Sindel n'a pas été épargné par les opposants. Les critiques concernent surtout l'absence de netteté du parc éolien sur les images présentées lors de cette simulation. *A contrario*, de nombreux participants évoquent l'image parfaitement nette qu'ils ont mémorisée de la plateforme de forage géotechnique qui est intervenue sur site pour le compte d'Ailes Marines quelques mois avant le début du débat. Certains opposants n'hésitent pas à mettre en doute la société ECA Sindel, en arguant que les moyens qu'elle a développés pour la réalisation de cette simulation sont inadaptés au contexte (à moins que les résultats ne correspondent pas à ce qu'ils espéraient ?).

En réponse à ces attaques, le Maître d'Ouvrage fait remarquer que la perception d'un objet massif comme la plateforme de forage n'a rien de commun avec celles d'éoliennes qui, bien que de très grande dimension, restent extrêmement linéaires.



Le représentant de la société ECA Sindel a souligné que la perception visuelle humaine ne peut jamais être totalement reproduite, qu'il ne faut pas oublier que l'on simule des vues très lointaines (entre 16 et 25 km) et que la géométrie et le dimensionnement des éléments présentés étaient parfaitement contrôlés et conformes aux angles de vision *in situ* à partir de chacun des points choisis. En revanche, il concède qu'une définition plus fine de la projection aurait, peut-être, légèrement modifié la perception (mais une définition supérieure à la norme HD n'était pas accessible dans le contexte d'une expertise complémentaire indépendante commandée durant le débat public).

Concrètement, l'expertise complémentaire indépendante semble avoir eu peu d'impact sur les certitudes des opposants au projet, en revanche, elle a conduit, *in fine*, à une inflexion du débat vers une interrogation sur le modèle de développement à privilégier en baie de Saint-Brieuc.

En effet, des personnes favorables au projet qui ne s'étaient pas manifestées pendant le reste de la réunion sont intervenues pour souligner que la volonté de maintenir un paysage naturel reste une préoccupation de résidents secondaires et de retraités retirés sur la côte ; à l'inverse, si on cherche à développer une zone côtière active (y compris dans le domaine industriel), l'apparition du parc éolien dans le paysage peut devenir un signe de renouveau.

Cette approche sémiologique de l'inscription du parc éolien dans le paysage de la baie de Saint-Brieuc n'a pas été développée mais montre, une fois de plus, que le paysage, parce qu'il est coproduit par les forces naturelles et l'activité humaine, se situe automatiquement au cœur de nos choix de société.

▶▶ VI.10 - Le raccordement et l'atterrage des câbles RTE

Réseau de Transport d'Électricité (RTE) n'est pas éligible au débat mais la connaissance du projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc ne serait pas complète sans les éclaircissements de RTE sur son rôle. Depuis février 2000, la mission de RTE est de répondre avec la plus grande équité à toute demande d'électricité.

RTE est en charge du raccordement depuis la sous-station électrique en mer à un poste sur terre, La Doberie ou Trégueux, selon le tracé qui sera retenu à l'issue de la concertation. Cette sous-station recueille l'électricité produite par les éoliennes. Elle est transportée sous une tension de 33 000 volts, par des câbles ensouillés, puis convertie en 225 000 volts.

RTE a pour mission de répondre aux appels de puissance dus à la consommation et de la distribution de l'électricité en Bretagne comme dans d'autres régions.

Jean-Marc BOYADJIS, chef de projet RTE pour le raccordement du parc éolien offshore en baie de Saint-Brieuc, déclare que les questions soulevées lors du débat public ont vocation à nourrir le dossier que RTE prépare pour la concertation à venir et plus tard pour l'enquête publique en 2015.

Le 15 mai, lors de la réunion sur l'énergie et l'atterrage des câbles, Jean-Marc BOYADJIS, présent ou représenté lors des 11 réunions publiques du débat, a décrit en quatre points le rôle de RTE dans le projet de parc éolien en mer :

- pourquoi RTE est-il Maître d'Ouvrage du raccordement ?
- les principes qui présideront au choix du mode de raccordement,
- le câble sous-marin à placer entre le poste en mer et un poste sur le continent,
- le planning à 2019.

Les offres industrielles en liaisons sous-marines sont limitées à des câbles d'une puissance de 250 mégawatts. Par conséquent, le raccordement « mer – terre » se fera à partir d'une double liaison sous-marine. Il faudra ensuite une liaison souterraine jusqu'à un des postes électriques de RTE :

- soit au poste de La Doberie, au sud d'Erquy,
- soit au poste de Trégueux.

Dans l'un ou l'autre cas, il sera nécessaire d'étendre leur surface pour accueillir les équipements nécessaires à la connexion des câbles, à savoir les disjoncteurs, des sectionneurs d'aiguillage, des bobines et des transformateurs pour que cette électricité passe dans le réseau dans les meilleures conditions.

En 2011, en prévision du nécessaire atterrissage, RTE a fait au producteur Ailes Marines une offre de raccordement dans le cadre de l'appel d'offres. À cette époque, avec la loi de protection des espaces naturels et remarquables, il n'était pas possible de trouver un autre point que celui d'Erquy où, à travers « un trou de souris » qui n'était pas classé « espace remarquable », il était envisageable de procéder à l'atterrage des câbles. C'est pour cette raison qu'une première étude va être faite entre le parc éolien en mer et le poste de La Doberie. Les professionnels de la pêche réclament que cet atterrissage se fasse sur la plage des Rosaires, à Plérin, aux côtés du câble de télécommunication « FLAG ». Cet espace est protégé (site remarquable) et ne peut être envisagé sans risque de recours.

En 2012, la loi a évolué en matière de protection du littoral. C'est la loi Brottes pour une transition énergétique sobre qui, par son article 25, va permettre à RTE de rechercher, dans des espaces remarquables, des points de passage autres que celui d'Erquy.

Le cheminement *via* Trégueux, permet désormais d'arriver dans un secteur situé sur Plérin, non sans certaines contraintes.

Nous l'avons vu, le souhait des pêcheurs serait que les câbles RTE puissent suivre le chemin d'un câble de télécommunication internationale (FLAG) de façon à regrouper les servitudes. Il y a donc deux fuseaux d'étude, un sur Trégueux et un sur La Doberie.

Tout l'objet de la concertation et des études sera de départager l'une ou l'autre de ces solutions, en dégageant les avantages et les inconvénients.

La liaison sous-marine en tant qu'ouvrage consistera en deux câbles sous-marins parallèles d'un diamètre inférieur à 30 centimètres. Dans l'âme centrale du câble, se trouvent la partie conductrice et maints isolants (mécaniques, électriques, étanches) pour garantir la meilleure protection possible. De manière préférentielle, ces câbles seront par sécurité posés par ensouillage. Ils seront déroulés depuis des navires cabliers, une fois arrêtés le cheminement et la longueur de câble. La nécessité de deux câbles implique une distance de sécurité estimée à trois fois la hauteur d'eau, ce qui équivaut à un écart de 100 mètres. Si le choix est de passer en longeant le câble FLAG un espacement de 200 mètres entre le FLAG et les câbles électriques est requis. L'installation de 30 km de câble – lequel pèse 110 kilos/mètre – entraîne la nécessité d'affréter un navire spécifique.

La liaison souterraine est différente. Au lieu d'avoir les trois câbles dans un même fourreau, ce seront deux fois trois câbles bénéficiant d'enveloppes isolantes électriquement et mécaniquement (les fourreaux) pour assurer une protection maximale. Ils seront enfouis dans une ouverture d'environ 1,50 mètre au carré. En milieu urbain, ils seront déposés dans un sarcophage de béton et directement en terre en milieu rural. Cet enfouissement implique une bande de servitude de 6 mètres qui interdit toute construction mais permet néanmoins les cultures.

Tous les kilomètres, seront installées des chambres de jonctions : définir le meilleur itinéraire et les lieux pour ces chambres de jonctions feront l'objet de la concertation à venir.

L'objet de la concertation consistera à identifier des bandes de passage dans l'aire d'étude arrêtée, laquelle fait plusieurs kilomètres de large. Seront comparés en termes d'avantages/inconvénients les longueurs, les techniques de pose possibles, les coûts, le respect de l'environnement... de façon à trouver le meilleur point de La Doberie ou de Trégueux. Le dossier d'étude d'impacts sera soumis à une enquête publique vers 2015.

La mise en service complète du raccordement est prévue pour 2019, avec une première mise à disposition en 2018, par un des deux câbles. Pour en arriver là, les études, la concertation, mais aussi une concertation officielle pilotée par la préfecture, seront menées.

Quelques éléments de synthèse



▶ CHAPITRE VII

▶ VII.1 - L'organisation matérielle et le déroulement du débat

L'organisation matérielle

D'une manière générale, l'organisation matérielle du débat a été considérée, et de l'avis unanime, comme un succès : le plan média, le site du débat, la préparation des réunions publiques, leur signalisation, la qualité des salles et de leurs moyens techniques ont été très appréciés. À noter que la restitution de l'expertise indépendante complémentaire a nécessité une salle et des moyens de projection très spécifiques.

Le revers est une organisation assez lourde et formelle des réunions publiques qui a pu limiter la spontanéité des échanges et des prises de parole. Les règles assez strictes imposées par la CPDP ont été de l'avis des participants à la fois appréciées et contestées. Appréciables, car tout le monde a pu s'exprimer, aucun sujet n'a été évacué. Contestées, car la possibilité d'échanges a été limitée et les longues digressions ou questions trop techniques ont été reportées sur des questions ou avis écrits.

Les réunions thématiques

Elles n'ont pas été toujours de même niveau.

Plusieurs réunions ont fortement intéressé et mobilisé le public : la politique industrielle et les retombées économiques, l'impact sur les utilisateurs de la mer, l'exploitation, la maintenance et la sécurité.

D'autres ont pu laisser une certaine frustration :

- la politique énergétique, en particulier, l'absence de réponse au coût de rachat de l'énergie produite, ainsi que la difficulté de lever la confusion sur le rôle du facteur de charge et sur la complémentarité de la centrale à gaz de Landivisiau ;
- la réunion dédiée aux conséquences sur l'environnement dont les argumentaires très techniques ont pu laisser l'assistance. De même celle concernant le chantier, compte tenu des caractéristiques propres d'un tel ouvrage en mer ;
- enfin, la réunion sur l'impact visuel sur le paysage malgré les moyens déployés, aussi bien en termes médiatiques que techniques. D'une part, l'assistance a été la moins nombreuse (environ 200 personnes) et, d'autre part, les arguments sont restés au niveau des affirmations (« *Si on voit les éoliennes on n'en veut pas... si on ne les voit pas, cela nous est égal* »). La même expertise complémentaire a d'ailleurs été acceptée par une partie de l'assistance pour sa vision de nuit, et refusée par les mêmes pour sa vision de jour !

Le public et les associations

Le public a été nombreux (277 personnes par réunion en moyenne) et très assidu.

Le temps de parole moyen des intervenants, 1 minute 33, montre que les règles fixées par la CPDP ont été bien respectées.



La forte capacité d'écoute et d'attention aux arguments, y compris adverses, a été déterminante pour la bonne tenue des réunions.

À noter le peu de présence et d'engagement des associations de défense de l'environnement. On peut penser que l'engagement politique à tous les niveaux, pour le pacte électrique breton, comme la gêne des défenseurs de l'environnement pris entre le choix énergétique et la protection de l'environnement, explique cela.

Par ailleurs, il a été regretté le retrait de l'association « Gardez les Caps », active au début du débat, au motif de la date et du lieu de la réunion supplémentaire sur le paysage et la présentation de l'expertise complémentaire. Elle souhaitait une réunion entre Erquy et Fréhel, points les plus proches du parc. Les arguments : possibilité de présence des touristes pour la date, capacité de la salle, délais de mise au point de la simulation et enjeux aussi forts à l'est qu'à l'ouest de la baie compte tenu des angles de vision beaucoup plus importants à l'ouest, n'ont pas suffi.

Le regret est à relativiser car les membres de l'association se sont déplacés individuellement et ses arguments ont été activement soutenus par l'association SPPEF.

Une autre association, celle des pêcheurs plaisanciers de Lancieux, a elle changé de discours au cours du débat : de l'opposition forte elle est passée à neutre, car une partie de ses membres a semble-t-il contesté la position prise par ses représentants.

À noter enfin, le respect par les élus du temps du débat et de l'enjeu de cette démocratie directe par rapport à la démocratie représentative qu'ils représentent. Même si quelques membres de l'assistance ont contesté les prises de parole des élus, celles-ci sont restées en général très limitées et dans le respect des temps fixés.

Enfin, un regret, celui de la difficile mobilisation, du moins dans les réunions publiques, du public jeune.

» VII.2 - Le projet et les enseignements pour le Maître d'Ouvrage

Peu d'arguments de fond ont été mis en avant. À vrai dire, la procédure choisie par les pouvoirs publics : choix d'un site propice, d'un Maître d'Ouvrage par une procédure d'appel d'offres à levée des risques progressifs (et confidentialité des réponses), pouvait laisser planer le doute sur une décision déjà prise alors que la CPDP n'a cessé de marteler que les choix par le Maître d'Ouvrage n'étaient pas définitifs.

Cette décision préalable de l'État complétée par l'absence des « études d'impact » en cours d'établissement ont en partie embolisé le débat. Les interrogations sur les choix de l'État et les questions très techniques dépendant des résultats de l'étude d'impact sont restées sans réponses.

Pour le Maître d'Ouvrage

Si le débat a effectivement laissé apparaître une adhésion au projet pour une partie importante de la population, cette adhésion est en réalité sous condition du respect des engagements pris avant et pendant le débat. En particulier :

- les emplois à créer,
- l'accessibilité des entreprises locales aux marchés de sous-traitance,
- le respect des usages et des usagers de la mer,
- la technique des éoliennes et particulièrement les fondations jackets,
- l'ensouillage des câbles,
- la limitation des nuisances environnementales pendant le chantier (traitement des déchets, conséquences sonores sur les mammifères marins...),
- le suivi permanent de l'évolution de la baie,
- la mise en place de procédures sécuritaires strictes.

Et surtout la poursuite et le développement de la concertation avec les associations représentant les usagers de la baie et de la préservation de l'environnement.

La question du paysage : le parc sera vu de jour comme de nuit, même si, comme l'affirme le Maître d'Ouvrage, 76 % des éoliennes sont à plus de 20 km et la visibilité dans la baie est 53 % du temps inférieure à 20 km. Pendant 47 % du temps la visibilité est supérieure à 20 km et 24 % des éoliennes sont à moins de 20 km. Elles seront donc vues, singulièrement la nuit et selon les éclairages du soleil. Il s'agit donc bien de la construction d'un nouveau paysage. Peut-il être un nouvel argument touristique et comment ?

Pour le débat

La procédure choisie par les pouvoirs publics, choix du site, appels d'offres, choix du lauréat, puis débat public, et ceci avant les conclusions du débat national sur la transition énergétique, ont pu permettre de s'interroger sur l'enjeu réel du débat.

Le débat n'a pas permis de répondre à l'intérêt technique et économique de l'investissement. Mais était-ce son sujet ? La CRE et la DGEC ont confirmé le caractère confidentiel du prix du rachat de l'électricité produite. Dès lors, aucun calcul de rentabilité interne ne pouvait être exécuté d'autant que les coûts assurantiels et de déconstruction ne sont pas forcément connus pour toutes les énergies.

L'opportunité environnementale n'a mobilisé l'assistance que pour sa composante paysagère. Les conséquences sur l'avifaune et la faune marine sont très largement apparues comme relevant des spécialistes. De même, d'ailleurs, et à notre grande surprise, comme à celle du Maître d'Ouvrage que nous avions fortement sollicité, l'absence de forte mobilisation sur la détermination du bilan carbone de l'opération.

Quant à l'opportunité politique, entendue comme la synthèse des opportunités et des contraintes, trois arguments l'emportent très significativement : le pacte électrique breton et sa composante approvisionnement électrique, l'adhésion des utilisateurs principaux de la mer (pêche et voile), et l'enjeu de la constitution d'une filière industrielle française et bretonne en particulier en termes d'emploi.

La composante paysagère est un vrai sujet : est-elle la protection d'un paysage vierge ou au contraire la création d'un nouveau paysage du XXI^e siècle ?

La difficulté de réponse à ces trois interrogations économiques, environnementales et politiques est qu'elles relèvent non du Maître d'Ouvrage qui a répondu à un appel d'offres de l'État, mais des pouvoirs publics eux-mêmes.

Ils ont, de fait, répondu à ces questions et l'adhésion unanime des collectivités (communales, départementale, régionale, nationale) au projet en est la meilleure preuve. Cette adhésion a forgé (ou est-ce l'inverse ?) celle de la majorité de la population de la baie.

Annexes



- La lettre de saisine d'Ailes Marines
- Les décisions de la CNDP
- La présentation des biographies des membres de la Commission
- Le code éthique et déontologique
- Les acteurs rencontrés en phase préparatoire
- Le calendrier du débat
- Le contenu du site Internet
- Les cahiers d'acteur
- Les temps de prises de parole en réunion publique
- Les chiffres du débat
- La présence dans les réunions publiques
- Le bilan presse
- Le budget

» La lettre de saisine d'Ailes Marines




Monsieur Philippe Deslandes
Président de la Commission Nationale du Débat Public
Commission Nationale du Débat Public
20, Avenue de Ségur
75007 Paris

Paris, le 20 Juillet 2012
Réf. 02814-001591

Remise contre récépissé de dépôt

Objet : Projet éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc / Saisine Commission Nationale du Débat Public

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de saisir la Commission Nationale du Débat Public, sur le fondement de l'article L. 121-8 I du code de l'environnement, afin d'organiser la participation du public au processus d'élaboration du projet éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc.

Par sa nature, ses caractéristiques techniques et son coût prévisionnel, le projet entre dans la liste des catégories d'opérations relatives aux projets d'aménagement ou d'équipement dont la Commission Nationale du Débat Public est saisie de droit en application du I de l'article L. 121-8 précité. Sont visés par l'article R 121-2 les équipements industriels dont le coût des bâtiments et infrastructure sont supérieurs à 300 M€.

Vous trouverez en pièces jointes trente exemplaires du dossier de débat public présentant les objectifs et les principales caractéristiques du projet, ainsi que les enjeux socio-économiques, le coût estimatif et l'identification des impacts significatifs du projet sur l'environnement comme sur l'aménagement du territoire.

Je reste à votre disposition pour tous compléments que vous souhaiteriez.

Et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma très haute considération.

Jonathan Cole

Président



Ailes Marines SAS, 40-42 Rue de la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

» Les décisions de la CNDP

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2012
DÉCISION N° 2012 / 37 / PESB / 1
PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DE SAINT-BRIEUC

La Commission nationale du débat public,

- vu la Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, approuvée par la loi n° 2002-285 du 28 février 2002,
- vu les directives du Parlement et du Conseil 2003/4/CE du 28 janvier 2003 et 2003/75/CE du 26 mai 2003,
- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine en date du 20 juillet 2012, reçue le 20 juillet 2012, du Président d'Ailes Marines SAS et le dossier joint relatif au projet de parc éolien en mer de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor),
- après en avoir délibéré,
- considérant que le projet revêt un caractère d'intérêt national en raison de la disposition de la loi n°2009-970 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement fixant à au moins 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique nationale d'ici 2020 et de l'objectif de l'arrêté du 15 décembre 2009 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité fixant à 6000 MW les installations éoliennes en mer et d'énergies marines à l'horizon 2020,
- considérant que les impacts du projet sur l'environnement, l'avifaune, les mammifères marins, la visibilité et le paysage sont significatifs,
- considérant qu'il en va de même pour les impacts des aménagements connexes (raccordement au réseau électrique national et installations portuaires) sur l'environnement,
- considérant que les enjeux socio-économiques du projet sont importants, en raison de l'activité générée pendant la construction du parc et la création d'une filière industrielle et de ses impacts sur la navigation maritime, la pêche et le tourisme,

DÉCIDE :

Article 1 :
Le projet de parc éolien en mer de Saint-Brieuc doit faire l'objet d'un débat public que la Commission nationale du débat public organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière.

Article 2 :
Le dossier du débat devra notamment expliciter les projets d'aménagements connexes (raccordement au réseau électrique national et installations portuaires).

Le Président

Philippe DESLANDES

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2012
DÉCISION N° 2012 / 38 / PESB / 2
PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DE SAINT-BRIEUC

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine en date du 20 juillet 2012 du Président d'Ailes Marines SAS et le dossier joint relatif au projet de parc éolien en mer de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor),
- vu sa décision n° 2012/37/PESB/1 du 5 septembre 2012 décidant l'organisation d'un débat public,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :
De nommer Monsieur Antoine DUBOUT président de la Commission particulière du débat public sur le projet de parc éolien en mer de Saint-Brieuc.

Le Président

Philippe DESLANDES

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2012
DÉCISION N° 2012 / 54 / PESB / 3
PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DE SAINT-BRIEUC

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine en date du 20 juillet 2012 du Président d'Ailes Marines SAS et le dossier joint relatif au projet de parc éolien en mer de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor),
- vu sa décision n° 2012/37/PESB/1 du 5 septembre 2012 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2012/38/PESB/2 du 5 septembre 2012 nommant Monsieur Antoine DUBOUT président de la commission particulière,
- sur proposition de M. Antoine DUBOUT,
- après en avoir délibéré,

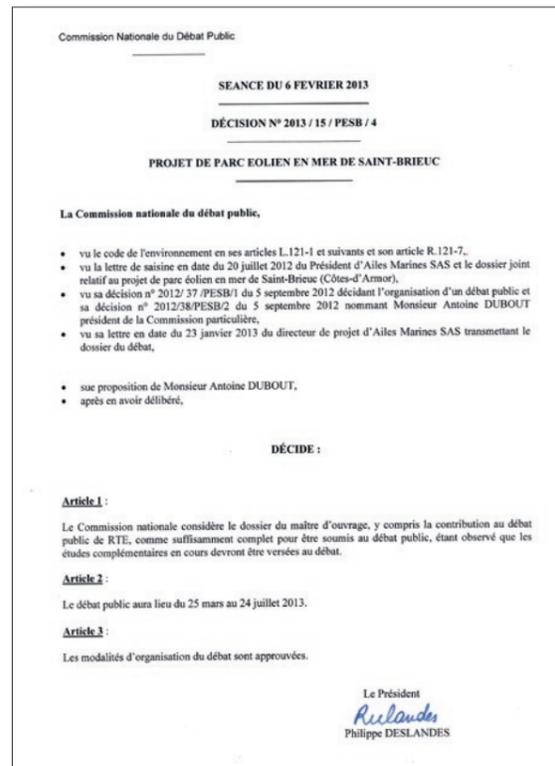
DÉCIDE :

Article unique :
De nommer membres de la commission particulière du débat public sur le projet de parc éolien en mer de Saint-Brieuc :

- Mme Sophie CHEGARAY,
- Mme Claire de LOYNES,
- M. Joseph MOYSAN,
- M. Alain RADUREAU,
- M. Michel STEINER,
- M. Bruno de TREMIOLLES

Le Président

Philippe DESLANDES



► La présentation des biographies des membres de la Commission



Antoine DUBOUT

Antoine Dubout, diplômé de l'Ecole Polytechnique et ingénieur en chef des Ponts et chaussées, a exercé dans diverses DDE et a été directeur des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais. Il a eu différentes fonctions au sein de sociétés immobilières, notamment comme PDG de la SICP, de PEREXIA et de la SAGI. Il a également été président du Directoire de GESTRIM et de l'UESL (1%). Antoine Dubout est président la FEHAP. Il a présidé deux débats publics sur des projets de terminaux méthanier dans le port de Fos sur Mer.



Claire de LOYNES

Claire de Loynes, tour à tour journaliste (AFP France et bureau de Pékin), professeur de Lettres en France et à l'étranger, directrice-générale de France-Québec (une fédération d'associations) et directrice-adjointe de la Communication externe du cabinet d'audit et de conseil Ernst & Young, en charge des éditions externes et enquêtes sur l'attractivité des territoires (France et Europe dans le Monde) et la compétitivité des villes.



Joseph MOYSAN

Joseph Moysan a effectué toute sa carrière professionnelle exclusivement en milieu maritime et tout d'abord seize ans dans la Marine Nationale, en qualité de Chef de Quart (ou navigateur), achevés par le Commandement d'une petite unité à Brest. En 1981, il intègre sur concours le Corps des Officiers de Port Adjoint et passe sept ans au Port Autonome de Bordeaux. En 1988 il est affecté au Port Autonome de Marseille (devenu Grand Port Maritime de Marseille) en qualité d'Officier de Port, où pendant les treize dernières années il assume les fonctions et missions de Commandant de Port et directeur sectoriel en charge de la Capitainerie, Sécurité, Sûreté, port qu'il quitte en 2011 pour faire valoir ses droits à la retraite.



Michel STEINER

De formation économique, il a exercé pendant 35 ans, en tant que journaliste, différentes fonctions dans la presse nationale, notamment à L'Usine Nouvelle, Les Echos, Santé et Travail, dans les domaines de la macro et la micro économie, l'aménagement du territoire, les collectivités locales, l'économie sociale. Il a également été chargé de cours à l'IUT de journalisme de Tours. Commissaire enquêteur depuis 2011, il a été membre des CPDP sur le Projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du grand canal du Havre et d'un terminal méthanier dans le port de Marseille.



Bruno de TREMIOLLES

Ingénieur de formation et ancien cadre dirigeant du groupe Pechiney, il est président d'une association de sauvegarde du patrimoine. Il a été membre des CPDP sur le projet de prolongement du RER E à l'ouest et sur la LGV Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon.



Alain RADUREAU

Ingénieur de recherche à l'Institut National de la Recherche Agronomique. Depuis 20 ans il participe, au sein d'une équipe universitaire, à des recherches sur le fonctionnement biologique des systèmes côtiers. Il est, par ailleurs, fortement impliqué dans les actions de réflexions et de concertation menées sur le devenir de la Baie du Mont Saint Michel. A été membre de la CPDP sur le Projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du grand canal du Havre.



Sophie CHEGARAY

Après avoir enseigné pendant quatre ans le français dans un collège de jeunes filles au Maroc, Sophie Chegaray a débuté sa carrière de journaliste à Nouméa (Nouvelle Calédonie) où elle dirigea l'hebdomadaire Le Caillou. Elle exerça ensuite son métier à Abidjan (Côte d'Ivoire) pendant 10 ans au sein du quotidien Fraternité-Matin, responsable des rubriques Equipement-Environnement et La vie maritime. De retour en France, basée à Boulogne-sur-mer, elle y devint, pendant plus de vingt ans, correspondante de différents journaux maritimes du groupe Ouest-France (Le Marin, Produits de la Mer, France-Eco-pêche) du Journal de la Marine marchande et de la Pêche maritime ainsi que du magazine féminin Marie Claire.

» Le code éthique et déontologique

Charte éthique et déontologie des membres des Commissions particulières du débat public

CPDP Projet d'un parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc

La Commission nationale du débat public est une autorité administrative indépendante chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement caractérisés par leur intérêt national, leurs forts enjeux socio-économiques, leurs impacts significatifs sur l'environnement.

Elle exerce ses attributions dans le respect des dispositions du code de l'Environnement (Chapitre "participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire") et du décret 2002-1275 du 22 octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public.

En outre, elle est régie par un règlement intérieur qui comporte quelques dispositions générales concernant les Commissions particulières chargées d'animer un débat public (CPDP).

Afin d'explicitier les conditions d'application de ces dispositions et de garantir le bon accomplissement de leurs missions, la Commission nationale du débat public a adopté, lors de sa séance du 2 juin 2004, les règles suivantes que les membres des Commissions particulières s'engagent à respecter :

(Handwritten signatures and initials)

1

ETHIQUE ET DEONTOLOGIE DES MEMBRES DES COMMISSIONS PARTICULIERES DU DEBAT PUBLIC.

❖ Engagement en faveur du débat

Chaque membre de Commission particulière est appelé à :

1. Mettre en œuvre les orientations générales, les directives et les recommandations méthodologiques de la CNDP
2. Oeuvrer, sous la responsabilité du Président de la Commission, avec impartialité, équité et intégrité
3. Réserver aux travaux de la Commission particulière le temps requis pour la préparation, le déroulement et la conduite à bonne fin du débat
4. Veiller à assurer à l'ensemble du public une information complète, objective, honnête et accessible
5. Favoriser l'expression du public et contribuer à ce qu'il obtienne les réponses aux questions posées
6. Veiller au respect de chacun et refuser les incivilités
7. Collaborer à une saine gestion des moyens humains, matériels et financiers mis en œuvre

(Handwritten signatures and initials)

2



► Les acteurs rencontrés en phase préparatoire

Date RDV	Titre	Prénom	Nom	Nom de la société
24/10/12	Monsieur le Maire	Jean-Yves	de CHAISEMARTIN	Mairie de Paimpol
25/10/12	Monsieur le Président	Alain	COUDRAY	Comité Départemental des Pêches
25/10/12	Monsieur le Vice-Amiral d'Escadre - Préfet Maritime de l'Atlantique	Jean-Pierre	LABONNE	Préfecture Maritime de l'Atlantique
25/10/12	Monsieur le Maire	Jean-Yves	LEBAS	Mairie de Pléneuf Val André
25/10/12	Monsieur le Président	Claudy	LEBRETON	Conseil Général des Côtes d'Armor
25/10/12	Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor	Pierre	SOUBELET	Préfecture des Côtes d'Armor
26/10/12	Madame	Marie-Paule	ALLAIN	APSEE
26/10/12	Monsieur	Jean-Claude	CARBONNIER	ADSLB
26/10/12	Monsieur le Président	Dominique	de LANTIVY	Association « Gardez les Caps »
26/10/12	Monsieur	Gilbert	KERSANTE	AVA
26/10/12	Monsieur le Président	Jean-Pierre	LE GORGEU	APSA
26/10/12	Monsieur le Président	Pierre	PELAN	"Le Nouvel Essor d'Erquy"
26/10/12	Monsieur le Président	Jacques	THIERON	"Bien vivre à Plurien"
29/10/12	Monsieur le Directeur	Alain	CLEMENT	RTE
29/10/12	Madame le Maire	Christiane	GUERVILLY	Hôtel de Ville d'Erquy
29/10/12	Monsieur le Président	Pierre	LE BOUCHER	CDV22
29/10/12	Monsieur le Directeur	Yvon	FURET	CDV23
29/10/12	Monsieur le Président	Pascal	LECLERC	CDPMEM 35
29/10/12	Monsieur le Directeur	Didier	SIMON	Office de Tourisme de la Baie de Saint-Brieuc
30/10/12	Monsieur le Maire	Jean	BASSET	Mairie de Trégueux
30/10/12	Monsieur le Maire	Dominique	BLANC	Hôtel de ville de Saint Quay Portrieux
30/10/12	Madame la Présidente	Armelle	BOTHOREL	Saint-Brieuc Agglomération
30/10/12	Monsieur le Maire	Bruno	JONCOUR	Hôtel de Ville de Saint-Brieuc

❖ Indépendance

8. Aucune personne intéressée à une opération, à titre personnel ou en raison de ses fonctions, ne peut participer à un débat public se rapportant à cette opération
9. Le membre de la Commission particulière doit porter sans délai à la connaissance du Président de la Commission particulière du débat public tout changement de statut ou de fonction susceptible de porter atteinte à son indépendance
10. Il manifeste, par son comportement et ses paroles, son indépendance par rapport aux diverses parties prenantes aussi bien avant et pendant qu'après le débat public
11. Il s'interdit d'accorder, de solliciter, d'accepter tout avantage, direct ou indirect, au profit ou de la part de tout organisme ou personne concernés, à un titre ou à un autre, par le projet soumis à débat

❖ Devoir de neutralité et de réserve

12. Il doit faire preuve de neutralité et de tolérance
13. Il s'abstient, au cours du débat et au delà jusqu'à la décision du maître d'ouvrage, d'exprimer toute opinion sur le fond du projet soumis à débat
14. Il s'interdit de remettre en cause les décisions prises collégalement par la Commission particulière du débat public ou de commenter les décisions prises par cette dernière
15. Il s'engage à ne pas user indûment de sa qualité de membre d'une Commission particulière



Date RDV	Titre	Prénom	Nom	Nom de la société
30/10/12	Monsieur le Commandant	Marc	SERVAIN	Capitainerie
30/10/12	Monsieur le Maire	Christian	URVOY	Mairie de Binic
31/10/12	Monsieur le Préfet de la Région Bretagne	Michel	CADOT	Préfecture de Région Bretagne
22/11/12	Madame la Députée	Viviane	LE DISSEZ	
28/11/12	Monsieur le Président	Dominique	MIGNOT	CODEP 22
28/11/12	Monsieur le directeur	Laurent	QUEFFURUS	Côtes d'Armor Développement
29/11/12	Monsieur le Président	Alain	CULAMBOURG	ANL
29/11/12	Monsieur le Maire	Jean	FERNANDEZ	Mairie de Saint Cast le Guildo
30/11/12	Monsieur le Président	Alain	EVEN	CESER
30/11/12	Monsieur le Vice Président	Georges	BREZELLEC	COBRENORD
04/12/12	Monsieur	Thomas	DUBOS	Groupe Mammologique Breton
04/12/12	Monsieur	Yann	FEVRIER	GEOCA
04/12/12	Monsieur	Frédéric	GUYOMARD	GEOCA
04/12/12	Monsieur	Pascal	PROVOST	Réserve Naturelle des 7 Îles
04/12/12	Monsieur le Président	Didier	TOQUIN	VivArmor Nature
06/12/12	Monsieur	Vincent	LETELLIER	FDOTSI 22
07/12/12	Monsieur	Philippe	BEGHELLI	DSAC Ouest
07/12/12	Monsieur	Philippe	LUCE	DSAC Ouest
07/12/12	Monsieur	Jean-Pierre	ORECCHIONI	DSAC Ouest
18/12/12	Monsieur	Hervé	MOALIC	Parc Naturel Marin Normand-Breton
19/12/12	Monsieur	Pierre-Marie	ABADIE	DGEC
19/12/12	Monsieur	Pierre	FONTAINE	DGEC
19/12/12	Monsieur	Nicolas	BARBER	DGEC

Date RDV	Titre	Prénom	Nom	Nom de la société
19/12/12	Monsieur	Julien	THOMAS	DGEC
20/12/12	Monsieur le Président	Thierry	DEREUX	Côtes d'Armor Nature Environnement
20/12/12	Monsieur le Directeur	Thomas	LAPORTE	Agence Locale de l'Energie du Pays de Saint-Brieuc
20/12/12	Monsieur le Président	Joël	LE BORGNE	Agence Locale de l'Energie du Pays de Saint-Brieuc
20/12/12	Madame	Caroline	LE SAINT	Section Régionale Conchylicole de Bretagne Nord
20/12/12	Madame	Nadège	NOISETTE	ADEMA
20/12/12	Monsieur le Directeur	Gilles	PETITJEAN	ADEME
09/01/13	Monsieur le Président	René	REGNAULT	AMF 22
09/01/13	Monsieur le Directeur de Projets		BOYADJIS	RTE
16/01/13	Monsieur le Contre-Amiral	Philippe	HELLO	ECOLE NAVALE
18/01/13	Monsieur	Bernard	SCHUMPP	Association Pulse
04/02/13	Madame	Sylvie	BOUDON	Bretagne Vivante-Section Trégor-Goëlo
04/02/13	Monsieur		QUERE	Natura 2000-Cap d'Erquy-Cap Fréhel
04/02/13	Monsieur	Michel	PAILLARD	IFREMER Centre Bretagne
04/02/13	Monsieur le Directeur	Paul-André	PINCEMIN	Bretagne Développement Innovation
04/02/13	Monsieur le Vice-Président	Jean-Didier	BODIN	APPL -Pêcheurs/Plaisanciers de Lancieux
06/02/13	Monsieur			IEP Rennes
06/02/13	Monsieur	Jean-Eudes	BEURET	AGROCAMPUS OUEST
07/02/13	Monsieur	Jean	de LA MOTTE	SPPEF - Sté pour la Protection des Paysages/l'Esthétique France
07/02/13	Monsieur le Président	Joseph	JAFFRES	Communauté de Commune du Penthièvre
07/02/13	Monsieur le Président	Dominique	LECOMTE	CCI 22
07/02/13	Monsieur le Président	André	PIRAUD	Comité Régional des Pêches Granville
70/02/13	Monsieur le Président	Claude	BOUGAULT	Amicale des Pêcheurs - Plaisanciers 22



» Le calendrier du débat

• Jeudi 28 mars 2013	• 19h	Réunion d'ouverture Présentation du projet	<i>Saint-Brieuc</i>	Salle de Robien
• Mercredi 10 avril 2013	• 19h	Réunion générale Présentation du projet	<i>Matignon</i>	Salle Omnisports Rainier III
• Jeudi 25 avril 2013	• 19h	Réunion générale Présentation du projet	<i>Saint-Quay-Portrieux</i>	Centre de Congrès
• Mercredi 15 mai 2013	• 19h	Réunion thématique : Energie, atterrissage et raccordement au réseau	<i>Saint-Brieuc</i>	Palais des Expositions de Brézillet Salle Le grand Léjon
• Mercredi 29 mai 2013	• 19h	Réunion thématique : Filière industrielle et retombées économiques	<i>Erquy</i>	L'Ancre des Mots
• Mercredi 5 juin 2013	• 19h	Réunion thématique : Environnement	<i>Pléneuf Val-André</i>	Salle du Guémadeuc
• Jeudi 20 juin 2013	• 19h	Réunion thématique : Le chantier, sa sécurité et ses impacts sur le milieu	<i>Paimpol</i>	Salle des fêtes Pierre Loti
• Jeudi 27 juin 2013	• 19h	Réunion thématique : Impacts sur les utilisateurs de la mer	<i>Binic</i>	L'Estran Centre culturel
• Jeudi 11 juillet 2013	• 19h	Réunion thématique : Exploitation - maintenance - sécurité/sûreté	<i>Langueux</i>	Espace culturel "Le Grand Pré" Salle Prévert
• Mercredi 17 juillet 2013	• 19h	Réunion thématique : Impacts visuels du projet sur le paysage <small>(Restitution des résultats de la contre expertise)</small>	<i>Saint-Brieuc</i>	Palais des Expositions de Brézillet Salle Hermione
• Mardi 23 juillet 2013	• 19h	Réunion de synthèse	<i>Saint-Brieuc</i>	Palais des Expositions de Brézillet Salle Le Grand Léjon

» Le contenu du site Internet

Débat public

- Le projet soumis au débat
- Les objectifs, modalités et principes du débat
- Les organisateurs du débat
 - La CNDP
 - La CPDP
 - Les membres de la CPDP
 - Le secrétariat général
- Le cadre législatif

S'informer

- Les documents du Maître d'Ouvrage
 - Le dossier de présentation du projet du Maître d'Ouvrage (DMO)
 - Le film de présentation
 - La synthèse du projet
 - Les études initiales
 - Les photomontages
- Les documents de RTE
- English documents
- Les documents du débat
 - Le débat public : mode d'emploi
 - Le calendrier du débat public
 - Les newsletters du débat
- Les documents provenant du public
 - Les cahiers d'acteur
 - Consulter les cahiers d'acteur
 - Les contributions
 - Les avis
 - Les questions/réponses
 - Les autres documents
- Les demandes d'expertises complémentaires
 - Conclusions de l'expertise complémentaire
- Retour sur les réunions
 - Réunion d'ouverture – 28/03/13
 - Réunion générale – 10/04/13
 - Réunion générale – 25/04/13
 - Réunion thématique – 15/05/13
 - Réunion thématique – 29/05/13
 - Réunion thématique – 05/06/13
 - Réunion thématique – 20/06/13
 - Réunion thématique – 27/06/13
 - Réunion thématique – 11/07/13
 - Réunion thématique – 17/07/13
 - Réunion thématique – 23/07/13



Participer

- Participez aux réunions publiques
- Posez vos questions
- Donnez votre avis
- Soumettez une contribution
- Rédigez un cahier d'acteur
 - Consulter les cahiers d'acteur

Actualités

Espace presse

- Contact presse
- Communiqués de presse
- Conférence de presse – Mars 2013
- Revue de presse

Liens utiles

Restez informé

Mentions légales

Contact

» Les cahiers d'acteur

- | | |
|---|---|
| 1 – Association des pêcheurs plaisanciers de Lancieux | 36 – Gluster Maritime Française |
| 2 – Agence Locale de l'Energie | 37 – COBRENORD |
| 3 – Association « Gardez les Caps » | 38 – CAPE |
| 4 – Mme Elisabeth Lambert Chaperon | 39 – Agence des aires marines protégées |
| 5 – Pays de Dinan | 40 – Association Malicorne Surf |
| 6 – CR de Bretagne | 41 – U3P Saint-Cast |
| 7 – Pays de Matignon | 42 – Syndicat des énergies renouvelables |
| 8 – Etudiants de l'IEP Rennes | 43 – Association Saint-Brieuc Entreprises |
| 9 – Conseil Général 22 | 44 – Conseil de développement de l'agglomération du pays de St Brieuc |
| 10 – Saint-Cast le Guildo | 45 – Groupe d'étude des Cétacés du Cotentin |
| 11 – Association Erquy Environnement | 46 – Néoen Marine |
| 12 – CESER Bretagne | 47 – SPPEF |
| 13 – Bien vivre à Plurien | 48 – Michel LESAGE (député-maire de Langueux) |
| 14 – CdC Côte de Penthièvre | 49 – Madame Viviane Le DISSEZ |
| 15 – UCAC St Cast le Guildo | 50 – France Energie Eolienne |
| 16 – Conseil de développement du pays de Dinan | 51 – Bretagne Pôle Naval |
| 17 – Comité départemental des voiles | 52 – CEPR de Saint Cast |
| 18 – Surfrider | 53 – Entreprise Le DU |
| 19 – François Danchin | 54 – Côtes-d'Armor Développement |
| 20 – Plaisanciers de Saint-Cast | 55 – AREVA |
| 21 – Désiré de Gourières | 56 – Sports Nautiques Saint-Quay Portrieux |
| 22 – CGT Bretagne | 57 – OTSI Saint-Cast |
| 23 – Viv Armor Nature | 58 – Syndicat mixte développement Brest Iroise |
| 24 – CCI 22 | 59 – CCI Bretagne |
| 25 – Technip | 60 – Les patrons pêcheurs de Saint Cast |
| 26 – ADEME | 61 – Pays de Saint-Brieuc |
| 27 – Bretagne Développement Innovation | 62 – CRPMEM Bretagne |
| 28 – Eiffage | 63 – CDPMEM Île et Vilaine |
| 29 – Comité des pêches 22 | 64 – Communauté Sud Goëlo |
| 30 – Maison de l'emploi du pays de St Brieuc | 65 – Camping Château de Galinée |
| 31 – Pole Mer Bretagne | 66 – GREEN CROSS |
| 32 – Syndicat mixte de Saint Quay Portrieux | 67 – Bretagne Vivante |
| 33 – Jacques LEGARS | 68 – Saint-Brieuc Agglomération |
| 34 – Pays touristique de Dinan | 69 – Office de tourisme de la baie de St Brieuc |
| 35 – CPREFF | 70 – Corinne Erhel, Députée |



» Les temps de prises de parole en réunion publique

PRENOM	NOM	REPRESENTANT	TEMPS
Sylvain	ALLAIN	Particulier	0:00:16
Marie-Paule	ALLAIN	Association CAPE	0:16:30
Henri	ALLOY	Particulier	0:00:30
	ARNOULD	DREAL BRETAGNE	0:08:09
Eric	BALLAY	Particulier	0:01:57
Daniel	BASSET	Particulier	0:00:52
Patrice	BENOIT	Particulier	0:00:30
Vincent	BIARNES	Particulier - Skipper	0:02:27
Guillaume	BLAIN	Particulier	0:01:29
Michel	BLAIN	Association Agir pour les Paysages	0:01:40
Dominique	BLANC	Maire de Saint-Quay Portrieux	0:03:28
Jean-Didier	BODIN	Association Pêcheurs Plaisanciers de Lancieux	0:16:21
	BONNEVILLE	DREAL BRETAGNE	0:05:34
Bruno	BOREL	Particulier	0:01:17
Armelle	BOTHOREL	Saint-Brieuc Agglomération	0:03:45
Béatrice	BOUCHET	DREAL BRETAGNE	0:01:15
René	BOULEAU	Particulier	0:00:54
Jean-Marc	BOYADJIS	RTE	0:26:37
Georgette	BREARD	Conseil Régional Bretagne	0:11:06
Michel	BREMONT	Conseil Général 22	0:14:34
Georges	BREZELEC	Cobrenord	0:09:48
Thierry	BURLOT	Conseil Régional Bretagne	0:04:45
Dominique	CADEL	Particulier	0:00:31
Jean-Claude	CARBONNIER	Association CAPE	0:07:11
Julien	CARETTE	Jeune Chambre Economique de Saint-Brieuc	0:00:39
Laurent	CASTAING	STX	0:13:56
Loïg	CHESNAIS-GIRARD	Conseil Régional Bretagne	0:07:49
Françoise	COAHANTIEC	Particulier	0:00:28
Jean-Edmond	COATRIEUX	UD CGT 22	0:01:07
David	CORNILLET	Hôtelier	0:01:14
Alain	COUDRAY	CDPMEM22	0:36:09
Philippe	DAGUIN	Association Pêcheurs Plaisanciers de Lancieux	0:13:28
François	DANCHIN	Particulier	0:08:08
Stéphane	DARDOIZE	FFESSM 22	0:03:25
	DAVID	GEOPHORM	0:08:46
Marie	DE JOUETTE	Particulier	0:01:04
Jean	de la MOTTE de BROONS	Association SPPEF	0:30:50
Dominique	de LANTIVY	Association Gardez les Caps	0:11:38
Claire	de LOYNES	CPDP	0:02:14
Bruno	de TREMIOLLES	CPDP	0:10:49
André	DEFRANCE	Particulier	0:01:48
	DEKERSAINTILLY	Particulier	0:01:09
Sébastien	DELAUNAY	Association Surfriider	0:05:02
Laurent	DELACROIX	AREVA	0:00:41
Thierry	DEREUX	Côtes-d'Armor Nature Environnement	0:13:41
Olivier	DETRY	Particulier	0:01:23
Antoine	DUBOUT	CPDP	2:45:55
Claude	DUMONT	Particulier	0:01:26
Roger	DUPUY	Particulier	0:03:45
Aurélien	EPSTEIN	Particulier	0:05:29
Eric	ERNOULT	Climat Mundi	0:05:15
Benoit	ESTEVE	Particulier	0:02:51
Philippe	FAISANT	Saint-Brieuc Agglomération	0:01:11
Gérard	FALEZAN	Lannion Trégor Agglomération	0:00:23
Jean	FERNANDEZ	Maire de Saint-Cast	0:01:49
Marie	FEUVRIER	Association SPPEF	0:05:18

PRENOM	NOM	REPRESENTANT	TEMPS
	FILM	Ailes Marines	0:02:23
Isabelle	FRANQUE	Particulier	0:02:26
Brice	GAIN	Particulier	0:02:51
Yves	GALLE	Particulier	0:03:38
François	GALLY	Associatiin GECC (Groupe d'Etude Cétacés)	0:12:08
Samuel	GAUTIER	Particulier	0:01:01
Franck	GENTIL	Benthologue	0:18:21
Simon	GIRARDOT	Particulier	0:02:20
	GIRAULT	Particulier	0:00:24
Thierry	GRAFTIAUX	Particulier	0:02:48
Christiane	GUERVILY	Maire d'Erquy	0:05:15
Jean-Yves	GUEZENEC	Particulier	0:02:36
Bertrand	GUIDEZ	Ailes Marines	0:02:14
Julien	GUILMOTO	Association Malicorne Surf	0:02:58
Frédéric	HABASQUE	Particulier	0:00:49
Nicole	HAMET	Particulier	0:06:33
Michel	HELLIO	UMIH 22	0:04:28
Yannick	HEMEURY	CNPMEM	0:00:47
Stéphane	HIS	Technip	0:20:34
Christophe	HOUISE	INVIVO	1:49:37
Nicolas	IMBERT	Green Cross	0:01:17
Guy	JOURDEN	CESER BRETAGNE	0:07:50
Sabrina	JUGAN	Particulier	0:01:52
Philippe	KAVAFYAN	AREVA	0:36:51
Julien	KERBELLEC	SIMULATEUR	0:13:06
Amiral	LABONNE	Préfecture Maritime	0:13:28
Loïc	LAISNE	Adjoint au Préfet Maritime de l'Atlantique	0:01:42
Sophie	LATHUILLIERE	Particulier	0:00:51
Michel	LAVIGNE	Association Pêcheurs Plaisanciers du Légué	0:10:42
Jean-Yves	LE BAT	Maire de Pléneuf	0:01:27
Patrice	LE BERT	Maison de l'Emploi Saint-Brieuc	0:01:32
Michel	LE BOLLOCH	Particulier	0:02:17
Joël	LE BORGNE	ALE	0:06:32
Pierre	LE BOUCHER	Comité Départemental des Voiles des Côtes-d'Armor	0:07:32
Jean-Yves	LE BOULANGER	Particulier	0:01:08
Didier	LE BUHAN	Particulier	0:01:03
Monique	LE CLEZIO	Conseil Général 22	0:26:57
Loïc	LE CORRE	Particulier	0:00:57
Gautier	LE DEUC	Particulier	0:00:39
Jean-Yves	LE GALL	Direction Finances Publiques 22	0:05:00
Jean-Pierre	LE GORGEU	Association Sauvons le Climat	0:13:14
Désiré	LE GOURIERE	Particulier	0:03:55
Loïck	LE GUEN	Conseiller Municipal Erquy	0:00:24
Jean-Jacques	LE NORMENT	Directeur Développement Port Brest	0:14:05
Brigitte	LE SAULNIER	Mairie de Paimpol	0:01:49
Jean-Yves	LEBAS	Maire de Pléneuf	0:08:30
Marc	LEBOITE	Particulier	0:00:47
Bernard	LEBORGNE	Association Les Abers	0:05:53
Claudy	LEBRETON	Conseil Général 22	0:06:45
François	LECLERC	Particulier	0:15:25
Dominique	LECOMTE	CCI 22	0:14:26
Cédric	LEGE	Particulier	0:02:11
Dominique	LEGROS	Particulier	0:03:00
Yann	LEHER	Particulier	0:01:07
Alain	LEMASSON	Particulier	0:06:05
André	LENSKI	Particulier	0:18:09
Yvon	LERICHE	Particulier	0:00:22
Michel	LESAGE	Maire de Languoux	0:01:35
Gilbert	LETENDRE	Particulier	0:01:32
Eric	L'HOTELIER	Particulier	0:00:57
Jacques	LIDOU	Particulier	0:00:59



PRENOM	NOM	REPRESENTANT	TEMPS
Marie-Paule	LOYER	Particulier	0:00:34
Jean	MACE	Particulier	0:00:55
	MAHE	Particulier	0:00:51
Yannick	MANGIER	Pilote du Port du Légué	0:01:47
Jacques	MANGOUD	Maire de Plouezec	0:01:02
Jean-Paul	MANIS	Adjoint Erquy	0:02:55
Antoine	MARRET		0:07:08
Jean-Pierre	MARTIN	Particulier	0:00:20
Pierrick	MASSIOT	Conseil Régional Bretagne	0:06:04
	MEHNERT	DDTM	0:12:54
Serge	MENEC	Particulier	0:02:40
Gérard	MERCHER	Directeur Le Havre Développement	0:06:59
Anthony	MERCIER	Particulier	0:06:03
Sylvain	MICHEL	Agence des Aires Marines	0:09:07
Roger	MOIZAN	Particulier	0:06:53
Yannick	MORIN	Conseil Général 22	0:01:48
François	MORVAN	Particulier	0:00:21
Michel	NEVEUX	Particulier	0:00:52
Mario	PAIN	DGEC	0:25:30
	PASCO	Atelier de l'ISTHME	0:25:18
Robert	PEDRON	Saint-Brieuc Agglomération	0:05:17
Pierre	PELAN	Association Nouvel Essor d'Erquy	0:21:31
Jacques	PENAULT	Particulier	0:00:12
Bernard	PERZO	Particulier	0:03:14
Roland	PETIT	Maire de Matignon	0:04:55
Bernard	PINAUD	Particulier	0:00:41
Marianne	PIQUERET	Préfecture Maritime	0:26:01
Esther	PIVET	CRE	0:09:43
Corentin	POILBOU	Particulier	0:00:26
Jean-Paul	POULIQUEN	Particulier	0:00:35
Pascal	PROVOST	Réserve Naturelle des 7 Iles	0:10:49
Laurent	QUEFFURUS	Côtes-d'Armor Développement	0:11:43
Anne-Marie	QUESTA	Bretagne Pôle Naval	0:02:41
Alain	RADUREAU	CPDP	0:14:52
Dominique	RAMARD	Conseil Régional Bretagne	0:36:32
Loïc	RAULET	Particulier	0:01:44
Jean	RICHARD	Particulier	0:00:52
Anne-Marie	ROBIC	Association SPPEF	0:01:32
	RODENBURG	Particulier	0:00:10
Emmanuel	ROLLIN	Ailes Marines	8:07:58
Yvon	ROUSSEL	Saint-Brieuc Initiative	0:00:28
Emmanuel	ROUXEL	Particulier	0:01:09
Bernard	SCHUMPP	Association Pulse	0:10:43
Commentaires	SIMULATEUR	CPDP	0:30:36
Pierre	SOUBELET	Préfet des Côtes-d'Armor	0:02:50
Maël	SOULAINE	Association Malicorne Surf	0:10:33
Geoffrey	STEVENS	Particulier	0:02:39
	TERANOVA	Particulier	0:00:24
Edith	THOUELIN	Particulier	0:00:29
Samuel	TIERCELIN	Association Openodysey	0:00:28
Marie-Reine	TILLON	Conseil Général 22	0:08:51
Didier	TOQUIN	Association Vivarmor	0:00:53
Fabrice	TOUZAIN	Particulier	0:00:29
Thierry	TROESCH	CCI 22	0:02:23
Christian	URVOY	Maire de Binic	0:01:19
Camille	VALLIERE	Particulier	0:04:00
Eric	VAUTRIN	Particulier	0:00:22
Gérard	VILT	Communauté de Communes de Matignon	0:02:39
Jean-Jacques	VINAT	PLENR	0:00:22
Jean-Luc	WILMART	Particulier	0:01:39

► Les chiffres du débat

11 réunions publiques (**36** heures de débat)

2500 personnes ont assistées aux réunions publiques, soit une moyenne de **227** personnes/réunion

186 personnes (hors MO et CPDP) se sont exprimées au cours des réunions publiques

266 cartes T reçues, dont **105** questions ; **16** avis ; **145** abonnements à la documentation

392 Questions écrites posées

105 Avis déposés

70 cahiers d'acteur

Site Internet

29 387 connexions uniques

139 119 pages lues

► La présence dans les réunions publiques

		Présents
Saint-Brieuc	25/03/13	300
Matignon	10/04/13	320
St Quay Portrieux	25/04/13	400
Saint-Brieuc	15/05/13	150
Erquy	29/05/13	220
Pléneuf Val-André	5/06/13	150
Paimpol	20/06/13	110
Binic	27/06/13	200
Langueux	11/07/13	200
Saint-Brieuc	17/07/13	250
Saint-Brieuc	23/07/13	200
TOTAL		2 500



» Le bilan presse

205 retombées presse (170 presse écrite + 35 audiovisuelle)

Presse régionale : 64 articles

QUEST-FRANCE – 03/12/12 – EDITION 22

Eolien offshore en baie de Saint-Brieuc : débat public de mars à juillet 2013

QUEST-FRANCE – 03/12/12 – EDITION 22

Ports secondaires et câbles de rattachement

QUEST-FRANCE – 03/12/12 – EDITION 22

Qui compose la Commission ?

LE TELEGRAMME – 03/12/12

Eolien en mer : 4 mois de débat public

QUEST-FRANCE – 18/12/12 – EDITION LANCIEUX

Le projet éolien en mer a passionné le public

QUEST-FRANCE – 17/01/13

Eoliennes en mer : le site du débat public est en ligne

QUEST-FRANCE – 09/02/13

Eoliennes : le choix du port attendra

QUEST-FRANCE – 12/02/13

Eolien offshore : les dates du débat public

LE TELEGRAMME – 13/02/13

Eolien en mer : le dossier d'Ailes Marines en ligne

QUEST-FRANCE – 16/02/13

Eolien en mer : le projet sur le site du débat public

QUEST-FRANCE – 18/02/13

Eoliennes. Conférence avant le débat public

QUEST-FRANCE – 22/02/13

Projet éolien. Débat d'associations environnementales

QUEST-FRANCE – 25/02/13 – EDITION 22

Eoliennes en mer. 3ème réunion à Saint-Quay-Portrieux

LE TELEGRAMME – 27/02/13

Projet éolien. 45 personnes réunies pour débattre

LE TELEGRAMME – 12/03/12

Eolien. Débat sur le projet en baie de Saint-Brieuc

QUEST-FRANCE – 19/03/13

Cafés citoyens, élections, éolien. Le Nouvel Essor reste vigilant

QUEST-FRANCE – 19/03/13 – TOUTES EDITIONS

Eolien offshore : début du débat public

QUEST-FRANCE – 22/03/13 – EDITION 22

Eoliennes en mer. Grand débat à partir de lundi

+ EN « UNE » : LE DÉBAT PUBLIC DÉBUTERA LUNDI

LE TELEGRAMME – 22/03/12 – EDITION 22

Eolien en mer. Le premier débat public de Bretagne s'ouvre lundi

LE TELEGRAMME – 25/03/12 – EDITION 22

Le débat public est ouvert

QUEST-FRANCE – 25/03/13 – EDITION 22

Deux options pour raccorder le parc éolien au réseau

LE TELEGRAMME – 25/03/12 – EDITION 22

Un supplément spécial avec Ouest-France

LE TELEGRAMME – 26/03/12 – TOUTES EDITIONS

Un supplément sur le parc éolien en baie de Saint-Brieuc

QUEST-FRANCE – 28/03/13 – EDITION 22

Vivez le débat sur le projet éolien en direct ce jeudi

QUEST-FRANCE – 29/03/13 – EDITION REGION

400 personnes au premier débat

QUEST-FRANCE – 29/03/13 – EDITION 22

Le débat lancé hier soir

LE TELEGRAMME – 29/03/13

Ailes Marines sur le grill

QUEST-FRANCE – 11/04/13 – ÉDITION 22

Le parc éolien en mer fait grincer des dents

QUEST-FRANCE – 11/04/13 – EDITION MATIGNON

Le débat public sur le parc éolien fait des vagues

QUEST-FRANCE – 22/04/13

Saint-Quay. Une réunion publique sur le projet éolien

QUEST-FRANCE – 26/04/13 – EDITION 22

Le vent de l'éolien a soufflé à Saint-Quay

QUEST-FRANCE – 27/04/13

« Saint-Quay répond à tous les critères »

LE TELEGRAMME – 14/05/13

Débat thématique demain à Brézillet

QUEST-FRANCE – 15/05/13

Mercredi, le débat public sur les éoliennes met l'énergie à l'honneur



QUEST-FRANCE – 15/05/13 – EDITION 22
Ce soir on parle énergie

QUEST-FRANCE – 16/05/13 – EDITION SAINT-BRIEUC
Le coût de l'énergie éolienne dans le débat

QUEST-FRANCE – 25/05/13 – EDITION 22
Retour sur les retombées économiques

QUEST-FRANCE – 26/05/13
Eoliennes en mer, rocade de Dinan et football au menu de la semaine

QUEST-FRANCE – 28/05/13
Réunion sur les retombées économiques demain soir à Erquy

QUEST-FRANCE – 31/05/13
Les enjeux industriels et économiques présentés

QUEST-FRANCE – 02/06/13
Une réunion sur les enjeux environnementaux mercredi

QUEST-FRANCE – 03/06/13
Le football et les éoliennes font tourner l'actu cette semaine

QUEST-FRANCE – 04/06/13
Quel sera l'impact des éoliennes en mer sur le paysage ?

QUEST-FRANCE – 07/06/13
L'impact environnemental en question

QUEST-FRANCE – 21/06/13
Paimpol. Le projet de parc éolien alarme certains habitants

QUEST-FRANCE – 21/06/13
De l'impact du parc éolien sur les utilisateurs de la mer

LE TELEGRAMME – 22/06/13
Sécurité et impacts en débat

QUEST-FRANCE – 21/06/13 – EDITION RÉGION
Eolien en mer. Le débat public se poursuit ce soir

QUEST-FRANCE – 28/06/13 – EDITION 22
L'éolienne, un usager de plus sur la mer

LE TELEGRAMME – 29/06/13
Des inquiétudes sur les impacts du programme

QUEST-FRANCE – 03/07/13 – EDITION 22
Le débat public est-il biaisé ?

QUEST-FRANCE – 03/07/13
Le député Michel Lesage soutient le parc éolien

QUEST-FRANCE – 04/07/13
Le Président des pêcheurs plaisanciers démissionnaire

QUEST-FRANCE – 07/07/13 – EDITION RÉGION
Le projet éolien fait réagir

QUEST-FRANCE – 11/07/13 – EDITION 22
Ce soir à Languoux on parle maintenance

QUEST-FRANCE – 12/07/13 – EDITION 22
Dernière ligne droite pour le débat public

QUEST-FRANCE – 12/07/13 – EDITION 22
Impact visuel. Une réunion très attendue

QUEST-FRANCE – 12/07/13 – EDITION SAINT-BRIEUC
Les emplois au cœur du débat

LE TELEGRAMME – 12/07/13
Les riverains s'expriment

LE TELEGRAMME – 16/07/13 – EDITION 22
Eoliennes en mer. On parle impact visuel mercredi

QUEST-FRANCE – 18/07/13 – EDITION 22
Le parc éolien en mer simulé laisse sceptique
+ EN « UNE » : L'IMPACT VISUEL DES ÉOLIENNES EN MER PRÉSENTÉ

QUEST-FRANCE – 24/07/13 – EDITION 22
Parc éolien en mer : des débats houleux
+ EN « UNE » : PROJET ÉOLIEN EN BAIE DE SAINT-BRIEUC : UN DÉBAT ALIBI ?

LE TELEGRAMME – 24/07/13
Le promoteur du parc de Saint-Brieuc chahuté

QUEST-FRANCE – 25/07/13
Gardez les Caps épinglé le « pseudo débat » éolien

Presse quotidienne nationale : 1 article

LE PARISIEN / AUJOURD'HUI EN FRANCE – 14/06/13
Bientôt 100 éoliennes dans la baie de Saint-Brieuc ?

Dépêche : 1 article

AFP – 19/03/13
Eolien en mer : ouverture du débat public sur quatre parcs



Presse hebdomadaire, mensuelle et lettres d'informations générales ou spécialisées : 26 articles

LE MARIN – 28/12/12

Parc éolien des Côtes-d'Armor : les ports de maintenance au Conseil général

BRETAGNE ECONOMIQUE- 16/01/13

Ouverture du site Internet sur le projet éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc

WIND POWER OFFSHORE – 07/02/13

Public debate about 500MW projet to begin next month

LE MONITEUR – 08/02/13

Eolien offshore : le calendrier du débat public est fixé

LE MARIN – 08/02/13

Toutes les dates du débat public sont connues

ENERPRESSE – 13/02/13

Eolien : 190 M€ pour raccorder le parc offshore de Saint-Brieuc

NORD BRETAGNE – 13/02/13

Baie de Saint-Brieuc. Un débat public sur le projet de création d'un parc éolien en mer.

LE PENTHIEVRE – 14/02/13

Eoliennes en mer : c'est bientôt à vous de jouer

LA LETTRE ECONOMIQUE DE BRETAGNE – 18/02/13

Le débat public concernant le projet de parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc

LA PRESSE D'ARMOR – 20/02/13

Parc éolien. Le choix du port se fait attendre

LA PRESSE D'ARMOR – 21/02/13

Débat public du 25 mars au 24 juillet

LE JOURNAL DES ENTREPRISES – MARS 2013

Parc éolien en mer. Quel port pour la maintenance ?

ENVIRONNEMENT MAGAZINE – MARS 2013

Sous les éoliennes, la mer

LE MARIN – 22/03/13

Un débat public pour l'éolien en mer s'ouvre en baie de Saint-Brieuc

BRETAGNE DURABLE – 04/04/13

Eoliennes offshore ; un débat illusoire ?

LE PETIT BLEU – 18/04/13

Eoliennes en mer. Un débat animé

OPEN ODYSSEY – 22/04/13

Eolien offshore : les étudiants rennais au cœur du débat public

LA PRESSE D'ARMOR – 01/05/13

Maintenance du parc éolien. Saint-Quay compatible.

LE JOURNAL DES ENTREPRISES – 06/05/13

Eolien et économie

LE PEUPLE BRETON – JUIN 2013

Eoliennes en mer. Les projets bretons

OPEN ODYSSEY – 06/06/13

Les étudiants soumettent leurs recommandations

LE MARIN – 14/06/13

Un débat public millimétré

LE MARIN – 28/06/13

Débat public sur le projet de parc éolien. Précision.

LE MARIN – 19/07/13

Le débat public sur les éoliennes touche à sa fin

LE PEUPLE BRETON – JUIN 2013

Eoliennes en mer. Les projets bretons

LE MARIN – 19/07/13

Le débat public sur les éoliennes touche à sa fin

Presse abritée - collectivités locales : 5 articles

LE PHARE SAINT-QUAY-PORTRIEUX – MARS 2013

Eoliennes en mer : 4 mois de débat public

COTES D'ARMOR MAGAZINE – MARS 2013

Ouverture du grand débat public

LE GRIFFON – MARS 2013

Eoliennes. Le débat public

LE PHARE SAINT-QUAY-PORTRIEUX – AVRIL 2013

Eoliennes en mer. Place au débat public

SAINT-BRIEUC AGGLO – MAI 2013

Le débat public est lancé

» Le budget

Loyers locaux de la CPDP , comprenant EDF Assurance	22 592
Loyers du Secrétaire général , comprenant charges	7 910
Masse salariale	231 910
Téléphone – ADSL – téléphones portables	5 650
Mobiliers locaux CPDP	2 313
Informatique , comprenant photocopieuse réseau maintenance	10 731
Véhicule du SG	21 390
Frais divers CPDP , comprenant restaurants hôtel déplacement (dont SNCF) experts divers	24 212
Fournitures de bureau et petites impressions	4 045
Affranchissement et routage	26 974
Marché agence de communication (Vae Solis), comprenant agence presse impression Médiapost	328 119
Achat d'espaces presse	35 685
Marché Ste de logistique (Cap Événementiel)	146 533
Marché site Internet (ALEAUR)	10 536
Marché verbatim (UBIQUUS)	9 335
TOTAL	887 935

